## PROJET D'ORDRE DU JOUR

## SAMEDI, 16 NOVEMBRE

Inscription 8:00

Rapport du comité des lettres de créances (quorum) 9:00

> Ouverture Mot du président

Présentation du vidéo : L'émergence des adultes dans les universités

Élection 2.

Président-e et secrétaire d'assemblée

- 10:15 Adoption des règles de procédure
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour 10:30
- 10.35 5. Rapport du comité des mises en candidatures
- Lecture et adoption du procès-verbal du 2e congrès 10:40 6. biennal
- 10:55 7. Lecture et adoption du procès-verbal du congrès extraordinaire
- 11:05 8. Dépôt du procès-verbal du 3e conseil de direction élargi - adoption
- 11:15 9. Amendements aux règlements généraux - adoption

#### 12:00 DÎNER

Conférenciers invités : M. Fadel Behmann, président

Association des étudiantes et des étudiants en éducation permanente de l'Université Mc Gill

M. Nicolas Plourde, président

Fédération étudiante universitaire du Québec

## 13:30 10. Affaires académiques

- · Reconnaissance des acquis
- L'Université de Montréal vers l'an 2000
- État de la situation Baccalauréat avec appellation (BACCAP)
- · Les conseils de programmes ]
- · La persévérance à l'Université de Montréal
- État de la représentativité universitaire et académique
- Rapport du service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP
- Propositions

## 15:15 PAUSE-CAFÉ

#### 15:30 11. Affaires étudiantes

- Introduction Intervenir là où se prennent les décisions
- · La FEUQ: reconstituer un mouvement étudiant national
- La FAEUQEP : une fédération de l'éducation permanente
- À l'Université de Montréal
- L'Institut québécois des colloques étudiants
- · Ailleurs aussi
- Poursuivre l'offensive ou se replier?
- · La question constitutionnelle
- Propositions

#### 17:00 AJOURNEMENT

## DIMANCHE, 17 NOVEMBRE

9:00 12. Rapport du comité des lettres de créances (Vérification du quorum)

Réouverture

- 9:10 13. Services aux étudiants
  - Faut-il repenser les SAE
  - Enfin un café-bar pour les étudiant-e-s de la FEP
  - Oui au parc de stationnement
  - «De la chère triste pour les beaux esprits»
  - Tarifs différenciés : un gain pour l'AGEEFEP
  - Propositions

#### 10:15 PAUSE

- 10:30 Fin de la période de mise en candidature
- 10:30 14. Rapport de la commission sur l'organisation des ressources humaines de l'AGEEFEP adoption
- 11:00 15. Présentation du guide des représentant-e-s étudiant-e-s aux conseils de programmes
- 11:30 16. Élection des représentant-e-s étudiant-e-s aux conseils de programmes de la FEP

Les numéros de salles de votation sont indiqués sur la feuille «Salles de votation» qui sera remise en séance

## 12:00 **DÎNER**

## Conférencier-ère invité : à confirmer

- 13:30 17. Rapport du comité de mise en candidature aux postes au comité exécutif et au conseil de direction
- 13:35 18. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1989-1990 adoption

- 19. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1990-1991 adoption
- 14:05 20. Prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 1991-1992 et 1992-1993 adoption
- 14:20 21. Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 1991-1992 et 1992-1993 adoption
  - · Choix d'une firme comptable
- 15:00 PAUSE
- 15:15 22. Élection aux postes du comité exécutif
- 15:45 23. Élection aux postes du conseil de direction
- 16:45 24. Vie Étudiante U. de M.
  - GRIP
  - CISM
- 17:15 25. Mot du nouveau président-e
- 17:30 26. Clôture

# PROCES-VERBAL DU 3E CONGRES

4e congrès biennal Novembre 1991

## PROCÈS-VERBAL DU 3º CONGRÈS BIENNAL DE L'AGEEFEP TENU LES 18 ET 19 NOVEMBRE 1989 **AU PAVILLON 3200 JEAN-BRILLANT** UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Président : Robert Martin

Président d'assemblée : Michel De Waele

Secrétaire général : Denis Sylvain Secrétaire-rédactrice : Maude Hervé Présidente des élections : Louise Pitre

Le nombre de délégué-e-s enregistré-e-s est de 255. Le nombre de délégué-e-s inscrit-e-s à l'ouverture est de 112. Le nombre exigé pour le quorum est de 25 % (art. 3.11 des Statuts).

#### PRÉSENT-E-S

Arseneault, Christian

Audette, Yvan

Basil, Sophie

Bellemare, Sylvie

Bellemare, Michel

Benali, Fadila

Bernier, Marcel

Blanchette, Marthe

Blouin, Hélène

Blouin, Monique

Bossé, Jean-Christophe

Bouchard, Maryvonne

Boucher, Monique

Bourdeau, Sylvain

Boyer, Jacques

Brault, Sylvie

Brunelle, Ghislaine

Bussière, Évelyne

Cadieux, Lise

Cadorette, Claude

Carrier, Michelle

Cayer, Lucie

Chabot, Ghislaine

Charbonneau, Sylvie

Chiasson, Rita

Claveau, J.-François

Clermont, Henri

Codère, Nicole

Côté-Beauregard, Suzanne

Coutu, Nathalie

Daoust, Diane

Deguire, Françoise

Denis, Jean

Désautels, Francine

Desmarais, Alain

Études individualisées

Gestion des services de santé

**Toxicomanies** 

Relations publiques

Santé et sécurité du travail

Traduction

Recherche documentaire & rédaction française

Santé et sécurité du travail

Traduction

Gestion des services de santé

Relations industrielles

Recherche documentaire & rédaction française Recherche documentaire & rédaction française

Recherche documentaire & rédaction française

Santé et sécurité du travail

Gérontologie

Criminologie 1

Santé et sécurité du travail

Recherche documentaire & rédaction française

Relations industrielles Santé et sécurité du travail

Gestion des services de santé

Relations industrielles

Relations industrielles

Traduction

Relations industrielles

Criminologie

Gérontologie

Créativité

Gérontologie

Santé et sécurité du travail

Criminologie

Droit

Santé et sécurité du travail

Créativité

Di Giacomo, Joseph Dignard, Anne Drouin, Mylène Dubé-G., Madeleine Duchastel, André Dupont, Michel Faulkner, Isabelle Forest, Pierre Fréchette, F.-Régis Gauthier, Michel Genest, Julie Gohier, Maurice Goulet, Antoine Grandmaison, Joane Grimard, Denis Grinberg, Agar

Groleau-B., Micheline

Guilbert, Lise Haché, Normand Hector, Gérard Horth, Monique Hotte, Francine Hubert, Claudette Kane, Claude Labelle, Manon Laflamme, Monique Lagacé, Alliette Lambert, Lorraine Lambert, Céline Langlois, Ange Laplante, Chantal Lauzon, Nancy Lemieux, André Léveillé, Michel Mailhot, Carole

Marchessault, Réjean Martel, Michel Martin, Robert McNicoll, Jacynthe Mercier, Johanne Michel, Yves Morissette, Suzanne Munoz, Andres Myette, Francine Ouellet, Sylvie

Maltais, Bernard

Paradis, Nicole Parent, Hélène Péloquin, Lucie Perrotte, Line Piché, Danielle Pichette, Françoise Pierre, Eddy

Ouellette, André

Pierre, Eddy Poirier, Gisèle Proulx, Raymond Quesnel, Jean-Marc Renaud, Hélène Richard, Louise Recherche documentaire & rédaction française

Gestion des services de santé

Toxicomanies Traduction

Études de l'environnement Relations industrielles

Droit

Introduction aux biotechnologies

Santé communautaire

Droit

Relations publiques Santé et sécurité du travail Gestion des services de santé

Relations industrielles

Droit

Relations publiques

Recherche documentaire & rédaction française

Gestion des services de santé

Droit

Information et journalisme

Droit

Santé communautaire

Gestion des services de santé Gestion des services de santé

Gérontologie Gérontologie

Santé communautaire

Droit

Recherche documentaire & rédaction française Recherche documentaire & rédaction française

Relations industrielles Santé et sécurité du travail

Droit

Gestion des services de santé

Droit

**Toxicomanies** 

Gestion des services de santé

Droit

Études individualisées

Gérontologie Criminologie Relations publiques

Droit

Études de l'environnement

**Toxicomanies** 

Relations industrielles

Droit

Gérontologie Traduction Traduction

Relations industrielles

Créativité Gérontologie Publicité Créativité

Relations publiques

Traduction

Gestion des services de santé

Traduction

Roy, Yves Savard, Sylvie Sene, Omar Simard, Alain Spiriti, Laurent Sylvain, Denis Taillon, George Tétreault, Michel Tétreault, Chantal Thibault, Jean Thiffault, Serge Toussaint, Louisette Tremblay, Linda Trépanier, Françoise Vézina, Jean-Pierre Vigneault, France Vuille, Nathalie Zuliani. Linda

Santé et sécurité du travail

Ergonomie Criminologie Créativité Publicité

Relations industrielles

Créativité Droit

Santé et sécurité du travail

Créativité Droit

Gérontologie

Sciences de la communication Introduction aux biotechnologies

Droit

**Toxicomanies** 

Droit Animation

#### ABSENT-E-S

Angus, Jacqueline G. Arsenault, Carole Artieri, Antonella Asselin, Édith Barrette, Jean-Pierre Beaudoin, Danielle Belval, Carole Benoit, Danielle Bériault, Réjean Blanchard, Caroline

Bobula, H.- Stéphanie

Boisvert, Carole Boucher, Monique Boudreau, Marc Boulanger, Gisèle Bourque, Pierre Brault, Line Brouillette, Judith Busby, Ghislaine Caissy, Marc Carle, Valérie Cayer, Michel

Chartray, Louis Cloutier, Guylaine Coloccia, Marie A.

Corbeil. Christine Coulombe, Carmelle Crovier, C.- Andrée

D'Andrea, Edelweiss Delorme, Lucille DeMers, François Désy, Elizabeth

Doré, Éric Dubé, Natasha

Dubé, Jean-Yves Dubeau, Huguette Droit

Relations industrielles

Criminologie Inhalothérapie

Études de l'environnement Gestion des services de santé

Relations industrielles

Gestion des services de santé

Droit **Publicité** 

Santé communautaire

Créativité

Recherche documentaire & rédaction française

Droit Ergonomie Droit **Publicité** 

Santé communautaire

**Toxicomanies** Ergonomie Publicité

Information et journalisme

**Publicité** 

Santé communautaire

Droit

Relations industrielles Toxicologie éco-industrielle

Relations publiques

Études de l'environnement

Inhalothérapie **Toxicololigie** Relations publiques Criminologie

Gérontologie

Relations industrielles

Droit

Dubois, D.-Élaine Dufresne, Christiane Dupont, Michèle DuSablon, Lyette Gagnon, Marco Gallant, Diane Gaulin, Brigitte Godin, Johanne Gras, Murielle Gratton, Sylvie Grenier, Stéphane Grenier, Serge Groleau, Richard Guernon, Marguerite Guilbeault, Ph.-Aubert Guyamier, Carole Haché, Normand Hector, Gérard Henry, Andrée Heppell, Nathalie Jacques, Louise Johnson, Nathalie Joyal, Danielle Kuitenbrouwer, Noëlle Lachapelle, Réjean Lacombe, Louise Laframboise, P.-André Laguë, Philippe Lakhoyan, Zépure Lalonde, Colette Lalonde, Colette Lamarche, Ginette Landry, Jean-Pierre

Langevin, Ginette Lapierre, Benoit Lapierre, Alain Laramée, Denis Larivée, Huguette LaRoche, Roger Lavallée, Louise Lavoie, Steve Lebel, Jacques-Yves Lebigot, Sophie Leblanc, François

Leblanc, Louise Leblanc, Joëlle Leclerc, Alain Lemieux, Jean Lepage, Marjolaine Lizotte, Danielle Longtin, Lise Lupien, Louise Maranda, Raymond Mardini, Marysa Marullo, Sylvia McMahon-S., France

Messier, Bruno Monette, Guy

Nadeau, Luc

Droit

Études individualisées Relations industrielles Relations publiques Relations publiques

Gestion des services de santé

Créativité Créativité

Information et journalisme Relations industrielles

Droit Traduction

Études de l'environnement

Gérontologie

Information et journalisme Relations publiques

Droit

Information et journalisme

Publicité

Études de l'environnement Sciences de la communication Information et journalisme Santé communautaire

Gérontologie

Relations industrielles

Criminologie Ergonomie

Relations publiques

Droit Droit Créativité **Toxicomanies** 

Santé et sécurité du travail

Recherche documentaire & rédaction française

Relations industrielles

Animation Publicité

Relations industrielles Études de l'environnement

Relations publiques

Criminologie

Relations industrielles Relations publiques

Droit

Relations publiques

Droit Droit

Relations industrielles

Droit

Santé communautaire

Droit

Gestion des services de santé

Droit **Droit** Criminologie

Introduction aux biotechnologies

**Droit** 

Relations industrielles

Ndejuru, Assumpta Nguyen, Dang Tué Oligny, Carole Pearson, Sylvie Pelletier, Suzanne Petit, Danielle Pichette, Daniel Pinsonnault, Danielle Poirier, Hélène Prévost, Jean-Claude Primeau, Suzanne

Proulx, Alain Provost, François Prud'homme, Chantal Quintal, Francine Raymond, J.-François

Rémillard, Yves
Renaud, H.- Réginald
Renaud, André
René, Jean-Sylvain
Renéde-Cotret, Jocelyn
Robillard, Francine
Roquebrune, Armelle

Roux, Philippe Roy, Robert

Santos, Maria Téresa Savard, François Savaria, Jean Sicotte, Denise Simard, Luc Smith, Diane TeoDori, Johanne Tessier, Jacqueline Thériault, Chenel Thibeault, Shantal

Tessier, Jacqueline Thériault, Chenel Thibeault, Shantal Thibeault, Mario Tougas, Martine Tremblay, Suzanne Tremblay, Suzanne Tremblay, Suzann Tremblay, Alain

Tremblay, Martine Veilleux, Lawrence Verge, Claude Vézina, Gilles Vézina, Jean-Pierre

Vigneault, Carole Vincent, Diane

Criminologie

Droit

Gérontologie Ergonomie Gérontologie

Santé et sécurité du travail Information et journalisme Relations industrielles Relations industrielles Information et journalisme

Droit Traduction Toxicomanies

Droit

Relations publiques

Droit

Information et journalisme

Droit Droit Gérontologie Publicité

Toxicologie éco-industrielle

Gérontologie Publicité

Gestion des services de santé

Gérontologie

Introduction aux biotechnologies

Santé et sécurité du travail

Droit

Études de l'environnement

Toxicomanies Toxicomanies Droit

Gestion des services de santé

Criminologie

Relations industrielles Études de l'environnement

Gérontologie Publicité Gérontologie

Santé et sécurité du travail

**Publicité** 

Sciences de la communication

Traduction Droit Droit

Gérontologie Gérontologie

## SAMEDI, 18 NOVEMBRE 1989

#### 1.00 OUVERTURE: 9 h 50

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux congressistes et déclare l'assemblée ouverte.

## 2.00 ÉLECTION

Il est proposé que M. Michel de Waele agisse comme président d'assemblée et que M<sup>me</sup> Maude Hervé agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposeur : Comité exécutif

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité du travail

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3.00 ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Le président d'assemblée apporte une correction aux règles de procédure : ne pas tenir compte du point 13 en page 2, mais se fier au «Tableau des règles de propositions» tiré du Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal.

Il est proposé d'adopter les règles de procédure telles que corrigées par le président.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Michel Gauthier, droit

> LES RÈGLES DE PROCÉDURE TELLES QUE CORRIGÉES SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

#### 4.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, apporte quelques corrections à l'ordre du jour :

Page 3, point 12 «Rapport des affaires académiques» : retiré.

Page 4, point 18 «Prêts et bourses» retiré.

Page 5, point 24 : La période de mise en candidature se termine le 19 novembre à midi.

## Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que corrigé par le secrétaire général.

Proposeur : Comité exécutif

Appuyeur : Georges Taillon, créativité

## L'ORDRE DU JOUR TEL QUE CORRIGÉ EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## L'ordre du jour se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR DU 3E CONGRÈS BIENNAL Rapport du comité des lettres de créances (quorum) 1-Ouverture (Mot du président) Élection — Président-e et secrétaire d'assemblée 2-Adoption des règles de procédure (DOC 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour (DOC 2) Rapport du comité des mises en candidatures (DOC 5) 5-Lecture et adoption du procès-verbal du 2e congrès biennal (DOC 3) 6-Lecture et adoption du procès-verbal du congrès extraordinaire (DOC 4) 7-Amendements aux statuts (DOC 5) ADOPTION Rapport de la commission sur l'organisation des ressources humaines de l'AGEEFEP (DOC 9-7) ADOPTION 10-Affaires académiques (DOC 8) • An 2000 — Mission de l'Université de Montréal (DOC 8, page 12) ADOPTION Affaires académiques (DOC 8) 11- An 2000 — Planification de la FEP (DOC 8, page 13) ADOPTION Suivi des propositions du congrès (DOC 13) INFORMATION 12-Affaires étudiantes (doc 9) 13-• Représentativité de l'AGEEFEP aux instances de l'U. de M. (DOC 9, p. 24) ADOPTION Rapport du comité de nominations aux instances (DOC 9, p. 24) ADOPTION 14-Affaires étudiantes (doc 9) 15-· Promotion et élargissement du droit étudiant - Commission des droits des étudiant-e-s (DOC 9, p. 25) ADOPTION - Loi 32 (DOC 9, p. 25) ADOPTION - Association nationale (DOC 9, p. 25) ADOPTION L'AGEEFEP et le dégel des droits de scolarité (DOC 9A, p. 6) ADOPTION 16-Rapport du comité des lettres de créances (Vérification du quorum) 17-PÉRIODE DE QUESTIONS : - Suivi des propositions (DOC 14) INFORMATION Services aux étudiants (DOC 10) 18- Les services aux étudiants de l'U. de M. et les étudiant-e-s de la FEP (DOC 10, p. 18) ADOPTION 19-Élection des représentant-e-s étudiants aux conseils de programmes de la FEP Rapport Cité éducative (DOC 15) ADOPTION 20-Café de l'AGEEFEP (DOC 16) ADOPTION 21-Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1988-1989 22-(DOC 11) ADOPTION 23-Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1989-90 et 1990-91 (DOC 12) ADOPTION

Fin de la période de mise en candidature et rapport du comité de mise en candidature

Élection aux postes de membres substituts (2) de la commission des ressources humaines

- Élection aux postes vacants de la commission des ressources humaines

Choix d'une firme comptable (DOC 12A) ADOPTION

au comité exécutif et au conseil de direction

Élection aux postes du conseil de direction

Élection aux postes du comité exécutif

24-

25-

26-

27-

28-

Clôture

#### 5.00 RAPPORT DU COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Louise Pitre, présidente du comité des mises en candidature et présidente des élections au congrès présente le rapport du comité des mises en candidature.

Il est proposé d'adopter le rapport du comité des mises en candidature (DOC 5).

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur: Johanne Mercier, criminologie II

## LE RAPPORT DU COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 6.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 2<sup>E</sup> CONGRES BIENNAL (DOC3)

Correction en page 13, 9.01.2 b): Maurice Gohier au lieu de Maurice Vallier; en page 49, 15.04.5: remplacer Goyer par Gohier.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 2º congrès biennal tel que corrigé.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Georges Taillon, créativité

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE (DOC 4)

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du congrès extraordinaire tel que présenté.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Pierre Lalancette, relations industrielles

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.00 AMENDEMENTS AUX STATUTS (DOC 5) ADOPTION

\*\* Au moins 2/3 des voix des délégué-e-s au congrès sont nécessaires pour effectuer toute modification aux Statuts.

## 8.01 Chapitre II des Statuts

Il est proposé d'adopter le chapitre Il tel que modifié

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Maurice Gohier, santé et sécurité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.02 Chapitre III des Statuts

Il est proposé d'adopter le chapitre III tel que modifié.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur: Ghislaine Chabot, relations industrielles

Une voix contre

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## 8.03 Chapitre IV des Statuts

Il est proposé d'adopter le chapitre IV tel que modifié.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité du travail

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.03 Chapitre V des Statuts

Il est proposé d'adopter le chapitre V tel que modifié.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Louise Richard, traduction

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## Il est proposé d'adopter l'ensemble des Statuts.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Line Renaud, gestion des services de santé

À la suite de l'intervention d'un délégué qui dit ne pas voir la pertinence d'adopter les statuts en bloc après avoir adopté chacun des chapitres modifiés, le conseil de direction propose de retirer cette proposition. Yves Roy demande le vote.

L'ASSEMBLÉE ACCEPTE À L'UNANIMITÉ LE RETRAIT DE LA PROPOSITION.

# 9.00 RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGEEFEP

Le rapport est lu par M. Pierre Lalancette, secrétaire de la commission.

Correction: Page 15, proposition 1, point 3): ajouter au plus tard à la fin du trimestre d'hiver 1991.

#### PROPOSITION 1

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche qui est dévolue à la commission des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la période estivale et le début du trimestre d'automne ont été peu propices à la poursuite des travaux;

CONSIDÉRANT que le mandat qui a été confié à la commission d'examiner l'organisation des ressources humaines ne provient pas d'un malaise au sein de l'Association, mais plutôt du désir de progresser, de bien préparer la relève et d'assurer une continuité dans l'accomplissement de la mission de l'AGEEFEP;

#### Il est proposé:

- 1) de renouveler le mandat de la commission sur l'organisation des ressources humaines de l'AGEEFEP afin qu'elle poursuive ses travaux;
- 2) de conserver le statu quo en laissant au conseil de direction, instance entre les congrès, le soin de déterminer les besoins de l'AGEFEP en matière de ressources humaines et ce, jusqu'à la fin des travaux de la commission.
- 3) que la commission soumette au conseil de direction un rapport sur l'organisation des ressources humaines à l'AGEEFEP au plus tard à la fin du trimestre d'hiver 1991.
- 4) que le congrès ou le conseil de direction pourvoie aux postes vacants de la commission selon les critères établis pour sa composition.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Michel Bellemare, santé et sécurité du travail

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### PROPOSITION 2

CONSIDÉRANT que deux membres élus par le congrès siègent à la commission des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le congrès se tient tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que des vacances pourraient survenir chez ses représentant-e-s pendant cette période;

Il est proposé que le congrès procède à l'élection de deux membres substituts afin de pourvoir à toutes vacances pouvant survenir à l'un de ces deux postes.

Il est proposé d'adopter la proposition 2 du rapport sur l'organisation des ressources humaines de l'AGEEFEP.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Diane Marchand, gérontologie

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de recevoir le rapport de la commission sur l'organisation des ressources humaines.

Proposeur : Maurice Gohier, santé et sécurité du travail

Appuyeur : Alain Desmarais, créativité

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## AJOURNEMENT POUR LE DÎNER

## 11.00 AFFAIRES ACADÉMIQUES (DOC 8) AN 2000 — MISSION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Présentation du diagramme et discussion sur l'orientation de l'Université de Montréal en ce qui a trait à la Faculté de l'éducation permanente.

Un-e délégué-e suggère que soient lues en bloc les propositions concernant l'Université de l'An 2000 et celles touchant la planification de la FEP.

Lecture est faite de ces propositions.

Correction dans les propositions touchant la planification de la FEP : lire *corps* académique au lieu de corps professoral.

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT le débat présentement en cours sur le financement des universités québécoises;

CONSIDÉRANT que l'Université de Montréal a elle-même produit un document intitulé *L'Université de Montréal vers l'an 2000*, où elle indique que ses priorités iront dorénavant aux activités de recherche et aux études de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles;

CONSIDÉRANT que l'Université de Montréal réclame un nouveau mode de financement des universités québécoises qui ne serait plus fondé sur le nombre d'étudiant-e-s qu'elles accueillent;

CONSIDÉRANT que l'Université de Montréal projette de resserrer ses critères d'admission, de diminuer sa clientèle de 1<sup>er</sup> cycle et de retirer à la Faculté de l'éducation permanente tout le secteur de la formation initiale;

CONSIDÉRANT que ces dernières mesures contredisent le principe de l'accessibilité aux universités mis de l'avant depuis la Révolution tranquille;

CONSIDÉRANT que les programmes de certificat et de baccalauréat par cumul offrent une formation souple et multidisciplinaire qui répond aux attentes des étudiant-e-s adultes puisqu'ils reposent sur leur expérience d'adultes issus du marché du travail et qu'ils reconnaissent les connaissances acquises en dehors du système scolaire;

## Il est proposé:

- 1. Que l'AGEEFEP utilise tous les moyens dont elle dispose, et principalement sa présence dans les instances universitaires, pour protéger les principes et les acquis de l'éducation des adultes à l'Université de Montréal;
- 2. Que l'AGEFFP fasse pression sur le gouvernement du Québec afin que d'éventuelles transformations du mode de financement des universités respectent le principe d'une large accessibilité aux universités en vigueur depuis la Révolution tranquille, en particulier pour les adultes issus du marché du travail;
- 3. Que l'AGEFEP intervienne auprès des différents groupes sociaux afin qu'ils fassent front commun pour rappeler à l'Université de Montréal son obligation de respecter les acquis de sa clientèle étudiante.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Denis Grimard, droit

## ADOPTÉ À l'UNANIMITÉ

# 11.00 AFFAIRES ACADÉMIQUES (DOC 8) AN 2000 — PLANIFICATION DE LA FEP

#### PROPOSITION 1

CONSIDÉRANT le rôle traditionnel qu'a joué l'éducation permanente à l'Université de Montréal auprès de la clientèle des adultes issus du marché du

travail et les besoins persistants de cette clientèle en matière de formation universitaire:

Il est proposé que toute modification de l'éducation permanente en général, et de la Faculté de l'éducation permanente en particulier, préserve les acquis suivants:

- 1. Des conditions d'admission souples, qui tiennent compte de la valeur de l'expérience de vie et de travail et qui prévoient des cours compensateurs pour les personnes ne répondant pas aux conditions d'admission;
- 2. Des méthodes pédagogiques inspirées de l'andragogie:
- 3. Des programmes de certificats variés, adaptés à la diversité de la clientèle, et la possibilité d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats;
- 4. Des horaires de cours adaptés aux obligations d'étudiant-e-s qui, pour la plupart, travaillent à plein temps.

#### PROPOSITION 2

CONSIDÉRANT que la Faculté de l'éducation permanente est totalement privée de corps professoral, que le personnel professionnel de la Faculté — notamment les responsables de programme — n'a pas de statut défini, et que l'encadrement des chargé-e-s de cours est embryonnaire, faute de ressources;

CONSIDÉRANT que, en raison d'un manque de fonds, aucun local n'est mis à la disposition des chargé-e-s de cours, ce qui pose de graves problèmes de communication entre ceux-ci et les étudiant-e-s;

CONSIDÉRANT que la FEP ne reçoit aucun financement pour son Bureau de recherche et de développement et qu'elle doit en conséquence en supporter le coût à même son budget consacré à l'enseignement;

CONSIDÉRANT que, de toutes les facultés de l'Université, la FEP est celle qui reçoit le taux de financement le plus faible par crédit;

CONSIDÉRANT que la FEP contribue environ 12 % de l'ensemble du budget de l'Université, ce qui inclut les droits de scolarité et les subventions gouvernementales, mais qu'elle ne compte que pour 5 % des dépenses d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le sous-financement de la FEP affecte la qualité de la formation qui y est dispensée et entache la réputation de la Faculté;

Il est proposé que l'AGEFEP fasse pression sur la direction de l'Université de Montréal pour qu'elle redresse le budget de la FEP de façon à ce que celle-ci puisse appliquer les mesures suivantes :

- 1. Constituer un corps académique:
- 2. Financer adéquatement le Bureau de recherche et de développement;
- 3. Créer un service de secrétariat pour faciliter l'encadrement des étudiant-e-s par les chargé-e-s de cours;
- 4. Revoir et modifier à la hausse l'allocation des ressources humaines de la Faculté;
- 5. Définir le statut des responsables de programme;
- 6. Assurer l'enseignement des hors campus.

#### PROPOSITION 3

CONSIDÉRANT que la réflexion en cours sur l'avenir de l'Université de Montréal présage d'importants changements dans l'éducation des adultes, et plus particulièrement à la Faculté de l'éducation permanente;

CONSIDÉRANT que la Faculté de l'éducation permanente propose à l'Université de créer un organisme statutaire de coordination qui aurait le mandat de définir et d'appliquer le plan d'action institutionnel en éducation permanente, et cela, sous le double aspect des études et de la planification;

Il est proposé que l'AGEEFEP appuie la proposition de la FEP, à la condition que l'association étudiante fasse elle-même partie de cet organisme statutaire et qu'elle puisse y faire valoir les intérêts des étudiant-e-s, comme c'est son droit et sa responsabilité.

#### PROPOSITION 4

CONSIDÉRANT que la Faculté de l'éducation permanente a comme projet le transfert à d'autres facultés d'un programme de criminologie et des deux programmes de relations industrielles, et ce sans consultation des étudiant-e-s de l'AGEEFEP;

CONSIDÉRANT que la politique de favoriser l'intégration à l'enseignement régulier de 1<sup>er</sup> cycle des programmes de formation fondamentale dispensés par la FEP laisse présager d'autres transferts dans l'avenir;

CONSIDÉRANT que, dans tout cas de transfert, la FEP a l'obligation de s'assurer que la faculté ou l'école d'accueil est en mesure de répondre aux besoins particuliers des étudiant-e-s issus du marché du travail;

Il est proposé qu'un comité tripartite FEP-AGEEFEP-FACULTÉ D'ACCUEIL soit formé pour s'assurer au préalable que des mesures transitoires acceptables pour les étudiant-e-s concernés soient prévues et que chaque transfert de programme s'effectue dans le respect des acquis de l'éducation des adultes, à savoir :

- 1. Un accès aux programmes contingentés de la faculté d'accueil:
- 2. La reconnaissance des certificats et des profils de baccalauréats multidisciplinaires:
- 3. Des horaires adaptés aux gens qui travaillent et qui étudient à temps partiel;
- 4. La création de services d'accueil et d'orientation pour les adultes:
- 5. Des conditions d'admission souples et, en cas de besoin, la possibilité pour une personne de remédier à ses lacunes par des cours compensateurs.

#### PROPOSITION 5

CONSIDÉRANT que la Faculté de l'éducation permanente a signalé aux dirigeant-e-s de l'Université qu'elle n'entendait pas offrir de nouveaux programmes aux étudiant-e-s des régions à moins d'obtenir des fonds additionnels;

CONSIDÉRANT que la FEP propose à l'Université d'augmenter substantiellement, de 64,50 \$ à 88,50 \$, les droits de scolarité pour un cours de trois crédits dispensé en région;

CONSIDÉRANT que la subvention versée par le gouvernement pour un crédit/cours est suffisante pour couvrir toutes les dépenses, mais que l'Université utilise à d'autres fins une partie de cet argent;

CONSIDÉRANT que les gens en région ont droit à une formation universitaire dont le coût n'excède pas celui des résidants des centres urbains;

CONSIDÉRANT que les étudiant-e-s en région paient déjà 4 \$ de plus par crédit que les autres étudiant-e-s;

Il est proposé que l'AGEEFEP demande à l'Université d'accorder à la FEP l'argent qui lui est nécessaire pour offrir de nouveaux programmes en région, et

de ne pas élargir l'écart des droits de scolarité entre les étudiant-e-s hors campus et les autres étudiant-e-s.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Georges Taillon, Créativité

Il est proposé d'adopter les cinq propositions en bloc.

Proposeur : Georges Taillon, créativité Appuyeur : Michel Léveillé, toxicomanies

## LES PROPOSITIONS SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## 12.00 SUIVI DES PROPOSITIONS DU CONGRÈS (DOC 13)

M. Arseneault informe les délégué-e-s qu'une période de questions sur le suivi des propositions est prévue dimanche matin.

# 13.00 AFFAIRES ÉTUDIANTES (DOC 9) REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AGEEFEP AUX INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'AGEEFEP par les délégué-e-s du congrès extraordinaire de participer au Conseil représentant les étudiant-e-s;

CONSIDÉRANT que les rencontres du Conseil se déroulent dans un climat sain et que les représentant-e-s de la FAECUM sont prêts à accorder à l'AGEEFEP des sièges aux instances qui l'intéressent;

CONSIDÉRANT que le Conseil étudiant a pour mission de défendre les intérêts de tous les étudiant-e-s:

Il est proposé que l'AGEEFEP continue de participer au Conseil étudiant et de veiller aux intérêts de ses membres et de ceux de la communauté étudiante en général.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Maurice Gohier, santé et sécurité du travail

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 14.00 RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATIONS AUX INSTANCES (DOC 9)

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que le conseil de direction a été mandaté par le congrès du 19 mars 1989, afin de créer un comité de nominations chargé de pourvoir les sièges accordés à l'AGEEFEP à l'U. de M. et à la FEP;

CONSIDÉRANT que le congrès extraordinaire du 19 mars a également demandé au conseil de direction de soumettre au congrès biennal un rapport sur l'état de la représentativité et sur les activités de son comité de nominations;

Il est proposé que le congrès de l'AGEEFEP reçoivent le rapport du Comité de nominations ci-inclus présenté par le conseil de direction.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Claude Kane, gestion des services de la santé

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 14.01 COMPLÉMENT AU RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATIONS - AJOUT AUX STATUTS

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que le congrès extraordinaire de l'AGEEFEP tenu le 29 mars 1989 a entériné une proposition du conseil de direction visant à doter l'AGEEFEP des instruments nécessaires pour qu'elle puisse disposer en permanence de représentant-e-s aux différentes instances de l'Université;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il a été résolu que l'AGEEFEP participe aux travaux du Conseil étudiant prévu à la Charte et aux Statuts de l'Université;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de nomination est de pourvoir aux sièges accordés à l'AGEEFEP aux différentes instances et comités de l'Université de Montréal et de la FEP;

CONSIDÉRANT que le comité de nominations devra, aux fins de ce qui précède, utiliser les moyens appropriés pour renseigner les membres sur les postes de représentant-e-s disponibles et les fonctions rattachées à ces postes, qu'il devra recevoir les candidatures, sélectionner les candidat-e-s, proposer les nominations au conseil de direction pour adoption, les acheminer au Conseil étudiant de l'Université par l'intermédiaire du représentant-e de l'AGEEFEP et pourvoir à toute vacance survenue aux postes concernés;

CONSIDÉRANT qu'il y aura parfois à procéder à des nominations de représentant-e-s de façon urgente aux instances universitaires;

CONSIDÉRANT que le conseil de direction ne peut être convoqué aisément à la seule fin d'adopter les propositions de nominations du comité;

CONSIDÉRANT que le conseil de direction a procédé à la création du comité de nominations lors de sa 26e séance en mai 1989;

CONSIDÉRANT l'importance de ce comité dans le fonctionnement démocratique de l'Association:

CONSIDÉRANT qu'en dehors des nominations urgentes, toute nomination devra avoir fait l'objet d'une proposition soumise au conseil de direction pour adoption;

Il est proposé que l'AGEEFEP ajoute au chapitre IV des Statuts (Conseil de direction) un article qui se lira ainsi :

## Représentativité de l'AGEEFEP — Comité de nominations

- A) Le comité de nominations est un comité permanent qui relève du conseil de direction.
- B) Le comité de nominations est composé d'au moins trois membres et d'au plus cinq membres nommés par le conseil de direction.
- C) Le conseil de direction pourvoit à toute vacance survenue au sein du comité selon les stipulations contenues à l'article 4.12, alinéa 2 et 7 des présents Statuts.
- D) Le mandat du comité de nominations est de pourvoir aux sièges accordés à l'AGEFEP aux différentes instances et comités de l'Université et de la Faculté de l'éducation permanente.
- E) Aux fins de ce qui précède, le comité de nominations devra utiliser les moyens appropriés pour renseigner les membres sur les postes de représentant-e-s disponibles et les fonctions qui s'y rattachent, sélectionner les candidat-e-s, proposer les nominations au conseil de direction pour adoption et les acheminer au Conseil étudiant de l'Université par l'intermédiaire du représentant-e de l'AGEEFEP.
- F) Le comité de nominations devra soumettre pour adoption toutes les candidatures de représentant-e-s au conseil de direction avant leur entrée en fonction.
- G) Nonobstant ce qui précède, le comité de nominations aura le pouvoir de procéder exceptionnellement aux nominations de représentant-e-s en cas d'urgence. Toute nomination ainsi effectuée devra être soumise au conseil de direction pour ratification.
- H) Le comité de nominations doit faire régulièrement rapport au conseil de direction.

 Le comité de nominations adopte ses règles de fonctionnement interne et élit par et parmi ses membres son ou sa président-e et son ou sa secrétaire.

Proposeur : Conseil de direction Appuveur : André Lemieux, droit

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 15.00 AFFAIRES ÉTUDIANTES (DOC 9)

## 15.01 PROMOTION ET ÉLARGISSEMENT DU DROIT ÉTUDIANT

## 15.01.1 COMMISSION DES DROITS DES ÉTUDIANT-E-S

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT le caractère flou, embryonnaire, voire inexistant de plusieurs aspects des droits des étudiant-e-s à l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Conseil des universités, dans un avis présenté au ministre de l'Éducation en 1981, a remarquablement défini l'étendue que devrait avoir le droit des étudiant-e-s dans les universités québécoises;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval s'est elle-même dotée d'une commission des droits des étudiant-e-s et qu'elle a adopté une charte des droits des étudiant-e-s;

Il est proposé que le congrès donne aux dirigeant-e-s de l'AGEEFEP le mandat d'obtenir l'appui du mouvement étudiant à l'Université de Montréal afin qu'il réclame la création d'une commission des droits des étudiant-e-s. Cette commission aurait entre autres tâches de bâtir une charte des droits des étudiant-e-s.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Denis Grimard, droit

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 15.01.2 Loi 32

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que la loi 32, qui fixe les règles pour l'accréditation des associations étudiantes, confère à ces dernières davantage de pouvoir et de garanties que les règlements de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP avait souhaité, au moment de sa fondation, s'accréditer en vertu de la loi 32, mais qu'elle ne disposait pas à l'époque des moyens pour le faire;

CONSIDÉRANT que l'accréditation en vertu de la loi 32 requiert la tenue d'un référendum parmi tous les membres de l'Association;

Il est proposé que le congrès donne au Conseil de direction le mandat d'obtenir l'accréditation de l'AGEEFEP en vertu de la loi 32 et, pour ce faire, de tenir un référendum au moment où il le jugera opportun.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Chantal Tétreault, santé et sécurité du travail

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 15.01.3 ASSOCIATION NATIONALE

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que les deux premiers congrès de l'AGEEFEP ont donné à leurs dirigeant-e-s le mandat de favoriser la création d'une association nationale des étudiant-e-s à temps partiel dans les universités québécoises.

CONSIDÉRANT qu'il apparaît plus indiqué, dans le contexte présent, de regrouper plutôt les étudiant-e-s inscrits dans les programmes de certificat.

CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers touchant directement les étudiant-e-s des programmes de certificat exigent une action nationale.

CONSIDÉRANT que des contacts récents avec d'autres associations d'étudiante-s inscrits dans des programmes de certificat indiquent qu'il existe un intérêt certain pour la création d'une association nationale.

## Il est proposé:

- 1) que le congrès donne mandat au conseil de direction de promouvoir le regroupement des associations d'étudiant-e-s inscrits dans des programmes de certificat en une association nationale.
- 2) que l'AGEEFEP apporte aide et appui à tout groupe d'étudiant-e-s désireux de se regrouper en association de programmes de certificat.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 16.01 L'AGEEFEP ET LE DÉGEL DES DROITS DE SCOLARITÉ

#### **PROPOSITION**

## Il est proposé:

- 1. Que l'AGEEFEP s'oppose au dégel des droits de scolarité.
- 2. Que l'AGEFEP se joigne à tout mouvement d'opposition orchestré par les associations étudiantes de l'Université de Montréal qui aurait pour objet de contrer toute augmentation des droits de scolarité.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Céline Lambert, rech. doc. et réd. française

## 16.01 a) AMENDEMENT

Il est proposé que la partie 2 de la proposition se lise comme suit :

Que l'AGEEFEP se joigne à tout mouvement d'opposition orchestré par l'ANEEQ qui aurait pour objet de contrer toute aumentation des droits de scolarité.

Proposeur: Gérard Hector

Appuyeur : Andres Munoz, études de l'environnement

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

## 16.01 b) AMENDEMENT

Il est proposé que la partie 2 de la proposition se lise comme suit :

Que l'AGEFFP se joigne éventuellement à tout mouvement orchestré par les associations étudiantes de l'Université de Montréal et à tout mouvement d'opposition nationale qui aurait pour objet de contrer toute augmentation des droits de scolarité.

Proposeur : Céline Lambert Appuyeur : Claude Kane

Il est proposé de scinder la proposition et d'adopter séparément les points 1 et 2.

Proposeur : Georges Taillon, créativité

Appuyeur : Jean-Christophe Bossé, relations industrielles

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

## 1. Il est proposé que l'AGEEFEP s'oppose au dégel des droits de scolarité.

Ghislaine Chabot, relations industrielles, demande la question préalable.

## ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2. Il est proposé que l'AGEFEP se joigne éventuellement à tout mouvement orchestré par les associations étudiantes de l'Université de Montréal et à tout mouvement d'opposition nationale qui aurait pour objet de contrer toute augmentation des droits de scolarité.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 16.01 c) PROPOSITION

Il est proposé qu'au cas où le gouvernement aille de l'avant avec son projet de dégel des frais de scolarité, une consultation des membres ait lieu, pour voir les actions futures que devrait entreprendre l'Association en rapport avec ce dossier.

Proposeur : Yves Roy, santé et sécurité

Appuyeur : Sylvie Charbonneau, relations industrielles

#### LA PROPOSITION EST REJETÉE

Normand Haché, droit, demande la vérification du quorum.

Le président fait effectuer un comptage des présences et constate le quorum.

AJOURNEMENT DES TRAVAUX: 17h25

REPRISE DES TRAVAUX : dimanche, le 19 novembre à 9h30

## 17.00 OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux congressistes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

## 18.00 SERVICES AUX ÉTUDIANTS (DOC 10)

#### **PROPOSITION**

<u>Il est proposé</u>:

- 1. Que l'AGEFFEP, par la biais du Conseil étudiant, continue d'assurer sa représentation au sein des comités de gestion et du CODISAE;
- 2. Que l'AGEFEP et ses représentant-e-s au Conseil étudiant fassent en sorte que soient satisfaites, en matière de SAE, les demandes des étudiant-e-s de la FEP formulées lors des congrès précédents, tout en considérant l'ensemble des besoins de la communauté étudiante à l'Université;
- 3. Que le référendum sur les SAE prévu lors des précédents congrès soit remis à une période indéterminée;
- 4. Que l'AGEFEP entreprenne des pourparlers avec la direction des Services aux étudiants afin d'obtenir son appui pour la réalisation des nouveaux services projetés (co-voiturage, réseau de gardiennage, visites intégrées d'entreprises (projet V.I.E.) et stages en milieu de travail, échange et vente de recueils de textes et livres usagés).

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: Ghislaine Chabot, relations industrielles

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 19.00 ÉLECTION DES REPRÉSENTANT-E-S ÉTUDIANTS AUX CONSEILS DE PROGRAMMES DE LA FEP

Les congressistes sont priés de se rendre au local désigné pour élire leurs représentants aux conseils de programme.

La présidente, M<sup>me</sup> Louise Pitre, donne le résultat des élections.

# Représentant-e-s des étudiant-e-s aux conseils de programme élu-e-s le 19 novembre 1989

- 1- Animation
  - Linda Zuliani
- 2- Créativité
  - Suzanne Côté-Beauregard
  - Alain Desmarais
  - Gisèle Poirier
  - Alain Simard
- 3. Criminologie
  - Ghislaine Brunelle
  - Françoise Dequire
  - Johanne Mercier
  - Omar Sene

#### 4. Droit

- Michel Gauthier
- Carole Mailhot
- Michel Tétreault
- Serge Thiffault

## 5- Études de l'environnement

- Andres Munoz

#### 6- Gérontologie

- Nicole Codère
- Nathalie Coutu
- Manon Labelle
- Louisette Toussaint

## 7- Gestion des services de santé

- Monique Blouin
- Claude Kane
- Michel Léveillé
- Hélène Renaud

## 8- <u>Information et journalisme</u>

- Gérard Hector

## 9- Introduction aux biotechnologies

- Pierre Forest
- Françoise Trépanier

## 10- Publicité

- Eddy Pierre
- Laurent Spiriti

## 11- Rech. doc. & réd. franc.

- Marcel Bernier
- Monique Boucher
- Sylvain Bourdeau
- Ange Langlois

## 12- Relations industrielles

- Claude Cadorette
- Sylvie Charbonneau
- Joane Grandmaison

## 13- Relations publiques

- Julie Genest
- Agar Grinberg
- Yves Michel
- Raymond Proulx

## 14- Santé communautaire

- -. Francine Hotte
- 15- Santé et sécurité du travail
  - Jacques Boyer
  - Maurice Gohier
  - Nancy Lauzon
  - Yves Roy

#### 16- Toxicomanies

- Sophie Basil
- Mylène Drouin
- Bernard Maltais
- Francine Myette

#### 17- Traduction

- Hélène Blouin
- Hélène Parent
- Lucie Péloquin
- Louise Richard

## 20.00 RAPPORT CITÉ ÉDUCATIVE (DOC 15)

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT l'importance pour l'AGEEFEP d'assurer complètement sa représentativité depuis qu'elle est accréditée officiellement à l'Université de Montréal:

CONSIDÉRANT que Cité éducative contribue largement au rayonnement, au prestige et à la crédibilité de l'AGEEFEP;

CONSIDÉRANT les besoins de communication de l'AGEEFEP pour faire connaître ses dossiers, ses services et ses activités;

Il est proposé que la publication de *Cité éducative* se poursuive normalement au cours des deux prochaines années en conformité avec le budget voté par le congrès.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Serge Thiffault, droit

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 21.00 CAFÉ DE L'AGEEFEP (DOC 16)

CONSIDÉRANT les inconvénients majeurs entraînés par le fait de ne pas disposer d'un lieu permanent pour notre café rencontre (transport de matériel et de marchandises, impossibilité de tenir des activités régulières, etc.);

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'accueillir la clientèle du Café de l'AGEEFEP avant 20h;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans l'obligation de faire affaire avec *Cantine du Canada* pour la marchandise vendue au lieu d'aller directement aux entreprises et de pouvoir ainsi profiter de leur promotion et prix spéciaux;

CONSIDÉRANT que le taux de fréquentation pour la période du souper est de beaucoup inférieur à la capacité d'accueil de l'endroit;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible d'utiliser, à partir de 17h, une section du *Café Pazzelli*, sans que cela ne perturbe ses opérations;

Il est proposé de faire en sorte que l'Université inclue, dans le contrat qu'elle signera avec son sous-traitant, une clause particulière réservant une section du Café Pazzelli à l'AGEEFEP afin qu'elle y tienne son café-rencontre.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Gérard Hector

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## PROPOSITION SPÉCIALE

Il est proposé de suspendre les règles de procédure et de réouvrir la période de mise en candidature.

Proposeur : Jean-Christophe Bossé, relations industrielles

Appuyeur : Serge Thiffault, droit

Le président rappelle que la suspension des règles de procédure demande l'unanimité.

## REJETÉ

Mme Maryvonne Bouchard demande que soit inscrite au procès-verbal la suggestion de Mme Marie-Andrée Bertrand, conférencière du dîner, de mettre en place des services de gardiennage ou d'en payer les coûts pour les femmes qui voudraient militer activement au sein de l'Association.

# 22.00 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS-COMPTABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1988-1989 (DOC 11)

Le secrétaire général, M. Sylvain, présente le rapport des vérificateurs-comptables pour l'exercice financier 1988-1989 et rappelle aux congressistes que celui de l'exercice financier 1988-1989 a été adopté lors du congrès extraordinaire du 19 mars 1989.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé d'adopter le rapport des vérificateurs Maheu et Noiseux pour l'exercice 1988-1989.

Proposeur : Conseil de direction Appuyeur : Georges Taillon, créativité

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 23.00 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990 et 1990-1991 (DOC 12)

#### **PROPOSITIONS**

CONSIDÉRANT que les revenus de l'AGEEFEP n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie (inflation de 4 % en moyenne par année) et que cela a pour effet de réduire d'année en année la marge de manoeuvre de l'AGEEFEP;

CONSIDÉRANT que les cotisations des membres n'ont pas subi d'augmentation au cours des quatre dernières années;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP a dû procéder à des compressions budgétaires importantes afin d'éviter un déficit budgétaire;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP a atteint le point limite en ce qui concerne les compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP doit continuer à assurer sa présence à l'Université et préserver la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT que le conseil de direction propose des prévisions budgétaires comprenant une hausse de cotisation de 1\$ par membre par session d'étude afin d'équilibrer les revenus et les dépenses;

#### Il est proposé :

1. Que le congrès adopte les prévisions budgétaires 1989-90 et 1990-91, telles que présentées:

2. Que le congrès porte la cotisation des membres de 15 \$ à 16 \$ par session d'études à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Georges Taillon, créativité

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 23.01 CHOIX D'UNE FIRME COMPTABLE (DOC 12A)

CONSIDÉRANT qu'une résolution du deuxième congrès nous a donné le mandat de considérer d'autres firmes comptables pour la vérification des états financiers;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a étudié les soumissions de plusieurs firmes comparables à celle de Maheu Noiseux, ainsi que les soumissions d'entreprises de CGA (comptables généraux agréés);

CONSIDÉRANT que, dans son enquête, le conseil de direction s'est heurté à quelques problèmes concernant les CGA, entre autres, le fait qu'ils ne sont pas autorisés à fournir des états financiers certifiés;

CONSIDÉRANT que les firmes comparables à Maheu Noiseux demandent les mêmes honoraires;

Il est proposé de conserver la firme Maheu Noiseux pour la vérification des états financiers de l'AGEEFEP.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Julie Genest, relations publiques

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## FIN DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE ET RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M<sup>me</sup> Louise Pitre fait lecture des noms des candidats au comité exécutif et au conseil de direction.

## ÉLECTION DE MEMBRES SUBSTITUTS À LA COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Andres Munoz, environnement, appuyé par M<sup>me</sup> Louise Richard, traduction, propose sa candidature à titre de membre-substitut.

M. Eddy Pierre, publicité, appuyé par M<sup>me</sup> Chantal Laplante, propose sa candidature à titre de membre-substitut.

## ANDRES MUNOZ ET EDDY PIERRE SONT ÉLUS PAR ACCLAMATION

## PROPOSITION SPÉCIALE

Jacques Boyer propose une motion de félicitations au comité exécutif sortant «pour le magnifique travail qu'il a accompli».

## LA PROPOSITION EST APPUYÉE À L'UNANIMITÉ

## 26.00 ÉLECTION AUX POSTES DU COMITÉ EXÉCUTIF

#### Président

Robert Martin, études individualisées, élu par acclamation

#### Secrétaire général

Denis Sylvain, relations industrielles, élu par acclamation

## Vice-président - Services aux étudiants

Laurent Spiriti, publicité, élu par acclamation

## Vice-président - affaires étudiantes

Joseph DiGiacomo, élu par acclamation

#### Vice-présidente - affaires académiques

#### CANDIDAT-E-S:

Maryvonne Bouchard, rech. doc. et rédaction française Jean-Christophe Bossé, relations industrielles

Maryvonne Bouchard, rech.doc. et rédaction française, élue à la majorité

## ÉLECTION AUX POSTES DU CONSEIL DE DIRECTION

#### CANDIDAT-E-S:

BELLEMARE, Michel, santé et sécurité du travail BOSSÉ, Jean-Christophe, relations industrielles I BOURDEAU, Sylvain, recherche documentaire et rédaction française BRUNELLE, Ghislaine, criminologie I CHABOT, Ghislaine, relations industrielles DENIS, Jean, droit FAULKNER, Isabelle, droit GAUTHIER, Michel, droit
GRINBERG, Agar, relations publiques
HACHÉ, Normand, droit
LAMBERT, Céline, recherche documentaire et rédaction française
LÉVEILLÉ, Michel, toxicomanies
MERCIER, Johanne, criminologie II
ROY, Yves, santé et sécurité du travail
SENE, Omar, criminologie
TETREAULT, Michel, droit
THIFFAULT, Serge, droit
VÉZINA, Jean-Pierre, Droit

La présidente donne le résultat des élections et déclare élu-e-s au poste de directeur-trice :

BELLEMARE, Michel, santé et sécurité au travail BOURDEAU, Sylvain, recherche documentaire et rédaction française BRUNELLE, Ghislaine, criminologie I CHABOT, Ghislaine, relations industrielles DENIS, Jean, droit GAUTHIER, Michel, droit LAMBERT, Céline, recherche documentaire et rédaction française LÉVEILLÉ, Michel, toxicomanies MERCIER, Johanne, criminologie II VÉZINA, Jean-Pierre, Droit

#### 28.00 CLÔTURE

Il est proposé de clore l'assemblée.

Proposeur : Denis Sylvain, comité exécutif

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité du travail

## LA PROPOSITION DE CLÔTURE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,	Le secrétaire général,
Robert Martin	Denis Sylvain
DS/mh 90/03/22	

# PROCES-VERBAL DU 2E CONGRES EXTRAORDINAIRE

4e congrès biennal Novembre 1991

	i
	-:
	1
	1
	:
	Ì
	TO STATE OF THE ST
	No. of the second secon
	PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED OF TH

# PROCÈS-VERBAL DU 2º CONGRÈS EXTRAORDINAIRE TENU LE 25 FÉVRIER 1990 AU PAVILLON 3200 JEAN-BRILLANT UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Président: Robert Martin

Président des délibérations: Michel De Waele

Secrétaire général: Denis Sylvain Secrétaire-rédactrice: Maude Hervé

Le nombre de délégué-e-s enregistrés est de 207. Le nombre de délégué-e-s inscrits à l'ouverture est de 61.

Le nombre exigé pour le quorum est de 25 % (art. 3.11 des Statuts)

#### PRÉSENT-E-S

Artieri, Antonella Basil, Sophie Bellemare, Michel Bouchard, Maryvonne Bourdeau, Sylvain Boyer, Jacques Brunelle, Ghislaine Chabot, Ghislaine Charbonneau, Sylvie Clermont, Henri Côté-Beaur., Suzanne Coulombe, Carmelle Coutu, Nathalie Denis, Jean Deguire, Françoise Di Giacomo, Joseph Drouin, Mylène Fréchette, F-Régis Gallant, Diane Gauthier, Michel Genest, Julie Gohier, Maurice Goulet, Antoine Grandmaison, Joane Groleau, Richard Hector, Gérard Hotte, Francine Kane. Claude Labelle, Manon Lambert, Lorraine Lambert, Céline Langlois, Ange Lauzon, Nancy Léveillé, Michel

Maranda, Raymond

Criminologie **Toxicomanies** Santé et séc trav. Rec. doc. & réd. franç. Rec. doc. & réd. franç. Santé & séc. trav. Criminologie Rel. industrielles Rel. industrielles Criminologie Créativité Toxico. éco-indust. Gérontologie Droit Criminologie Rec. doc. & réd. franc. **Toxicomanies** Santé communautaire Gest. services santé Droit Relations publiques Santé & séc. trav. Gest, services santé Rel. industrielles Ét. de l'envir. Inform. et journalisme Santé communautaire Gest. services santé Gérontologie Droit Rec. doc. & réd.franç. Rec. doc. & réd. franç. Santé & séc. trav.

Gest. services santé

Droit

Martel, Michel Martin, Robert Mercier, Johanne Monette, Guy Munoz, Andres Myette, Francine Paradis, Nicole Pierre, Eddy Poirier, Gisèle PrimeauSuzanne Proulx, Raymond Richard, Louis-Joseph Richard, Louise Roy, Yves Sene, Omar Simard, Alain Simard, Luc Spiriti, Laurent Sylvain, Denis Taillon, George Tétreault, Chantal Thibeault, Mario Tremblay, Suzanne Tremblay, Suzann Tremblay, Alain Veilleux, Lawrence Vézina, Jean-Pierre

Droit Ét. individualisées Criminologie Droit Ét. de l'envir. **Toxicomanies** Gérontologie **Publicité** Créativité Droit Relations publiques Publicité Traduction Santé & séc. trav. Criminologie Créativité Ét. de l'envir. Publicité Rel. industrielles Créativité Santé & séc. trav. Rel. industrielles **Publicité** Gérontologie Santé & séc. trav. Sc. communication Droit

#### ABSENT-E-S

Arsenault, Carole Asselin, Édith Audette, Yvan Beaudoin, Danielle Bellemare, Sylvie Benali, Fadila Bériault, Réjean Blanchard, Caroline Blanchette, Marthe Blouin, Hélène Blouin, Monique Boucher, Monique Boudreau, Marc Bourque, Pierre Brault, Line Brault, Sylvie Brouillette, Judith Busby, Ghislaine Bussière, Évelyne Cadieux, Lise Cadorette, Claude Carle, Valérie Carrier, Michelle Cayer, Lucie Chartray, Louis Chiasson, Rita Claveau, Jean-François Codère, Nicole Coloccia, Marie A. Corbeil, Christine Crovier, Claude Andrée D'Andrea, Edelweiss Désautels, Francine Desmarais, Alain Désy, Élizabeth Dignard, Anne Doré, Éric Dubé, Jean-Yves Dubé, Natasha Dubeau, Huguette Dubois, Danielle-Élaine Droit Duchastel, André Dufresne, Christiane Dupont, Michel Dupont, Michèle Faulkner, Isabelle Forest, Pierre Gaulin, Brigitte Gendron, Isabelle Godin, Johanne Gratton, Sylvie Grenier, Serge Grenier, Stéphane Grimard, Denis Grinberg, Agar

Rel. industrielles Inhalothérapie Gest. serv. santé Gest. serv. santé Rel. publiques Traduction Droit Publicité Santé & séc. travail Traduction Gest. serv. santé Rec. doc. & réd. franc. **Droit** Droit **Publicité** Gérontologie Santé commun. **Toxicomanies** Santé & séc. travail Rec. doc. & réd. franc. Rel. industrielles **Publicité** Santé & séc. travail Gest. serv. santé **Publicité** Traduction Rel. industrielles Gérontologie Droit Rel. industrielles Rel. publiques Ét. de l'envir. Santé & séc. travail Créativité Rel. publiques Gest. serv. santé Criminologie Rel. industrielles Gérontologie Droit Ét, de l'envir. Ét. indiv. Rel. industrielles Rel. industrielles Droit Introd. biotech. Créativité Droit Créativité Rel. industrielles Traduction

Droit

Droit

Rel. publiques

Groleau-B., Micheline Guernon, Marguerite Guilbeault, Ph.-Aubert Guyamier, Carole Haché, Normand Henry, Andrée Heppel, Nathalie Horth, Monique **Hubert Claudette** Johnson, Nathalie Joyal, Danielle Laflamme, Monique Laframboise, P- André Lagacé, Alliette Laquë, Philippe Lakhovan, Zépure Lalonde, Colette Lalonde. Colette Lamarche, Ginette Langevin, Ginette Lapierre, Benoit Laramée, Denis Larivée, Huguette LaRoche, Roger Lavallée, Louise Lebel, Jacques-Yves Lebigot, Sophie Leblanc, Francois Leblanc, Joëlle Leblanc, Louise Lecierc, Alain Lemieux, André Lemieux, Jean Lepage, Marjolaine Lizotte, Danielle Longtin, Lise Lupien, Louise Mailhot, Carole Maltais, Bernard Mardini, Marvsa Marulio, Sylvia McMahon-S., France McNicoll, Jacynthe Messier, Bruno Michel, Yves Morissette, Suzanne Nguyen, Dang Tué Oligny, Carole Ouellet, Sylvie Ouellette. André Parent, Hélène Pearson, Sylvie Pelletier, Suzanne Péloquin, Lucie Pépin. Ghislaine

Perreault, Linda

Publicité

Rec. doc. & réd. franç. Gérontologie Inform. & journ. Rel. publiques Droit **Publicité** Ét. de l'envir. Droit Gest. serv. santé Inform. & journ. Santé commun. Gérontologie Ergonomie Santé commun. Rel. publiques Droit Créativité Droit **Toxicomanies** Rech. doc. & réd. franc Rel. industrielles Publicité Rel. industrielles Ét. de l'envir. Rel. publiques Rel. industrielles Rel. publiques Droit Droit Rel. publiques Droit Droit Rel. industrielles Droit Santé commun. Droit Gest. serv. santé Droit **Toxicomanies** Droit Criminologie Droit Gérontologie Intro. biotech. Rel. publiques Droit Droit Gérontologie Rel. industrielles Droit **Traduction** Ergonomie Gérontologie Traduction Rel. industrielles

Perron, Suzanne Perrotte, Line Petit, Danielle Piché, Danielle Pichette, Daniel Pichette, Françoise Pinsonnault, Danielle Poirier, Hélène Prévost, Jean-Claude Provost, François Prud'homme, Chantal Quesnel, Jean-Marc Quintal, Francine Raymond, J.-François Rémillard, Yves Renaud, Hélène Renaud, H-. Réginald René, Jean-Sylvain René-de-Cotret, Jocelyn Robinson, Linda

Droit Rel. industrielles Santé & séc. travail Créativité Inform. & journ. Gérontologie Rel. industrielles Rel. industrielles Inform. & journ. **Toxicomanies** Droit Traduction Rel. publiques

Droit Inform. & journ. Gest. serv. santé Droit Gérontologie Publicité Publicité

Roquebrune, Armelle Roux, Philippe Santos, Maria Téresa Savard, François Sicotte, Denise Simard, Luc Smith, Diane TeoDòri, Johanne Tessier, Jacqueline Tétreault, Michel Thibeault, Shantal Thiffault, Serge Toussaint, Louisette Tremblay, Suzanne Tremblay, Martine Trépanier, Françoise Verge, Claude Vigneault, Carole Vuille. Nathalie Zuliani, Linda

Gérontologie Publicité Gérontologie Intro. biotech. Droit Ét. de l'envir. **Toxicomanies Toxicomanies** Droit Droit Criminologie Droit Gérontologie Gérontologie **Publicité** Intro. biotech. Traduction Gérontologie Droit Animation

#### 1. OUVERTURE: 13 h 40

Le président constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

#### ÉLECTION 2.

#### PRÉSIDENT-E ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE 2.1

Il est proposé que M. Michel De Waele agisse comme président d'assemblée et que Mme Maude Hervé agisse à titre de secrétairerédactrice.

Proposeur: Comité exécutif de l'AGEEFEP

Appuyeur: Jacques Boyer, Santé et sécurité du travail

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE 3.

Le président apporte les corrections suivantes aux règles de procédure:

Au point 11 a): biffer «et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement.»

Au point 13 f): biffer «sujette à débat».

Il est proposé d'adopter les règles de procédure.

Proposeur : Comité exécutif

Appuyeur : Jacques Boyer, Santé et sécurité du travail

# LES RÈGLES DE PROCÉDURE SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

# 4. MÉMOIRE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AIDE FINANCIÈRE (DÉPÔT)

M. Denis Sylvain présente le mémoire à la commission parlementaire sur le régime d'aide financière et en résume les principaux points.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé de recevoir le mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'aide financière.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Claude Kane, gestion des services de santé

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. DROITS DE SCOLARITÉ - MANDAT

M. Denis Sylvain fait le point sur les événements survenus depuis le dernier congrès en matière de droits de scolarité. Il donne un compte rendu des réunions tenues par la FÉÉQ, l'ANÉÉQ et la FAÉCUM et de plusieurs rencontres du mouvement national des étudiant-e-s.

#### **PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que les associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal regroupées au sein de la FAÉCUM et les associations étudiantes regroupées au sein de la FÉÉQ ont adopté une plate-forme de revendications dont les éléments sont exposés en annexe;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP a participé aux différentes réunions qui ont abouti à l'adoption de cette plate-forme, soit la réunion du 31 janvier (Conseil central de la FAÉCUM, celles du 3 février et du 9 février (FÉÉQ) et enfin celle du 10 février (Conseil national des étudiant-e-s du Québec);

CONSIDÉRANT qu'à la 34º séance tenue le 4 février, le conseil de direction a fait sienne la plate-forme de revendications adoptée par le conseil central de la FAÉCUM et par la FÉÉQ;

CONSIDÉRANT que la plate-forme de revendications adoptée par la FÉÉQ et entérinée par l'AGEEFEP présente à notre avis une solution au financement des universités parce qu'elle propose un nouveau partenariat qui serait beaucoup plus efficaces pour sortir les universités des difficultés financières dans lesquelles elles se trouvent présentement;

CONSIDÉRANT que la FÉÉQ propose au gouvernement un moratoire ainsi que la mise sur pied d'une commission d'enquête chargée d'étudier ces propositions;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propositions de la FÉÉQ démontrent la bonne foi et la volonté des étudiant-e-s à trouver une solution au financement des universités;

CONSIDÉRANT que l'appui apporté par le SGPUM (Syndicat général des professeur-e-s de l'Université de Montréal), le SCCUM (Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal, la FAPUQ (Fédérations et associations des professeur-e-s des Universités du Québec) et l'IPUQ (Interne syndicale des professeur-e-s des Universités du Québec) ainsi qu'un sondage récent selon lequel 58% de la population appuie les étudiant-e-s démontrent clairement le bien-fondé de la demande des étudiant-e-s:

CONSIDÉRANT que, lors de son assemblée générale du 10 février 1990, le Conseil national des étudiant-e-s du Québec, composé des deux grandes associations nationales, l'ANÉÉQ et de la FÉÉQ, a entériné une proposition donnant mandat aux associations étudiantes présentes de convoquer leurs membres afin de les consulter sur le déclenchement d'une grève générale illimitée à partir du 27 février 1990.

CONSIDÉRANT que le Conseil national des étudiant-e-s du Québec se réunira de nouveau le 24 février 1990 afin d'évaluer le résultat des décisions prises par les assemblées générales des associations et de déclencher, s'il y a lieu, une grève générale illimitée à compter du 27 février 1990.

# <u>IL EST PROPOSÉ :</u>

1) que le congrès entérine les démarches entreprises par le conseil de direction conformément au mandat confié à l'AGEEFEP lors du 3º congrès biennal de s'opposer au dégel des droits de scolarité et de se joindre à tout mouvement d'opposition orchestré par les associations étudiantes de l'Université de Montréal qui aurait pour objet de contrer toute augmentation des droits de scolarité.

2) que l'AGEEFEP participe à la grève générale illimitée si la majorité des associations étudiantes de l'Université de Montréal, de l'ANÉÉQ et de la FÉÉQ choisissent cette voie.

Proposeur : Conseil de direction

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité du travail

#### **AMENDEMENT**

Il est proposé de remplacer l'expression «droits de scolarité» par «frais de scolarité»

Proposeur: Louis-Joseph Richard, créativité

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité du travail

#### **SOUS-AMENDEMENT**

Il est proposé de remplacer l'expression «droits de scolarité» par «droits et/ou frais de scolarité».

Proposeur : Michel Gauthier Appuyeur : Céline Chabot

#### QUESTION PRÉALABLE

<u>La question préalable sur l'amendement, le sous-amendement et la proposition principale est demandée.</u>

Proposeur : Georges Taillon, créativité

Appuyeur : Claude Kane, gestion des services de santé

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

LE SOUS-AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (8

CONTRE)

#### 6. PLAN D'ACTION

M. Sylvain expose les plans d'action retenu par le Rassemblement national du mouvement étudiant. Une discussion s'ensuit.

En ce qui concerne la grève, il faut attendre le résultat du vote dans les autres associations à travers le Québec. Ce moyen de pression sera utilisé uniquement avec l'accord d'au moins 50 % des associations des universités et des cégeps.

M. Martin informe aussi les délégué-e-s qu'un protocole d'entente a été signé enter le SCCUM, la FAÉCUM et l'AGEEFEP.

Après une période d'information et de discussion sur les différentes stratégies à mettre en oeuvre en vue de convaincre le gouvernement de ne pas dégeler les droits de scolarité, <u>il est proposé d'entendre le secrétaire général de la FAECUM, M. Nicolas Plourde, observateur invité, et de clore l'assemblée.</u>

Proposeur : Yves Roy

Appuyeur : Jean-Pierre Vézina

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Plourde informe les délégué-e-s de position de la FAECUM sur le dégel des droits de scolarité et des moyens qu'elle entend prendre pour parvenir à faire modifier la politique gouvernementale.

7.	CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE : 16h45	
	Le président,	Le secrétaire général,
	Robert Martin	Denis Sylvain
RM/I	DS/mh	

RM/DS/mh 90/02/26

# PROCES-VERBAL DU 3E CONSEIL DE DIRECTION ÉLARGI

4e congrès biennal Novembre 1991 Procès-verbal
du 3e conseil de direction élargi de l'AGEEFEP
tenu le 18 novembre 1990
au Pavillon Mont-Royal
265, avenue du Mont Royal ouest
Montréal

Président:

Robert Martin

Président d'assemblée:

André Roy

Secrétaire général:

Denis Sylvain

Secrétaire-rédactrice:

Ghislaine Brunelle

### Étaient présent-e-s

Michel Bellemare, Marcel Bernier, Roxanne Bernier, Monique Blouin, Monique Boucher, Sylvain Bourdeau, Jacques Boyer, Ghislaine Brunelle, Ghislaine Chabot, Suzanne Côté-Beauregard, Françoise Deguire, Jean Denis, Pierre Forest, Julie Genest, Maurice Gohier, Gérard Hector, Monique Horth, Claude Kane, Céline Lambert, Ange Langlois, Michel Léveillé, Robert Martin, Johanne Mercier, Andres Munoz, Francine Myette, Lucie Péloquin, Gisèle Poirier, Louis-Joseph Richard, Louise Richard, Yves Roy, Omar Sene, Laurent Spiriti, Denis Sylvain, Suzanne Tremblay, Alain Tremblay, Lawrence Veilleux, Jean-Pierre Vézina

### Étaient absent-e-s

Édith Asselin, Jean-Pierre Barrette, Sophie Basil, Hélène Blouin, Claude Cadorette, Nicole Codère, Carmelle Coulombe, Nathalie Coutu, Mylène Drouin, André Duchastel, Stéphane Grenier, Agar Grinberg, Francine Hotte, Carole Mailhot, Bernard Maltais, Yves Michel, Hélène Parent, Eddy Pierre, Hélène Renaud, Francine Robillard, Alain Simard, Michel Tétreault, Serge Thiffault, Louisette Toussaint, Françoise Trépanier, Linda Zuliani

#### 1. Ouverture: 10 h 02

Le président constate qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. Élection d'un président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Il est proposé que M. André Roy agisse comme président d'assemblée et que M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposeur:

Conseil de direction

Appuyeur:

M. Jacques Boyer, santé sécurité du travail

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des règles de procédures

Il est proposé d'adopter les règles de procédures telles que présentées.

Proposeur:

M. Maurice Gohier, santé sécurité du travail

Appuyeur:

Mme Johanne Mercier, criminologie

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qui se lit comme suit:

- 1. Ouverture
- 2. Election d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée
- 3. Adoption des règles de procédure
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapport du comité des mises en candidature
- 6. Affaires académiques
  - 6.1 Bilan et perspectives
  - 6.2 État de la représentativité en matière universitaire et académique
- 7. Affaires étudiantes
  - 7.1 Projet de sondage auprès des membres de l'AGEEFEP
  - 7.2 Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
  - 7.3 Mémoire de l'AGEEFEP à la Commission parlementaire sur l'avenir du Ouébec
- 8. Services aux étudiants

- 8.1 Commission d'étude sur les SAE à l'Université de Montréal
- 8.2 Café étudiant
- 9. Institut canadien d'éducation des adultes
- 10. Finances
  - 10.1 Rapport des vérificateurs et état des résultats pour l'exercice financier 1989-1990
  - 10.2 Prévisions budgétaires révisées 1990-1991
- 11. Élections
  - Rapport du comité des mises en candidature au comité exécutif et au conseil de direction
  - 11.2 Vice-président-e aux affaires étudiantes
  - 11.3 Trois postes de directeurs-trices
- 12. Varia
- 13. Clôture

Proposeur:

M. Andres Munoz, études de l'environnement

Appuyeur:

M. Michel Léveillé, gestion des services de santé

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Rapport du comité des mises en candidature

M. Christian Arseneault, président du comité des mises en candidature, informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune candidature relativement au poste de vice-président-e aux affaires étudiantes et que trois personnes ont posé leur candidature pour les postes de directeurs-trices. Il informe également l'assemblée que la période des mises en candidature se termine au retour de la période du déjeuner.

# 6. Affaires académiques

# 6.1 Bilan et perspective

Il est proposé que l'AGEEFEP réaffirme sa position sur l'avenir de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente telle que définie par le congrès biennal de 1989.

- 1. A cet effet, en ce qui concerne la mission de l'Université, il est proposé que l'AGEEFEP:
- utilise tous les moyens dont elle dispose, et principalement sa présence dans les instances universitaires, pour protéger les

principes et les acquis de l'éducation des adultes à l'Université de Montréal;

- fasse pression sur le gouvernement du Québec afin que d'éventuelles transformations du mode de financement des universités respectent le principe d'une large accessibilité aux universités en vigueur depuis la Révolution tranquille, en particulier pour les adultes issus du marché du travail:
- intervienne auprès des différents groupes sociaux afin qu'ils fassent front commun pour rappeler à l'Université de Montréal son obligation de respecter les acquis de sa clientèle étudiante.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: M. Yves Roy, santé sécurité du travail

# LA QUESTION DE PRIVILEGE EST DEMANDÉE

Proposeur: M. Gérard Hector, publicité

Appuyeur: M. Michel Léveillé, gestion des services de santé

Considérant que les quatre premières propositions ont déjà été adoptées et qu'elles servent à expliquer la cinquième, <u>il est proposé</u> <u>de passer directement à la cinquième proposition.</u>

# LA QUESTION DE PRIVILEGE EST ACCEPTÉE

- 2. Relativement à la planification de la Faculté de l'éducation permanente, il est proposé :
- que toute modification de l'éducation permanente en général, et de la Faculté de l'éducation permanente en particulier, préserve les acquis suivants :
- 1. Des conditions d'admission souples, qui tiennent compte de la valeur de l'expérience de vie et de travail et qui prévoient des cours compensateurs pour les personnes ne répondant pas aux conditions d'admission;
- 2. Des méthodes pédagogiques inspirées de l'andragogie;
- 3. Des programmes de certificats variés, adaptés à la diversité de la

clientèle, et la possibilité d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats;

- 4. Des horaires de cours adaptés aux obligations d'étudiant-e-s qui, pour la plupart, travaillent à plein temps.
- 3. En matière d'affaires académiques, il est proposé:

que l'AGEEFEP fasse pression sur la direction de l'Université de Montréal pour qu'elle redresse le budget de la FEP de façon à ce que celle-ci puisse appliquer les mesures suivantes :

- 1. Constituer un corps enseignant;
- 2. Financer adéquatement le Bureau de recherche et de développement;
- 3. Créer un service de secrétariat pour faciliter l'encadrement des étudiant-e-s par les chargé-e-s de cours;
- 4. Revoir et modifier à la hausse l'allocation des ressources humaines de la Faculté;
- 5. Définir le statut des responsables de programme;
- 6. Assurer l'enseignement des hors campus.
- 4. En ce qui concerne l'accessibilité pour les étudiant-e-s en région, il est proposé:

que l'AGEEFEP demande à l'Université d'accorder à la FEP l'argent qui lui est nécessaire pour offrir de nouveaux programmes en région, et de ne pas élargir l'écart des droits de scolarité entre les étudiant-e-s hors campus et les autres étudiant-e-s.

5. Concernant la mise sur pied d'un groupe de travail précisant le mandat de la FEP:

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, présidé par le vice-recteur à la planification et composé du vice-recteur à l'enseignement et à la

recherche ou de son représentant, du doyen de la FEP et de trois autres doyens, a été chargé d'établir un projet de révision du mandat de la FEP;

CONSIDÉRANT que le projet sera soumis à l'ensemble des doyens avant d'être transmis aux autorités compétentes: le Comité de la planification, l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université;

CONSIDÉRANT que les étudiant-e-s n'ont pas été invités à participer au groupe de travail sur la nouvelle mission que l'on entend donner à la FEP;

CONSIDÉRANT que la Faculté de l'éducation permanente, sans étudiante-s, n'aurait pas sa raison d'être;

CONSIDÉRANT que les étudiant-e-s se sont donnés une association pour assurer leur représentativité auprès des instances, conseils ou groupes de travail;

Il est proposé que l'AGEEFEP intervienne auprès du recteur pour que l'AGEEFEP puisse nommer un de ses représentants au groupe de travail.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: M. Jacques Boyer, santé sécurité du travail

M. Andres Munoz demande le vote

Pour: 26 Contre: 1 Abstention: 0

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

# 6.2 État de la représentativité en matière universitaire et académique

M. Denis Sylvain souligne que ce document est déposé à titre d'information.

Il mentionne également que nous aurons un poste supplémentaire à l'Assemblée Universitaire dès que le Conseil représentant les étudiants se sera réuni afin d'y recommander la nomination de M<sup>me</sup> Johanne Mercier.

- M. Yves Roy demande qui est présentement le représentant de l'AGEEFEP à la radio CISM.
- M. Denis Sylvain mentionne que le conseil de direction nommera un représentant de l'AGEEFEP au conseil d'administration de CISM. Il informe l'assemblée que ce conseil d'administration sera composé de trois représentant-e-s de la FAECUM, un de l'AGEEFEP, un des HEC, un de polytechnique, 4 de l'assemblé générale de CISM qui est formée d'un représentant de chaque association étudiante de l'Université de Montréal, d'un membre du personnel et d'un représentant de l'Université de Montréal.
- M. Sylvain informe également l'assemblée que les étudiant-es hors-campus n'auront plus à payer la cotisation d'un dollar.
- M. Alain Tremblay demande quand cessera la perception de cette cotisation.
  - M. Sylvain précise que la perception cessera dès janvier.
- M. Ange Langlois informe le conseil qu'il animera, à compter du 26 novembre prochain, l'émission Interface sur les ondes de CISM. À cet effet, il rencontrera sous peu le secrétaire général de l'Association.
- M. Andres Munoz demande ce qui se passe avec le conseil de programme en études de l'environnement.
- M. Robert Martin fait état d'une rencontre avec le nouveau doyen, M. Jacques Boucher, et du désir de ce dernier de réactiver de façon plus structurée les conseils de programme.
- M. Martin informe l'assemblée que le guide pratique des représentants de certificat qui devait être remis en séance est présentement en rédaction pour une deuxième version et qu'il devrait être prêt d'ici janvier.

#### 7. Affaires étudiantes

7.1 Projet de sondage auprès des membres de l'AGEEFEP

CONSIDÉRANT l'importance de connaître le degré de satisfaction, les attentes et les besoins des étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente et cela, plus particulièrement à trois points de vue: la vie académique, les services dispensés aux adultes et la vie associative;

#### Il est proposé

- 1. Que l'AGEEFEP tienne un sondage scientifique auprès de ses membres;
- 2. Que l'AGEEFEP entreprenne des démarches auprès du Bureau de recherche et de développement de la Faculté ou de tout autre organisme compétent afin de disposer des ressources professionnelles et des outils nécessaires pour mener à bien cette enquête;
- 3. Que le conseil de direction fixe, à même les surplus budgétaires, le montant qui doit être alloué à la réalisation de ce projet.
- M. Robert Martin explique à l'assemblée que l'idée du sondage est d'abord venue des représentants de l'AGEEFEP au conseil de programme en santé sécurité du travail et les félicite pour leur idée.
- M. Maurice Gohier, représentant à ce conseil de programme précise dans quel contexte le sondage devait à l'origine se tenir pour les étudiant-e-s inscrits à ce programme: évaluation des outils, questionnement, évaluation du programme, le tout dans le cadre du changement de mandat de la Faculté de l'éducation permanente.
- M. Yves Roy souligne que ce projet a été élaboré suite à plusieurs plaintes et qu'ils ont alors demandé l'appui de l'AGEEFEP dans leur projet.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: M. Maurice Gohier, santé sécurité du travail

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7.2 Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente

CONSIDÉRANT que lors de ses congrès successifs et ce, depuis celui de fondation en 1985, l'AGEEFEP a réitéré 'sa volonté de s'unir avec les autres associations étudiantes en éducation permanente dans les universités du Québec afin de former une fédération représentative de leurs besoins, intérêts et aspirations;

CONSIDÉRANT que l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) et la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) qui regroupe 17 000 étudiant-e-s de l'éducation permanente de l'Université McGill ont convenu de s'unir en une fédération représentative de leurs besoins, intérêts et aspirations;

CONSIDÉRANT que la fédération a pour objet de défendre les intérêts et les droits de leurs membres;

CONSIDÉRANT que la fédération assurera la représentation des étudiant-e-s en éducation permanente au Québec auprès de toutes les instances gouvernementales, universitaires ou autres les concernant;

# CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers, dont:

- le financement des universités
- le financement de la formation par certificats dans les universités
- le baccalauréat par cumul de certificats
- le baccalauréat par appellation
- l'accessibilité des personnes issues du milieu du travail à des études universitaires (conditions d'admission)
- l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel
- le congé-éducation
- la reconnaissance des acquis de formation dans le contexte de l'éducation permanente au Québec;
- les services aux étudiant-e-s adaptés aux étudiant-e-s à temps partiel

# exigent une représentativité nationale;

# Il est proposé:

QUE l'AGEEFEP s'unisse avec MACES afin de créer la Fédération des

associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente.

QU'À CET EFFET, le comité provisoire de la Fédération fasse parvenir la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions à l'Inspecteur général des institutions financières du Gouvernement du Ouébec.

Proposeur:

Conseil de direction

Appuyeur:

M. Andres Munoz, études de l'environnement

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Mémoire de l'AGEEFEP à la Commission parlementaire sur l'avenir du Québec

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a constitué la Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel du Québec dont le mandat est d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT que, pour l'exécution de son mandat, la Commission a choisi, entre autres, de tenir des audiences publiques et de recevoir des mémoires d'organismes et d'individus.

Il est proposé que l'AGEEFEP présente un mémoire à la Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel du Québec;

Que ce mémoire précise entre autres:

- 1. Que l'AGEFEP reconnaît que le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin, de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel;
- 2. Que le Québec puisse se doter d'une constitution orientée sur sa souveraineté dans tous les domaines et toutes les juridictions;
- 3. Que la Constitution du Québec contienne les éléments suivants:
  - a) la Charte québécoise des droits de la personne
  - b) la Charte de la langue française
  - c) une charte de l'environnement

- 4. Que la disposition suivante soit ajoutée à la Charte québécoise des droits de la personne: L'enseignement primaire, secondaire et collégial doivent être gratuits, l'enseignement universitaire doit être accessible à tous en pleine égalité et les universités doivent conserver leur caractère public.
- 5. Que le Québec s'associe en communauté économique avec tout peuple désireux d'assurer son développement sur la base de la reconnaissance réciproque de leurs cultures.

Proposeur:

Conseil de direction

Appuyeur:

M. Yves Roy, santé sécurité du travail

#### a) AMENDEMENT

<u>Il est proposé de remplacer le point 3c) "Charte de l'environnement" par "l'importance de la protection de l'environnement".</u>

Proposeur:

M. Andres Munoz, études de l'environnement

Appuyeur:

Alain Tremblay, président du conseil régional de

Québec

M. Michel Léveillé demande le vote:

Pour:

15

Contre:

13

Abstention:

1

# L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

# b) AMENDEMENT

I<u>l est proposé d'ajouter à la fin du point 1: "en tant que société distincte".</u>

Proposeur:

M. Gérard Hector, publicité

Appuyeur:

M. Yves Roy, santé sécurité du travail

M. Jean Denis demande le vote.

Pour: 6 Contre: 16 Abstention: 8

# L'AMENDEMENT EST REJETÉ

#### c) AMENDEMENT

Il est proposé d'ajouter à la fin du point 2: "en tenant compte de la composition multi-ethnique de la société.

M. Michel Léveillé demande le vote.

Pour: 1 Contre: 27 Abstention: 2

# L'AMENDEMENT EST REJETÉ

# LA QUESTION PRÉALABLE EST DEMANDÉE

Proposeur: M. Michel Léveillé, gestion des services de santé

Appuyeur: M. Jean Denis, directeur

Pour: 12 Contre: 13 Abstention: 1

# LA QUESTION PRÉALABLE EST REJETÉE

- M. Jean Denis demande qu'il y ait un deuxième tour de table afin de bien connaître et comprendre l'opinion de tous. L'assemblée accepte.
- M. Louis-Joseph Richard demande le vote sur la proposition principale

telle qu'amendée

Pour:

21

Contre:

0

Abstention:

. 5

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE

La séance est ajournée à 12 h 20 pour le déjeuner

Reprise de la séance à 14 h 10

Il est proposé de prolonger la période de mise en candidature pour les postes vacants jusqu'à 14 h 30

Proposeur:

Mme Johanne Mercier, criminologie

Appuyeur:

M. Jean Denis, directeur

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8. Services aux étudiants

8.1 Commission d'étude sur les SAE à l'Université de Montréal

M. Laurent Spiriti présente ce dossier.

CONSIDÉRANT que les services aux étudiants sont essentiellement financés sur la base du nombre de crédits-étudiants et de la subvention versée aux SAE par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la science<sup>1</sup>;

CONSIDÉRANT la relative stagnation de la population étudiante qui ne laisse aucunement entrevoir de revenus additionnels alors que les dépenses non compressibles (loyer, salaires et bénéfices sociaux

<sup>- 4,00\$</sup> par crédit versé par l'étudiant-e

<sup>- 3,52\$</sup> environ par crédit versé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la science.

principalement) sont appelées à augmenter d'au moins 5% par année;

CONSIDÉRANT que les SAE sont aussi offerts à différentes catégories d'utilisateurs tels que les personnels de l'Université, les étudiants libres, les gens de l'extérieur, les étudiants des Écoles affiliées, etc. et que les contributions qu'elles versent pour les utiliser sont souvent moindre que celles des étudiant-e-s des Facultés;

CONSIDÉRANT qu'après vingt ans d'existence, il serait bon de faire le point sur l'ensemble de la situation des SAE (revenus, dépenses, contribution financière des utilisateurs, évaluation des services actuels, participation des étudiant-e-s à la gestion des SAE).

#### Il est proposé:

que le conseil de direction de l'AGEEFEP étudie la possibilité de soumettre à la FAECUM une proposition qui donnerait au Conseil représentant les étudiants le mandat de créer une commission d'étude sur les SAE;

que cet examen porte entre autres sur l'évolution prévisible des revenus et dépenses, le financement des SAE, la contribution financière de chacun des groupes d'utilisateurs, l'évaluation de la pertinence des services actuels, la définition des besoins qui ont émergé au cours des dernières décennies et l'autonomie des étudiants dans la gestion des services;

que la commission puisse, pour l'exécution de son mandat, faire des études et des consultations, tenir des sondages et des audiences et rencontrer des experts.

Proposeur: Con

Conseil de direction

Appuyeur:

M. Yves Roy, santé sécurité du travail

#### **AMENDEMENT**

Il est proposé d'ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe de la proposition: "ainsi que tout autre point jugé pertinent par ladite commission" et d'enlever les mots "entre autres" de la première ligne de ce paragraphe.

Proposeur:

Jean-Pierre Vézina, directeur

Appuyeur:

Maurice Gohier, santé sécurité du travail

# L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE

#### 8.2 Café étudiant

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP dispose maintenant d'un local pour installer en permanence son café-rencontre;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP a obtenu une subvention de 6 000\$ des SAE pour la confection des plans d'architecture;

CONSIDÉRANT que l'Université lui propose un plan de financement des immobilisations du café-rencontre réparti sur plusieurs années, le tout sans intérêt;

#### Il est proposé:

que l'AGEEFEP poursuive ses démarches afin d'assurer l'ouverture du café-rencontre.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: M. Ange Langlois, rech. doc. & réd. française

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### 9. Institut canadien d'éducation des adultes

CONSIDÉRANT que l'ICÉA est un organisme spécialisé en éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que par la diversité de son membership, l'ICÉA constitue un lieu privilégié de concertation pour les intervenantes et intervenants en éducation des adultes qu'ils soient issus du milieu institutionnel, syndical, populaire, du mouvement des femmes ou de la coopération internationale;

CONSIDÉRANT que l'ICÉA exerce au sein de la société canadienne et

québécoise un rôle de vigilance, d'intervention et d'analyse critique pour faire valoir les intérêts des adultes;

CONSIDÉRANT que l'ICÉA développe des expertises, dirige des recherches et propose des pistes de changement dans ses champs d'intervention et que l'Institut apporte également un soutien technique aux organismes membres en mettant à leur disposition son expertise et divers services de support;

CONSIDÉRANT que l'ICÉA agit comme organisme-conseil auprès de regroupements nationaux et internationaux tel l'UNESCO et que l'Institut favorise les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation des adultes, l'éducation populaire et les communication;

CONSIDÉRANT que l'AGEEFEP est invitée à adhérer à l'ICÉA à titre d'organisme local représentant un groupe important d'étudiant-e-s adultes inscrits dans des programmes universitaires;

Il est proposé que l'AGEEFEP adhère à l'ICÉA à titre d'organisme associé et qu'à cet effet, elle verse la somme de 100\$ à titre de cotisation annuelle.

Proposeur:

Conseil de direction

Appuyeur:

Mme Monique Blouin,

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### 10. Finances

10.1 Rapport des vérificateurs et état des résultats pour l'exercice financier 1989-1990

Il est proposé d'adopter le rapport des vérificateurs et les états financiers au 31 août 1990 tel que présenté par la firme de vérification Maheu & Noiseux.

Proposeur:

Conseil de direction

Appuyeur:

M. Pierre Forest, introduction aux biotechnologies

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Sylvain explique le rapport des vérificateurs et l'état des résultats pour l'exercice financier 1989-1990.

#### 10.2 Prévisions budgétaires révisées

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour l'année 1990-1991.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: Andres Munoz, études de l'environnement

M. Pierre Forest demande le vote

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de nos revenus de cotisations à compter de janvier 1991, une injection de fonds qui découle évidemment de la nouvelle clientèle que nous représenterons en vertu des dispositions de la loi 32, c'est-à-dire les étudiant-e-s libres, ceux de l'École des langues de la FEP ainsi que la clientèle de la formation en entreprises.

CONSIDÉRANT la nouvelle entente pour notre café-rencontre et les facilités de financement accordées par l'Université;

Étant entendu qu'un budget remanié en profondeur sera soumis au prochain congrès biennal de l'AGEEFEP à l'automne 1991, <u>il est proposé d'affecter de la façon suivante les revenus additionnels générés par la nouvelle clientèle au cours des deux prochains trimestres</u>

- 1. <u>L'épongeage du déficit de 38 195 \$ affiché aux États financiers au 31 août 1990.</u>
- 2. <u>L'indexation de 5 %, rétroactive au 1er septembre 1990, des salaires des employé-e-s permanents de l'Association.</u>

- 3. L'exécution d'un sondage scientifique sur les besoins et les attentes des étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, et cela à trois points de vue : la vie académique, les services offerts par l'Université et la vie associative.
- 4. <u>Une immobilisation en mobilier de bureau et en équipement informatique.</u>
- 5. L'aménagement d'une salle de conférences adéquate pour les réunions du conseil de direction, des conseils de programmes et de tous les autres comités de l'Association.

Proposeur: Conseil de direction

Appuyeur: M. Jacques Boucher, santé sécurité du travail

M. Yves Roy demande le vote.

Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 1

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 11. Élections

11.1 Rapport du comité de mise en candidature au comité exécutif et au conseil de direction

M. Christian Arseneault informe l'assemblée que Messieurs Louis-Joseph Richard et Yves Roy ont soumis leur candidature au poste de vice-président aux affaires étudiantes et que Mesdames Julie Genest et Francine Myette ainsi que Messieurs Jacques Boyer, Maurice Gohier, Gérard Hector, Claude Kane, Andres Munoz et Omar Sene ont posé leur candidature aux postes de directeurs-trices.

# 11.2 Vice-président-e aux affaires étudiantes

M. Yves Roy est élu.

# 11.3 Trois postes de directeurs-trices

M<sup>me</sup> Julie Genest ainsi que Messieurs Jacques Boyer et Maurice Gohier sont élus.

#### 12. Varia

M. Ange Langlois félicite les employé-e-s de l'AGEEFEP pour leur travail.

M<sup>me</sup> Johanne Mercier précise que le référendum tire à sa fin; que la tournée des classes est presque complétée et remercie les représentants étudiants qui ont participé à sa réalisation.

#### 13. Clôture:

Il est proposé de lever l'assemblée à 17 h 28.

Proposeur:

M. Yves Roy, santé sécurité du travail

Appuyeur:

M. Maurice Gohier, santé sécurité du travail

# LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le	président,	Le	secrétaire	général,
Rot	pert Martin	Der	is Sylvain	

RM/DS/gb 90/11/28

# AFFAIRES ACADÉMIQUES

4e congrès biennal Novembre 1991

# La reconnaissance des acquis dans les universités québécoises

Énoncé politique

Cette recherche a été réalisée par l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)

grâce à une contribution financière du Conseil national de l'éducation permanente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

#### Introduction

#### Dans la culture et les valeurs de l'AGEEFEP

Que vient faire l'AGEEFEP dans le dossier de la reconnaissance des acquis, elle qui a déjà bien d'autres chats à fouetter? Voilà bien une question directe et légitime. La réponse est simple : la reconnaissance des acquis est une question d'éducation permanente porteuse d'avenir, mais qui a un urgent besoin de défenseurs; elle a aussi l'avantage de s'inscrire parfaitement dans la culture et les valeurs de l'AGEEFEP : promotion du principe que l'éducation est toujours une œuvre inachevée, le travail de toute une vie; insistance sur des conditions d'admission souples dans les universités, qui tiennent compte des expériences de vie et de travail; revendication de programmes variés, qui comblent les besoins réels de formation, et de diplômes distincts attestant le caractère particulier des études des adultes; défense du droit des adultes à être représentés, à dire leur mot dans la formation qu'ils reçoivent et dans les politiques de l'établissement qu'ils fréquentent par milliers; volonté somme toute que se réalise la cité éducative, qui «implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance», comme le disent les mots d'Edgar Faure, dont notre revue Cité éducative a tiré son nom et son mot d'ordre. La reconnaissance des acquis, croyons-nous, participe de cette cité éducative.

Le document de réflexion que nous vous soumettons a été réalisé grâce à une contribution financière de la Fédération étudiante universitaire du Québec; l'essentiel de la recherche a été effectué par Mme Christine Larose; l'AGEEFEP en a assumé la conception et la rédaction finale. Ce document n'est donc pas le fruit du travail de spécialistes de la reconnaissance des acquis; il a plutôt visé à éclaircir le terrain, à présenter les éléments qui nous ont semblé fondamentaux. À certains points de vue — notamment celui des instruments de mesure du savoir non scolaire —, la reconnaissance des acquis est un domaine très complexe, probablement un champ de recherche largement inexploré dans les facultés de sciences de l'éducation. À défaut d'avoir tout dit, nous serons satisfaits d'avoir été suffisamment diserts et pertinents pour susciter votre intérêt lorsque l'ordre du jour du congrès en arrivera au point «Reconnaissance des acquis».

# Chapitre 1

Contexte historique et social de la reconnaissance des acquis

D'où vient l'intérêt pour la reconnaissance des acquis? L'on pourrait sans doute puiser maints exemples dans les décennies passées. Ainsi, après la Deuxière Guerre mondiale, les États-Unis ont utilisé la reconnaissance des acquis pour réintégrer dans la société civile des centaines de milliers de soldats démobilisés qui avaient réalisé des apprentissages significatifs au cours de leur service militaire. Plus près de nous, en 1935, à l'Université de Montréal, bon nombre de professeurs de la Facultés des sciences sociales, arts et lettres n'étaient pas titulaires d'un doctorat. Aussi l'établissement décida-til de remédier à cette lacune par la reconnaissance des acquis : tous les professeurs comptant 10 ans et plus d'ancienneté étaient autorisés à présenter une thèse de doctorat. Quelques années plus tard, la politique se fit même plus généreuse : le doctorat était accordé automatiquement aux professeurs de 15 ans et plus de services. De nos jours, il ne serait sans doute pas interdit de considérer comme de la reconnaissance des acquis les doctorats honoris causa que décernent les universités aux personnes dont les réalisations exceptionnelles ont contribué à l'évolution de leur secteur d'activité.

La question n'a cependant été posée de façon systématique qu'à partir des années soixante-dix et en réponse à des phénomènes sociaux majeurs : le déclin de la clientèle traditionnelle du système scolaire consécutif à la baisse de la natalité et la nécessité pour les établissements scolaires de recruter des clientèles nouvelles, la montée irrésistible de l'éducation des adultes — l'UNESCO affirme catégoriquement que, d'ici dix ans, dans les pays industrialisés, la clientèle de l'éducation permanente aura surpassé en nombre la clientèle régulière et ce, à tous les ordres d'enseignement —, la nécessité pour la main-d'œuvre d'acquérir de nouvelles connaissances et habiletés pour faire face aux changements technologiques et sociaux très rapides ainsi que l'éclatement du savoir et des sources de formation. Sur ce dernier point, une étude réalisée dès 1956 par M. Harold Clark, du Teacher College de l'Université Colombia, avait estimé à 60 milliards de dollars la somme générée par les systèmes de formation non scolaire aux États-Unis alors que les dépenses du système officiel étaient évaluées à 45 milliards. Ce phénomène n'a pu que s'accentuer au cours des 35 dernières années et ce serait un

gaspillage social que tout ce savoir, entre autres, reste méconnu, non reconnu.

#### Une sérieuse distorsion

Si l'on prend l'exemple du Canada et du Québec, le problème de l'inadéquation de la formation des personnes à la réalité du marché du travail est aigu : notre pays compte plus de un million de chômeurs et chômeuses alors que 600 000 emplois sont disponibles, mais ne trouvent pas preneurs. Il est également connu que beaucoup de ces emplois pourraient être comblés par des chômeurs et chômeuses qui ont déjà la qualification requise ou qui pourraient l'acquérir rapidement. Cette distorsion formation/emploi semble d'ailleurs appelée à s'accentuer compte tenu de l'ampleur du décrochage scolaire qui afflige tous les ordres d'enseignement — à la fin du primaire, 20 % des enfants ont un retard de un an, jusqu'à 40 % de la clientèle décroche au secondaire, plus de 30 % au collégial et près 40 % à l'Université. À ces seuils, ce n'est pas être alarmiste que de parler de crise majeure et de point de rupture d'un système qui, visiblement, ne répond plus aux besoins des individus et de la société. Tôt ou tard, après quelques années de tâtonnement, d'expériences de travail et d'expériences de vie, une partie au moins de ces jeunes voudront réintégrer le système scolaire, ce qu'ils ne feront pas s'ils sont obligés de reprendre exactement au point où ils avaient laissé sans qu'on leur reconnaisse la valeur des connaissances accumulées au fil des ans.

# Gain de temps et motivation

En quoi la reconnaissance des acquis pourrait-elle contribuer, si modestement soit-il, à solutionner ces problèmes? Essentiellement, en évitant aux adultes des pertes de temps et en leur procurant ainsi motivation et confiance en eux-mêmes.

L'on admettra sans discussion que la vie est trop courte pour s'asseoir sur un banc d'école et y apprendre ce que l'on connaît déjà; plutôt que de se soumettre à un tel régime, la plupart des adultes, déjà engagés dans des activités professionnelles et familiales, préféreront renoncer à leur programme de formation. Inversement, la personne qui se voit reconnaître des acquis extrascolaires obtient la confirmation que sa vie passée a été enrichissante et qu'elle a ainsi assimilé une grande quantité de connnaissances; l'image positive d'elle-même se trouve renforcée et il en va de même de sa motivation à enrichir et

diversifier ses savoirs. Est-il besoin de dire que confiance en soi et motivation constituent des facteurs clés dans toute démarche d'apprentissage?

# Personne, société et démocratie

Par ailleurs, il n'a pas échappé aux spécialistes de la reconnaissance des acquis que cette dernière posait le problème de l'équilibre fragile entre le pouvoir social institué — ici le système d'éducation fortement structuré et hégémonique — et le monde individuel. Un professeur de l'Université de Tours, M. Gaston Pineau, en parle dans les termes suivants : «Les problèmes urgents et très concrets de construction et d'application d'outils de démarches et reconnaissance des acquis sont sur-conditionnés par cette position entre-deux de cette entreprise intermédiaire. C'est une entreprise frontière dont le défi est de faire communiquer de façon nouvelle ces deux mondes à la limite étrangers et pourtant liés par et pour le développement. Les individus naissent et se forment dans les organisations mais aussi entre elles et hors d'elles. De même les organisations naissent et se développent en incluant des individus d'autres. Ces rapports excluant en complexes, hétérogènes, individus/organisations sont donc très inclusifs, exclusifs, intéressés, polémiques, conflictuels, au cœur de l'évolution individuelle et sociale. Toute trajectoire personnelle et pas seulement tout curriculum vitae professionnel conjugue avec plus ou moins de bonheur ces rapports qui changent avec le temps : un diplôme qui à tel âge donne le droit d'entrer dans tel organisme ne le garantit plus tant d'années après. Ces années, d'un point de vue de formation, sont du temps perdu si les acquis de ce passage ne sont pas identifiés, négociés, capitalisés et investis ailleurs. Opérations complexes de passages-frontière où il ne faut pas perdre trop au change.»1

Enfin, l'on ne saurait clore ce chapitre sans évoquer le principe de l'égalité des chances qui est à la base de nos sociétés démocratiques. Une fois convenu qu'une personne apprend pendant toute sa vie, et que ce savoir est mesurable et transférable dans le système scolaire (ce sera l'objet des prochaines pages), la question de la reconnaissance des acquis relève de la justice sociale. Dans nos sociétés, le diplôme

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> G. PINEAU, B. LIÉTARD, M. CHAPUT, 1991. Reconnaître les acquis. Éditions Universitaires, Coll. Mésonance, p. 212.

demeure en effet un facteur majeur de promotion professionnelle et sociale; ce serait donc tout à fait discriminatoire de ne reconnaître que le savoir transmis par le système officiel d'éducation. Sur ce point, il ne fait pas de doute que la reconnaissance des acquis s'inscrit en droite ligne dans la philosophie de l'AGEEFEP, qui préconise l'accès aux études universitaires pour le plus grand nombre.

# Chapitre 2

# Les fondements de la reconnaissance des acquis

Dans un ouvrage publié sous la direction de Susan Simosko<sup>1</sup>, il est établi que la reconnaissance des acquis repose sur les cinq postulats suivants:

- Il est possible d'apprendre toute sa vie en des lieux, dans des situations et selon des modes variés.
- La formation ainsi acquise peut être comparée aux connaissances, aux habiletés et aux comportements normalement acquis à l'intérieur du système scolaire.
- Il existe d'ailleurs des méthodes valides et fidèles pour évaluer la formation acquise à l'extérieur du système scolaire en regard des objectifs d'apprentissage et des résultats atteints à l'intérieur de ce système.
- En évaluant et en reconnaissant officiellement des acquis extrascolaires, les écoles, les collèges et les universités contribuent au développement des jeunes et des adultes, et à un accroissement de leur confiance en leurs capacités d'apprentissage; ils accomplissent aussi leur mission de formation avec plus de souplesse et d'efficacité.
- Enfin, un système scolaire plus souple et plus efficace permet à la société de mieux s'adapter aux exigences d'un monde toujours plus complexe.

# Qu'est-ce que le savoir?

La question de l'évaluation des apprentissages est par ailleurs intimement liée à la notion même du savoir. C'est encore M<sup>me</sup> Simosko qui écrit : «Il se trouve qu'une telle question [l'évaluation des apprentissages] ne fut jamais étrangère à la compréhension du comportement humain et ce, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de la pensée occidentale. L'on sait que l'épistémologie interroge depuis des siècles la nature de la connaissance. C'est là un domaine où

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> SIMOSKO, SUSAN (Sous la direction de). 1989. La reconnaissance des acquis, Manuel de l'évaluateur. Éditions Modulo, p. V.

philosophes et gens du commun échafaudèrent de tout temps des hypothèses, cherchant à les vérifier, à les étayer par des preuves et à les évaluer. C'est dire que le développement du savoir fut toujours étroitement lié à l'évaluation des connaissances nouvellement acquises. Or, les thèmes [de la reconnaissance des acquis] s'enracinent dans l'interrogation fondamentale que soulève la nature de la connaissance ou du savoir. Interrogation à laquelle se greffent d'autres questions : Qu'est-ce qu'apprendre? Quelles sont les finalités du processus d'apprentissage? Quelles sont celles du d'enseignement? Comment déterminer à coup sûr les connaissances et les habiletés de l'apprenant âgé de 19 ou de 45 ans? Sur quels critères s'appuyer pour définir une formation de qualité? Que représente, au juste, une formation dite collégiale ou universitaire? Quelle relation établir entre la formation reçue à l'intérieur du système scolaire et le développement de personnes, de citoyens et de travailleurs éclairés et renseignés? Cette relation existe-t-elle? Autant de questions vitales et pertinentes, puisqu'elles situent le problème de l'évaluation au cœur du processus éducatif, cela à tous les ordres d'enseignement et pratiquement dans tous les contextes.»1

#### Des facteurs de résistance

Que la reconnaissance des acquis soit tout à fait justifiable sur le plan théorique et qu'elle réponde à de nouveaux impératifs sociaux et économiques n'empêche nullement qu'elle se heurte à de fortes résistances dans tous les pays qui ont entrepris d'implanter un tel système. Tantôt, c'est la volonté politique de l'État qui fait défaut, tantôt c'est la résistance au changement de tout système organisé qui paralyse le dossier, plus souvent encore, c'est la réticence des dirigeant-e-s des établissements et des professeurs eux-mêmes. Audelà de la préoccupation très légitime du système scolaire de ne pas décerner de diplômes à des personnes qui ne le méritent pas, il faut bien comprendre que la reconnaissance des acquis introduit des valeurs nouvelles — souplesse et évaluation globale de la personne, enseignement individualisé, notamment — dans un système scolaire hégémonique, normatif, jaloux de ses prérogatives et qui s'érige en gardien de la voie royale de la formation et du savoir. De là l'importance des outils d'évaluation et de validation des acquis.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> *Ibid*, p. VI.

#### Deux approches : behaviorale et humaniste

Sur ce plan, il existe deux approches : behaviorale et humaniste. La première est bien connue puisque c'est celle qui a cours dans le système scolaire. Il s'agit des examens et des différents tests psychométriques, qui mesurent soit les aptitudes intellectuelles, soit le degré de connaissance d'une personne en relation avec un cours, un programme d'études ou un champ disciplinaire. Par exemple, tout Québécois-e qui n'a pas complété d'études secondaires peut obtenir son diplôme en réussissant les six examens de secondaire V du ministère de l'Éducation.

Examens et tests psychométriques ne doivent pas être complètement écartés d'un système de reconnaissance des acquis, car ils peuvent très bien convenir à de nombreux candidat-e-s. Ils sont cependant inapplicables et injustes pour les personnes qui n'ont pas fréquenté le système scolaire depuis des années et qui ont donc perdu l'habitude de ce genre d'exercice. De surcroît, ces instruments sont impuissants à évaluer ce que l'on désigne sous l'appellation d'«aptitudes génériques», des habiletés fondamentales comme le leadership, la créativité, la confiance en soi, le sens de la communication, la persévérance, la sensibilité, le sens de l'organisation, etc., autant de qualités qui jouent un rôle de premier plan en situation d'emploi et qui, dans de nombreuses entreprises de pointe, sont évaluées et considérées comme aussi importantes que le diplôme.

L'approche dite humaniste est d'un tout autre ordre et elle repose sur des instruments comme le curriculum vitae détaillée et les histoires ou bilans de vie, où le candidat-e à la reconnaissance des acquis se livre à des entrevues en profondeur, s'échelonnant sur plusieurs jours, et qui sont l'occasion, pour lui-même et pour le spécialiste, de cerner le savoir acquis et le profil de formation qui correspond le mieux à ses objectifs de vie. C'est dans cette même veine que se situe le «portfolio» ou «portefeuille de connaissances», un document écrit que l'on met souvent plusieurs mois à constituer et qui est considéré, surtout aux États-Unis, comme l'instrument le plus crédible pour la reconnaissance des acquis dans le réseau postsecondaire.

Au Québec comme chez nos voisins du Sud, il existe des guides pour la préparation du portefeuille de connaissances, où l'adulte rassemble lui-même toutes les informations pertinentes sur ses apprentissages en relation avec le programme d'études et le plan de carrière qu'il projette. Souvent, un conseiller pourra l'aider dans sa démarche et il

existe même des cours crédités — l'Université Laval a mené cette expérience pendant un temps avant de l'abandonner — sur la confection d'un portfolio, qui se constitue généralement en quatre étapes :

- L'inventaire des acquis de formation;
- leur description par rapport à un ordre d'enseignement déterminé;
- leur articulation par rapport à un objectif déterminé;
- la compilation des pièces justificatives susceptibles d'appuyer la demande pour laquelle le portfolio est préparé.

Le portefeuille de compétences peut contenir une grande variété de renseignements : les expériences de travail rémunéré ou bénévole les plus significatives, les occupations personnelles et domestiques, les événements qui ont revêtu une grande importance, les expériences de voyage, les engagements sociaux, politiques ou religieux, les activités d'autodidactie, une liste complète des ouvrages lus au cours des dernières années ou dans sa vie si l'on a la mémoire assez longue, des activités de formations, séminaires et ateliers auxquels la personne a participé, voire une brève biographie ou un récit de vie. Il va sans dire que les réalisations concrètes et clairement démontrables ont un grand poids dans ce genre de démarche.

Fait à noter — il est de toute première importance —, ce n'est pas la qualité des expériences que l'évaluateur doit prendre en compte, mais bien les connaissances et habiletés qui en ont résulté. Cela devient particulièrement complexe dans l'ordre universitaire, où il faut repérer avec précision les savoirs non scolaires qui correspondent avec exactitude aux contenus souvent pointus et théoriques des cours et des programmes universitaires. De là l'importance de mettre au point des outils d'évaluation crédibles — sur ce plan, la recherche que nous avons effectuée pour la rédaction du présent document demeure très embryonnaire — et de constituer des équipes d'experts. Car ce sont là des conditions sine qua non pour assurer la crédibilité de tout système de reconnaissance des acquis.

## Chapitre 3

La reconnaissance des acquis dans le monde

#### Les États-Unis

Aux États-Unis, mais aussi bien dans le monde, il n'y a probablement pas un organisme qui soit aussi ancien — il a été fondé en 1974 — et qui ait fait davantage pour la reconnaissance des acquis que le Council for Adult and Experiential Learning (CAEL). Cette organisation indépendante et sans but lucratif est tout à fait à l'image du gigantisme américain, car elle génère annuellement des activités évaluées à plusieurs dizaines de millions de dollars. Recherche théorique et pratique sur les outils de reconnaissance des acquis, formation de spécialistes en la matière, création de réseaux régionaux et nationaux, animation, publication de livres, de documents et d'un journal international, soutien aux établissements qui désirent implanter la reconnaissance des acquis, pression politique, CAEL œuvre sur tous les fronts et, depuis 1984, il a même lancé une gigantesque opération baptisée «Joint Ventures», qui vise à susciter une collaboration étroite entre le monde des affaires, l'industrie, le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire. Dans tous les cas, CAEL joue le rôle d'un expert, d'un conseiller qui n'a aucune autorité sur la politique des partenaires avec qui il travaille.

L'originalité et la force de l'organisme résident justement dans la multiplicité de ses membres et partenaires, ce qui est la meilleure garantie de créer une pression sociale, elle-même une condition pour assurer le développement de la reconnaissance des acquis. Aux 165 collèges et universités qui font officiellement partie de CAEL, il faut ajouter plusieurs milliers de membres individuels et plusieurs centaines d'agences gouvernementales, de syndicats, d'entreprises et d'organisations de toutes sortes. CAEL jouit en plus du soutien du gouvernement fédéral et il est généreusement subventionné par les grandes fondations privées américaines.

L'on doit particulièrement à CAEL l'outil privilégié du portfolio ou portefeuille de compétences. À moins que des recherches ultérieures nous démontrent le contraire, cet outil semble le plus souvent utilisé pour le citoyen des États-Unis qui aspire à faire reconnaître ses acquis. Ce n'est cependant pas le seul, car dans un certain nombre d'établissements, l'on préfère les tests d'équivalence, les stages d'observation et les programmes d'études individualisées. Dans ce

dernier cas, les pratiques d'enseignement à distance semblent très répandues et en pleine explosion.

Cela dit, il faut bien comprendre que le système d'éducation chez nos voisins du Sud est très décentralisé — ce secteur relève de la compétence de chaque État et les établissements jouissent d'une large autonomie —, et que la reconnaissance des acquis se heurte là aussi aux mêmes résistances que l'on rencontre partout ailleurs. Même les établissements qui adhèrent au principe de la reconnaissance des acquis et qui ont des programmes spécifiquement destinés aux adultes restreignent le nombre de crédits alloués pour des acquis extrascolaires.

#### La France

Tout autre est l'approche de la France, où l'État est omniprésent dans l'éducation. L'intérêt national y est aussi différent. Alors que CAEL travaille essentiellement au postsecondaire, l'intervention française a porté sur des ordres inférieurs du réseau pour répondre aux besoins de groupes défavorisés, essentiellement les jeunes, les immigrant-es, les travailleurs déqualifiés et les femmes désireuses de retourner sur le marché du travail.

Autre différence, ici, c'est le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle qui a parrainé la reconnaissance des acquis. Les modalités de cette dernière reposent sur deux textes juridiques : l'arrêté du 16 janvier 1976, qui a créé une commission pédagogique chargée d'apprécier les acquis antérieurs et de proposer une dispense de certains enseignements, ainsi que le décret du 23 août 1985, qui donne accès à l'enseignement supérieur à toute personne sur la base de ses acquis professionnels et personnels.

Au chapitre des moyens, la France utilise aussi bien les techniques normatives habituelles (tests et épreuves de connaissances scolaires) que les bilans, histoires de vie et portefeuilles de compétences; l'on a même introduit des pratiques d'auto-évaluation. La littérature fait cependant état d'un flottement, d'un doute quant à la rigueur des instruments utilisés.

Sur le plan de la structure du moins, l'offensive française n'a pas lésiné sur les moyens : de 1985 à 1989, 32 centres de bilan d'expérience personnelle et professionnelle ont été créés. En quatre à six demi-journées échelonnées dans le temps et entrecoupées de

phases de réflexion personnelle, toute personne pouvait en principe se présenter à l'un de ces centres et obtenir de repérer ses acquis, de les faire définir, de les prouver et de les faire évaluer. Le plan original prévoyait que chacun des départements français serait doté d'un centre de bilan au cours de l'année 1990, et que la collaboration interinstitutionnelle y serait importante. Quoique très fragmentaires, des informations récentes nous indiquent que le gouvernement français a fait marche arrière et qu'il ne prévoyait plus faire des centres de bilan le pivot de la reconnaissance des acquis. Une partie importante du travail qui y était effectué aurait été transférée aux entreprises.

En ce qui concerne plus particulièrement les universités, la possibilité existe pour un non bachelier d'entreprendre des études universitaires ou encore d'entrer au 2<sup>e</sup> cycle sans avoir de diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. Dans la réalité, cette pratique s'applique très peu, car elle suscite la même résistance dont nous avons parlé antérieurement.

#### Ailleurs aussi

Même si la documentation sur ces deux pays est beaucoup plus rare au Québec, l'on sait également que la Suède et le Royaume-Uni cultivent un vieil intérêt pour l'éducation des adultes; dans les deux cas, la volonté de l'État de favoriser l'éducation des adultes serait évidente. N'est-ce pas l'ex-premier ministre Olaf Palme qui disait, à propos des très populaires cercles d'études suédois, qu'ils étaient le fondement de la démocratie dans ce pays? Entre autres, la Suède ouvre la porte des études supérieures à toute personne qui a passé au moins quatre ans sur le marché du travail.

## Chapitre 4

La reconnaissance des acquis au Canada et au Québec

Qu'en est-il de la reconnaissance des acquis au Canada et au Québec? Dans le premier cas, une volumineuse étude¹ réalisée en 1989 par M. Alan M. Thomas, du Ontario Institute for Studies in Education, dresse un bilan des pratiques et politiques de reconnaissance des acquis dans les collèges et universités du Canada. C'est de ce document que nous avons tiré l'essentiel des éléments qui constituent ce chapitre.

Premier constat: la plupart des universités canadiennes ont commencé à admettre des étudiant-e-s non traditionnels dès les années soixante et les pratiques en cette matière relèvent du service de l'admission et non d'un service spécialisé en reconnaissance des acquis. Au total, 86 % des universités affirment admettre des candidat-e-s qui ne correspondent pas aux critères normaux et 40 % accordent des équivalences. En règle générale, il y a une limite au nombre de crédits qui peuvent être accordés en équivalence ou en reconnaissance d'acquis, et cette limite est souvent fixée à 50 % des crédits d'un programme. À noter aussi que 48 % des universités affirment offrir des services spéciaux aux étudiant-e-s non traditionnels —conseil pédagogique, tutorat et cours spéciaux, notamment. Dans la grande majorité des cas, la demande de reconnaissance d'acquis s'effectue une fois que l'étudiant-e est engagé dans son programme d'études.

Sur quels critères s'effectuent l'admission et l'octroi d'équivalences? Les plus fréquents sont le dossier scolaire antérieur, l'âge de l'étudiant-e, les années écoulées depuis ses dernières études et la nature des expériences de travail. Ont beaucoup moins de poids les expériences de voyage, les hobbies et les expériences domestiques.

Les moyens utilisés pour évaluer les équivalences reflètent ces critères : les bulletins antérieurs (77 %), les interviews (75 %), la performance dans les cours (68 %), les lettres de références (68 %), les expériences de travail reliées au champ d'études (65 %) et les portefeuilles de compétences (61 %) constituent les instruments les plus utilisés.

<sup>1</sup> ALAN M. THOMAS. 1989. The Utilization of Prior Learning Assessment as a Basis for Admission and the Establishment of Advanced Standing in Education in Canada.

Réalisée au moyen d'un questionnaire adressé aux universités et collèges, l'enquête de M. Thomas n'a cependant pas permis de chiffrer le nombre d'étudiant-e-s qui ont bénéficié d'une reconnaissance d'acquis; de même, l'on a peu de renseignements sur le coût et les modalités de financement de ces pratiques, ce qui n'a rien d'étonnant puisque celles-ci sont intégrées au service général d'admission et de registrariat des établissements.

Les problèmes observés au Canada sont les mêmes qu'ailleurs dans le monde : la difficulté d'objectiver l'expérience de l'étudiant-e, l'appariement de savoirs non académiques et des contenus précis de cours, la déficience des instruments de mesure et d'évaluation ainsi que l'absence d'experts en la matière. Dans l'ensemble, universités et collèges prévoient peu de changements dans leurs politiques de reconnaissance d'acquis au cours des prochaines années. Il est également intéressant de noter que l'opposition à la reconnaissance des acquis est principalement le fait des facultés elles-mêmes et des dirigeant-e-s des établissements alors que ceux qui militent pour la progression de ce dossier sont les groupes communautaires, les d'adultes. éducateurs instances gouvernementales, les départements et facultés d'éducation des adultes ainsi que les étudiant-e-s eux-mêmes.

#### Au Québec

Vraisemblablement en raison de l'expérience qui a été menée au collégial (ce sera l'objet du chapitre 5), le Québec est considéré comme la province canadienne où la reconnaissance des acquis a fait les plus grands pas.

Dans le numéro de novembre/décembre 1990 de la revue Cité éducative, la journaliste Christine Larose rappelait que les revendications pour la reconnaissance des acquis ont été initialement associées à la situation des femmes au foyer désireuses de retourner sur le marché du travail. En 1979, le Conseil du statut de la femme recommandait au ministère de l'Éducation de reconnaître les apprentissages non scolaires. «L'invervention la plus marquante en ce domaine, écrivait également Mme Larose, fut celle de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA), plus connue sous le nom de Commission Jean. En 1982, elle propose une reconnaissance des acquis valorisant les expériences de vie et de travail. D'une part, elle souligne l'urgence de créer des outils d'évaluation afin d'éviter aux adultes de reprendre une formation qu'ils possèdent déjà; d'autre part,

elle réclame une politique globale de reconnaissance des acquis de formation dans une perspective de formation continue.»

Le gouvernement a-t-il cédé à ces pressions? Toujours est-il qu'en 1984, M. Claude Ryan, alors ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, publie un Énoncé d'orientation et un plan d'action en éducation des adultes. La reconnaissance des acquis, selon M. Ryan, devrait reposer sur les quatre principes suivants : équité, accessibilité, ouverture et décloisonnement. En ce qui concerne particulièrement l'ordre universitaire, le ministre fixe l'objectif suivant : «Faire un examen approfondi des pratiques de reconnaissance dans les universités, qui sont invitées à accentuer les recherches et les expérimentations, à se concerter et à se doter de dispositifs adéquats en matière de reconnaissance des acquis extrascolaires.»

Sept ans plus tard, force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint. Certes, les universités québécoises admettent depuis plus de 20 ans des étudiant-e-s qui ne correspondent pas aux normes habituelles — sur ce plan, on n'observe que peu de problèmes —, mais l'octroi d'équivalences ou de crédits pour des savoirs non scolaires reste très marginal.

De plus, contrairement au réseau collégial, le réseau universitaire n'a fait l'objet d'aucune expérience systématique en matière reconnaissance des acquis; en conséquence, les pratiques en cette matière demeurent embryonnaires et lorsqu'elle se font, c'est sur le mode du cas par cas et non selon des principes et une méthodologie clairement établis, ce qui ouvre la porte à l'arbitraire. Il faut rappeler ici que les universités, même si elles sont essentiellement financées par des fonds publics, conservent une très large autonomie vis-à-vis du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Pour progresser, un dossier comme la reconnaissance des acquis doit donc être le fruit d'une concertation et non d'une volonté émanant du sommet de la pyramide de pouvoir. Au colloque sur la reconnaissance des acquis qui se déroulait en mai dernier dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), M. Jacques Bachand, de la direction du réseau de l'Université du Québec, a nettement tempéré les espoirs en affirmant que la reconnaissance des acquis ne fait pas partie des priorités des directions des universités. Relativement aux propos de M. Bachand, on lisait dans le numéro de septembre/octobre 1991 de Cité éducative : «Dans son esprit, la véritable reconnaissance des acquis est celle qui

donne des équivalences de cours pour des savoirs acquis hors du système scolaire. Or, rappelle-t-il, les universités éprouvent de plus en plus de réticences à reconnaître le DEC général et le DEC professionnel aux fins d'admission, même qu'elles hésitent à reconnaître les cours dispensés dans d'autres universités. À cela, il faut ajouter la tendance générale à durcir les conditions d'admission et à resserrer le contenu des programmes, ce qui est incompatible avec la reconnaissance des acquis, qui fait appel à la souplesse. La dispersion de l'autorité en cette matière et le fait que chacun a une opinion différente de l'autre, la très grande indifférence — voire les préjugés — de la machine universitaire ainsi que la pénurie de ressources compétentes constituent, selon M. Bachand, autant d'obstacles qui freinent le dossier. Ce qui lui fait dire que les universités vont certes encourager la poursuite de la recherche en reconnaissance des acquis, mais qu'il ne faut pas espérer de progrès substantiels au cours des dix prochaines années.»

#### Bref tour d'horizon

Le même numéro de Cité éducative effectuait un bref tour d'horizon des politiques et pratiques en vigueur dans les universités québécoises. La recherche ultérieure ne nous ayant guère procuré plus d'éléments, nous reproduisons in extenso une partie de ce texte.

#### L'Université de Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke pourrait être la première à franchir un pas décisif puisque ses dirigeant-e-s ont l'intention de soumettre à toutes les facultés un énoncé de politique sur la reconnaissance des acquis pour septembre 1992. Il faut dire que cet établissement manifeste un grand intérêt pour l'éducation des adultes depuis de nombreuses années et qu'il a créé un diplôme d'éducateur des adultes dès 1979. De plus, le Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc), le seul du genre au Québec, loge sur le campus universitaire.

#### L'Université Laval

À l'Université Laval, la possibilité d'obtenir une dispense de cours existe depuis 1970. S'il s'agit d'un savoir à caractère «instrumental», la dispense pourra être accordée sans que l'étudiant-e se soumette à un examen. Il peut aussi arriver que l'on demande au candidat-e de présenter un portefeuille de compétences. Dans tous les cas, la

reconnaissance des acquis ne peut s'appliquer que pour plus du tiers d'un programme d'études. En règle générale, comme l'a expliqué un porte-parole de l'établissement, c'est le professeur-e responsable du cours qui rencontre l'étudiant-e et détermine si son savoir équivaut au contenu de son enseignement. En insistant sur le fait que les apprentissages en classe sont formels et facilement vérifiables, alors que ceux issus de l'expérience sont moins précis, l'Université Laval encadre la reconnaissance des acquis dans des limites étroites. Le grand mérite de l'établissement tient sans doute dans publication et la diffusion de brochures sur les principes et pratiques de la reconnaissance des acquis. En dépit de cet effort, la demande des étudiant-e-s est demeurée très faible. Il faut dire que l'Université Laval n'offre pas de programmes de certificats à caractère professionnel comme le font toutes les autres universités francophones, et que ces programmes sont probablement ceux qui se prêtent le mieux à la reconnaissance des acquis.

#### L'Université du Québec à Montréal

Tout au moins en ce qui regarde l'admission, l'UQAM est largement ouverte à la reconnaissance des acquis. À preuve, à l'automne 1990, 30 % des étudiant-e-s ont été admis sur la base de leur curriculum vitae plutôt que sur leurs diplômes antérieurs. Dans les programmes non contingentés, la politique consiste à laisser la chance au coureur. Qu'en est-il des programmes contingentés? Dans ce cas, les étudiante-s sont évalués selon une grille de 50 points, 30 points pour la nature de l'expérience et 20 points pour sa durée. Les étudiant-e-s ont également la possibilité de faire traduire leur savoir extrascolaire en équivalences de cours. Cette responsabilité relevant de chaque module, les modalités sont diverses, mais elles reposent sur le critère suivant : seule l'expérience excédentaire à celle qui a servi à l'admission est prise en considération. L'étudiant-e qui réclame une reconnaissance d'acquis doit aussi présenter un curriculum vitae détaillé, des attestations d'emploi ainsi que des documents témoignant de ses réalisations antérieures. Il y a aussi la possibilité qu'un étudiant-e se soumette à un examen pendant la première semaine du cours pour lequel il demande une équivalence. Faut-il v voir un intérêt marqué de l'UQAM pour la question? Quatre familles de programmes collaborent, sur une base expérimentale, à la mise au point d'une banque de données informatisées contenant les cours de toutes les universités. Cet outil, croit-on, pourrait faciliter la tâche de ceux et celles qui sont chargés d'étudier les demandes

d'équivalence, qui constituent un volet particulier de la reconnaissance des acquis.

#### L'Université de Montréal

À l'Université de Montréal, l'on sait qu'une équipe dirigée par M. Guy Bourgeault, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, a étudié l'an dernier une centaine de programmes de tous les cycles afin de dresser un bilan des pratiques de reconnaissance des acquis (Cité éducative, vol. 6, no 2).

Pour M. Bourgeault, l'article du règlement pédagogique qui autorise l'octroi d'équivalences pour les expériences extrascolaires jusqu'à concurrence de la moitié d'un programme d'études, voire les deux tiers dans les cas exceptionnels, constitue déjà une amorce de politique. Comparativement à il y a 10 ans, M. Bourgeault affirme aussi qu'il n'a noté aucune opposition ou réticence à parler de ce sujet chez les 60 personnes qu'il a rencontrées. La plus grande ouverture à la reconnaissance des acquis se manifesterait dans les programmes professionnels, dans les sciences humaines et sociales ainsi que dans les programmes non contingentés.

## Chapitre 5

## L'expérience du réseau collégial québécois

En sus des expériences de reconnaissance des acquis qui ont été brièvement présentées ici, il y en a une qui devrait nous intéresser plus particulièrement et c'est celle du réseau collégial québécois. Les raisons en sont évidentes : cette expérience a été menée au Québec, où l'État joue un rôle central dans l'éducation, et le collégial, qui appartient à l'enseignement postsecondaire, est sous la coupe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS), de qui relèvent également les universités. Nous nous attarderons donc davantage sur cette partie.

Dans la foulée de l'énoncé politique du ministre Claude Ryan dont nous avons parlé précédemment, le réseau collégial a entrepris en 1986 de créer un système de reconnaissance des acquis dans les cégeps du Québec. La phase d'implantation s'est échelonnée sur quatre ans et elle s'est terminée avec l'année scolaire 1989-1990.

Oue peut-on conclure de cette expérience? M. Robert Isabelle, qui a été étroitement associé à tout le dossier à titre de directeur exécutif du Fonds d'initiatives en reconnaissance des acquis au collégial (FICAC), en donne une très bonne idée dans un document intitulé Rapport sur l'état et les besoins du dossier de la reconnaissance des acquis au collégial. Il y écrit notamment : «Plus de 70 % de tous les établissements de formation collégiale ont entrepris d'offrir à tout le moins des services de première ligne en reconnaissance des acquis à quelque 2 000 personnes. Un grand nombre d'intervenants ont été formés et plusieurs centaines d'instruments de travail — dont certains d'une grande qualité — ont été élaborés. Un consensus très large a fini par s'établir parmi les décideurs du réseau relativement au bien-fondé du dossier et au rôle qu'il est appelé à jouer dans la nécessaire formation continue de la population en général et de la main-d'œuvre en particulier. Les réalisations du réseau collégial québécois dans le domaine ont d'ailleurs commencé à intéresser certaines autres provinces canadiennes, notamment la Colombie-Britannique, l'Ile-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario. Des liens suivis ont été établis avec d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni.»

Parmi les raisons qui expliquent ce succès, il y en a une d'ordre financier : en quatre ans, le ministère fédéral de l'Emploi et de

l'Immigration y a consacré 3 000 000 \$ et la Direction générale de l'enseignement collégial, 2 250 000 \$. L'on invoque aussi le partnership étroit qui s'est créé entre le MESS et les cégeps publics et privés, l'efficacité de l'organisme central qui a coordonné l'opération ainsi que l'engagement des responsables dans chacun des établissements. Cela dit, tous les objectifs sont loin d'avoir été atteints. Ainsi, la question du financement permanent d'un mécanisme de reconnaissance des acquis reste pendante, et même si le système mis en place est «sufisamment crédible et relativement complet», comme le note M. Isabelle, «il ne paraît pas aussi accessible et efficient qu'il devrait être».

#### Quatre exigences

Au collégial du moins, toujours selon ce document, l'évolution de la reconnaissance des acquis reposerait sur quatre exigences : des programmes d'études conçus différemment, qui améliorent la qualité de la formation et qui facilitent à la fois la reconnaissance des acquis et la formation continue; un soutien financier adéquat aux établissements, la création d'une politique-cadre ainsi que l'harmonisation des trois systèmes de reconnaissance des acquis en voie d'implantation au Québec. Examinons ces questions une à une.

— Les programmes : Dans la dernière décennie particulièrement, l'on a beaucoup critiqué les programmes du secondaire et du collégial parce qu'ils «donnent trop d'importance à la théorie par rapport à l'apprentissage pratique ou expérientiel, et que les contenus ne correspondent pas toujours aux savoirs, aux savoir-faire et aux savoir-être dont la population et la main-d'œuvre ont réellement besoin». Depuis trois ans au secondaire — et le collégial s'apprête à en faire autant —, l'on a entrepris de remplacer ces programmes traditionnels par des programmes dits «centrés sur les compétences». C'est encore M. Isabelle qui écrit : «Cette initiative n'est pas propre au Québec. Depuis 20 ans, le Collège Holland de l'Ile-du-Prince-Édouard offre des programmes de formation modulaires et centrés sur les compétences. Au cours des dernières années, le Royaume-Uni a entrepris d'implanter des programmes analogues aux niveaux secondaire, collégial et universitaire. L'analyse des programmes du Collège Holland et du Royaume-Uni permet de constater qu'il intègrent la reconnaissance des acquis de façon toute naturelle et qu'ils ont pour effet d'augmenter l'accès aux études collégiales ainsi que de baisser substantiellement le taux d'échecs et d'abandon, taux qui est présentement très élevé dans le système collégial du Québec.»

- Le financement : Après que le système de reconnaissance des acquis ait bénéficié de plus de cinq millions de dollars de 1986 à 1990, il a dû se contenter d'environ 250 000 \$ de la Direction générale de l'enseignement collégial en 1990-1991. Faut-il se tourner vers le gouvernement fédéral? Est-il réaliste d'espérer un financement complet à même les fonds publics ou faut-il chercher d'autres partenaires?
- Politique-cadre : Si l'ex-ministre responsable du MESS, M. Claude Ryan, pour des raisons de souplesse, avait indiqué qu'il ne souhaitait pas établir au départ une politique-cadre de la reconnaissance des acquis, le moment n'est-il pas venu de le faire pour diminuer les écarts considérables d'un établissement à l'autre dans les pratiques de reconnaissance des acquis?
- Harmoniser les différents systèmes : Outre le système de la reconnaissance scolaire des acquis dont il est question dans ce document, les commissions de formation professionnelle ont mis au point leur propre système de reconnaissance des compétences professionnelle. Quoiqu'il soit embryonnaire, il existe aussi un système d'unités de formation continue qui comptabilise particulièrement la formation en entreprise. Ces trois systèmes répondent certes à des besoins différents et ils complémentaires, mais compte tenu des ressources limitées du Québec, peut-on se permettre une telle dispersion d'énergie?

#### Dans les établissements

D'autres aspects et défis concernent plus particulièrement les établissements eux-mêmes. Au terme de la phase d'implantation, l'on a ainsi constaté de sérieuses disparités régionales dans l'implantation de la reconnaissance des acquis. Il y a eu aussi des résistances importantes, comme le constate M. Isabelle : «...l'appui institutionnel aux responsables locaux du dossier est souvent limité; dans certains cas, le développement de la reconnaissance des acquis serait même étouffé par la direction de l'établissement.»

En dépit de la raréfaction des ressources de l'État, ceux et celles qui ont piloté la phase d'implantation au collégial ne doutent pas que «les besoins en la matière existent bel et bien et qu'il faut y répondre», tout comme ils ont de bonnes raisons de croire que la reconnaissance

des acquis comporte à tout le moins une «rentabilité financière indirecte».

Autre vertu de la reconnaissance des acquis : elle favoriserait «la réalisation de plans conjoints de développement des ressources humaines des entreprises et des organismes», un partenariat que l'on croit appelé à des développement spectaculaires dans les prochaines années et qui est peut-être, sait-on jamais, une voie à explorer pour diversifier le financement du système.

## Un organisme formateur

Au collégial du moins, la plupart des intervenant-e-s s'entendent sur la nécessité d'un porteur national du dossier qui se chargerait de l'information, l'animation, la formation des intervenants, la coordination, la confection d'instruments de travail, la recherche et la collecte de fonds. «Un nombre plus limité d'intervenants, écrit M. Isabelle, ont fait valoir qu'un tel organisme devrait également assurer l'évaluation des acquis en lieu et place des établissements qui ne pourraient pas offrir ce service aux adultes ou, du moins, qui ne pourraient pas le faire facilement ou à des coûts raisonnables. Ce rôle ne serait pas en opposition avec l'autonomie des établissements et avec leur responsabilité exclusive d'octroyer des unités puisqu'à la suite de l'évaluation des acquis, l'organisme pourrait se limiter à leur recommander l'octroi d'unités.» Il reste à déterminer la nature et la composition d'un tel organisme.

## Une philosophie de l'éducation

Statistiquement parlant, la reconnaissance des acquis n'est certes pas encore très impressionnante au Québec, mais, selon M. Isabelle, si la tendance que l'on observe au Vermont rejoint un jour le Québec, les candidat-e-s à la reconnaissance des acquis représenteront «l'équivalent de plusieurs milliers d'étudiants à temps complet»

Enfin, il n'a pas échappé à M. Isabelle que la reconnaissance des acquis constitue un enjeu crucial : «La reconnaissance des acquis n'est pas uniquement importante en elle-même. Elle l'est également en raison de ses nombreuses retombées positives, qu'on a pu clairement constater au cours des cinq dernières années. C'est ainsi qu'elle est venue à tout le moins confirmer la nécessité d'améliorer les programmes de formation et la pertinence de les convertir en programmes centrés sur les compétences. Elle a entraîné un renouveau

des pratiques pédagogiques et amené à percevoir la nécessité d'établir un meilleur équilibre entre la formation théorique et la formation pratique ou expérientielle. Elle a provoqué un rapprochement entre le réseau de l'éducation et celui de la main-d'œuvre, particulièrement dans le cadre de projets conjoints réunissant des collèges et des commissions de formation professionnelle. Elle nous a fait découvrir et quelque peu expérimenter les plans conjoints de développement des ressources humaines, qui apparaissent comme un moyen efficace de relever les défis que posent à la formation de la main-d'œuvre l'évolution technologique, la mondialisation de l'économie et le libreéchange avec les États-Unis. On l'aura peut-être compris. Nous plaidons ici pour une conception de la reconnaissance des acquis en fonction de laquelle celle-ci correspond à un véritable processus d'apprentissage. Dans cette perspective, on ne saurait la réduire à n'être qu'une activité ou une étape parmi d'autres, ni l'apprécier qu'en raison du nombre de candidats et candidates qui s'en prévalent. Non. La reconnaissance des acquis, c'est d'abord et avant tout une démarche faisant appel à la prise en compte, par la personne elle-même, de son propre bagage d'apprentissages et de son cheminement à venir. Les maîtres-mots de ce processus sont : formation continue. apprentissage expérientiel, démarche individualisée, etc. C'est le candidat ou à candidate qui est ainsi placé au centre de tout le système. L'école s'ouvre définitivement sur la société et l'univers du travail. En un mot, toute une philosophie de l'éducation se profile derrière la réalité de la reconnaissance des acquis.»

#### Conclusion

#### Éléments d'une politique pour l'AGEEFEP

À la condition bien sûr que le congrès juge pertinent pour l'AGEEFEP de se doter d'un programme politique en reconnaissance des acquis, quels en seraient les principaux éléments?

En premier lieu, l'Association a certainement intérêt à approfondir sa connaissance du dossier, qui est fort complexe. N'avons-nous pas fait état, en introduction, du fait que la recherche qui a mené à la rédaction de ce document de réflexion a été réalisée en quelques semaines et qu'elle n'a certainement pas un caractère exhaustif? Nous vivons dans un milieu universitaire et, sachant à l'avance que c'est de cet ordre d'enseignement que viendra la plus forte résistance à la reconnaissance des acquis, il nous faudra fournir des réponses crédibles à une multitude de questions qui nous seront posées. Pour l'instant, il est évident que nous n'avons pas toutes ces réponses.

Par ailleurs, l'Association ne peut porter tous les chapeaux à la fois et le rôle d'organisme de pression est certainement celui qui lui sied le mieux. La reconnaissance des acquis, a-t-on vu, émane occasionnellement de l'État ou des établissements eux-mêmes, mais le plus souvent, ce sont les groupes communautaires, les adultes en formation continue, voire les entreprises qui créent la demande sociale et forcent le système d'éducation à mieux répondre aux besoins de formation. Il s'agit là d'un travail à long terme — l'on parle au bas mot de cinq à dix ans —, mais l'AGEEFEP a prouvé dans le passé qu'elle peut être comme ces vendeurs pugnaces pour qui la vente commence au moment où le client dit non. De plus, l'Association ne peut espérer constituer à elle seule une force de pression suffisante; il lui faudra se trouver des alliés.

Sur un autre plan, tant l'expérience des autres pays que le projetpilote mené dans le réseau collégial nous enseignent qu'il doit y avoir un porteur national du dossier, un organisme d'experts qui effectue de la recherche de pointe, qui crée des instruments de mesure, qui forme des spécialistes d'évaluation des acquis et qui conseille les établissements désirant implanter une politique en la matière. C'est là la condition essentielle pour que la reconnaissance des acquis ne soit pas perçue comme une formation à rabais et, plus que quiconque, nous avons intérêt à préserver la qualité et la crédibilité des diplômes qui sanctionnent nos études. Dans la phase d'implantation qui s'est échelonnée sur quatre ou cinq ans, c'est le Fonds d'initiatives en reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC) qui a joué ce rôle dans les cégeps du Québec. Est-ce à dire qu'il nous faudrait favoriser la création d'un FIRAU, un fonds d'initiatives en reconnaissance des acquis à l'Université? La formule utilisée au collégial, malgré des mérites certains, a comporté l'inconvénient de reposer exclusivement sur un financement gouvernemental. À un moment où l'État est fauché et où les universités crient au sous-financement chronique, est-il réaliste d'espérer obtenir du secteur public les millions requis — car il s'agira inévitablement de millions — pour financer un tel système?

À cet égard, nous avons peut-être intérêt à regarder du côté des États-Unis où c'est un organisme indépendant, le Council for Adult and Experiential Learning (CAEL), qui a été le fer de lance de la reconnaissance des acquis. CAEL tire certes des fonds du gouvernement et des agences gouvernementales, mais il compte aussi sur l'appui des syndicats, des entreprises, des fondations privées, des organismes divers et même des individus qui acquittent une cotisation annuelle. En multipliant ses sources de financement, un tel organisme se met davantage à l'abri des crises financières cycliques qui secouent les états contemporains. Cette formule a aussi l'avantage de multiplier les partenaires qui s'intéressent à la reconnaissance des acquis et, par conséquent, d'augmenter la pression pour l'adoption de politiques adéquates. Qui sait, de surcroît, s'îl n'y a pas là une piste intéressante pour la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), dont nous parlerons plus tard au cours de ce congrès. N'est-ce pas là une occasion unique pour la FEUQ d'ancrer dans la réalité sa volonté d'instituer un partenariat où gouvernement, établissements d'enseignement, entreprises étudiant-e-s travailleraient conjointement à solutionner les énormes problèmes qui assaillent le réseau d'éducation postsecondaire?

Nous en avons peu parlé dans notre document de réflexion, mais il ne faut pas oublier que le Centre de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc), dont les locaux sont situés sur le campus de l'Université de Sherbrooke, mène des recherches depuis plusieurs années. Comment le CIRRAc entrevoit-il son avenir? Peut-il être l'embryon de cet organisme expert, dont la création est primordiale? Le fait est qu'il existe déjà au Québec des experts en reconnaissance des acquis ainsi qu'un savoir significatif sur cette question. Le CIRRAc peut certainement être utilisé pour éviter de réapprendre ce

que l'on sait déjà, l'un des principes de base de la reconnaissance des acquis.

C'est donc dans ce contexte que nous invitons le congrès à débattre des propositions suivantes.

## **Propositions**

## Proposition 1

Considérant le mandat général de l'AGEEFEP de défendre et de promouvoir l'éducation des adultes et l'éducation permanente;

Considérant que la reconnaissance des acquis constitue un volet fondamental de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente, tel que reconnu par le congrès de fondation de l'Association en 1985;

Considérant que de nombreux membres de l'AGEEFEP, en raison de la qualité de leurs expériences de vie et de travail, ont des des acquis non scolaires valables, susceptibles de faire l'objet d'une reconnaissance officielle en terme de crédits de cours;

Considérant que la demande sociale a constitué, dans plusieurs pays, le mécanisme déclencheur pour la création de systèmes de reconnaissance des acquis;

## IL EST PROPOSÉ:

- a) Que l'AGEEFEP entreprenne une campagne d'information auprès de ses membres pour les inciter à frapper à la porte de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés de l'Univerité de Montréal afin de faire reconnaître leurs acquis non scolaires.
- b) Que l'AGEEFEP mette son service des plaintes et de l'information à la disposition des membres qui ont besoin d'aide pour faire reconnaître leurs acquis.

## Proposition 2

Considérant que les articles 4.1 et 4.2 du Règlement pédagogique de la Faculté de l'éducation permanente, qui portent respectivement sur l'équivalence et l'exemption de cours, reconnaissent le principe de la reconnaissance des acquis jusqu'à concurrence de la moitié d'un programme d'études;

Considérant que la grande majorité des 12 000 étudiant-e-s et plus inscrits dans les programmes de certificats de la Faculté de l'éducation permanente ignorent l'existence de ces dispositions du Règlement pédagogique;

IL EST PROPOSÉ:
Que l'Ascofen faser des pressers

- a) Que la Faculté de l'éducation permanente utilise tous les moyens à sa disposition pour informer adéquatement ses étudiant-e-s des possibilités qu'ils ont de faire reconnaître leurs acquis non scolaires;
- b) Que la Faculté de l'éducation permanente dresse un bilan annuel de ses activités en reconnaissance des acquis;
- c) Que la Faculté de l'éducation permanente prévoie, dans son budget annuel, les ressources financières nécessaires pour qu'au moins un spécialiste, en lien avec les responsables de programmes, puisse traiter équitablement les demandes de reconnaissance des acquis des étudiant-e-s.

## Proposition 3

Considérant que, entre 1986 et 1990, le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration et la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont consacré respectivement 3 000 000 \$ et 2 225 000 \$ pour implanter un système de reconnaissance des acquis dans le réseau collégial du Québec;

Considérant que 70 % des cégeps publics et privés du Québec ont participé à cette phase d'implantation et que 2 000 adultes ont bénéficié d'une reconnaissance d'acquis;

Considérant que le bilan du Fonds d'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC), l'organisme qui a coordonné l'opération, est tout à fait explicite quant à la réalité et l'importance des besoins sociaux en matière de reconnaissance des acquis;

Considérant que la phase d'implantation a permis la création de centaines d'outils de travail et la formation de nombreux expert-e-s, ce qui constitue le cœur de tout système valable de reconnaissance des acquis;

Considérant que la dissolution du FIRAC au terme de la phase d'implantation et la diminution radicale du budget consacrée à la reconnaissance des acquis au collégial depuis l'année 1990-1991 risquent de compromettre l'implantation d'un système permanent de reconnaissance des acquis et de rendre fapidement caduque l'expertise acquise depuis 1986;

#### IL EST PROPOSÉ:

- a) Que l'AGEEFEP invite la Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC) à prendre d'urgence les moyens pour faire en sorte que la phase d'implantation d'un système de reconnaissance des acquis dans le réseau collégial débouche sur la création d'un système permanent de reconnaissance des acquis;
- b) Que l'AGEEFEP se solidarise de tout groupe ou tout organisme qui ferait pression sur la DIGEC aux mêmes fins.

## Proposition 4

Considérant que l'être humain apprend toute sa vie en des lieux, des situations et selon des modes variés, et que la formation ainsi acquise peut être comparée aux connaissances, aux habiletés et aux comportements normalement acquis à l'intérieur du système scolaire;

Considérant qu'il existe des méthodes valides et fidèles pour évaluer la formation acquise à l'extérieur du système scolaire en regard des objectjfs d'apprentissage et des résultats atteints à l'intérieur de ce système;

Considérant qu'en évaluant et en reconnaissant officiellement des acquis extrascolaires, les écoles, les collèges et les universités contribuent au développement des jeunes et des adultes, et à un accroissement de leur confiance en leurs capacités d'apprentissage;

Considérant qu'un système scolaire plus souple et plus efficace permet à la société de mieux s'adapter aux exigences d'un monde toujours plus complexe; Considérant que les besoins en reconnaissance des acquis dans les universités québécoises sont tout aussi importants que ceux qui ont été constatés dans les cégeps;

Considérant qu'il existe déjà une solide connaissance en matière de reconnaissance des acquis dans les universités, entre autres au Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc);

Considérant que l'Énoncé d'orientation et le plan d'action en éducation des adultes de M. Claude Ryan incitait les universités, dès 1984, à «faire un examen approfondi des pratiques de reconnaissance des acquis dans les universités, qui sont invitées à accentuer les recherches et les expérimentations, à se concerter et à se doter de dispositifs adéquats en matière de reconnaissance des acquis extrascolaires»;

#### IL EST PROPOSÉ:

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) entreprenne, dans les universités québécoises, une opération d'implantation d'un système de reconnaissance des acquis du même type que celle qui a été réalisée au collégial entre 1986 et 1990.

#### Proposition 5

Considérant que la reconnaissance des acquis se situe à la jonction du monde de l'éducation et du monde du travail;

Considérant les gigantesques problèmes que pose la formation de la main-d'œuvre au Québec;

Considérant que les étudiant-e-s mais aussi les travailleurs et travailleuses, les syndicats, les organismes populaires, les entreprises, le système d'éducation et l'État lui-même ont intérêt à multiplier les ponts entre le monde de l'éducation et le monde du travail;

Considérant que les expériences menées dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, ont démontré l'avantage d'un tel partenariat dans la création d'un système de reconnaissance des acquis; Considérant les crédits limités dont dispose l'État québécois;

#### IL EST PROPOSÉ:

Que l'AGEEFEP favorise la concertation chez tous les partenaires intéressés en vue de la création d'une corporation indépendante qui aurait pour objectif de devenir le fer de lance de la reconnaissance des acquis au Québec.

## Affaires académiques

#### L'Université de Montréal vers l'an 2000

Une action plus prononcée sur la recherche et les études de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, la volonté d'obtenir du gouvernement québécois un nouveau mode de financement des universités basé sur la nature des programmes d'études plutôt que sur le nombre d'étudiant-e-s, le resserrement des conditions d'admission et la diminution de la clientèle du ler cycle : les plans que caressent les dirigeant-e-s de l'Université de Montréal pour les prochaines années présagent également une redéfinition de l'éducation permanente très inquiétante pour les gens issus du marché du travail qui aspirent à une formation universitaire.

Intitulé L'Université de Montréal vers l'an 2000, un document de réflexion d'environ 25 pages émanant du vice-rectorat à la planification définit clairement la mission fondamentale de l'Université: «Tout en continuant d'être présente dans la plupart des domaines du savoir, l'Université de Montréal compte encourager la croissance de ce secteur d'excellence, consolider les domaines où elle occupe déjà une place privilégiée puis assurer l'émergence de ceux pour lesquels il existe des possibilités de développement, notamment au niveau des cycles supérieurs et en ce qui concerne les activités de recherche.».

Pour atteindre ces objectifs, l'Université de Montréal considère toutefois qu'elle doit réduire sa clientèle en ne conservant bien sûr que ses éléments les plus performants; le passage suivant est à ce sujet explicite : «Partout en Amérique du Nord, mais sans doute au Québec plus qu'ailleurs, les universités ont été invitées à poursuivre un objectif socialement fort justifiable de large accessibilité. Les autorités gouvernementales ont notamment usé de leur pouvoir de financement pour imposer cet objectif en allouant leurs subventions quasi exclusivement en fonction de l'accroissement des clientèles étudiantes sans égard aux missions particulières des universités. Aujourd'hui, force est de constater que l'accessibilité à laquelle s'est prêtée l'Université de Montréal a fait en sorte qu'elle a outrepassé, du moins dans quelques secteurs, le point d'équilibre entre les ressources limitées dont disposent ses facultés et le nombre d'étudiants qu'elles accueillent. La situation qui en résulte risque fort d'avoir des répercussions sur la qualité des études. L'Université n'entend pas pour autant renoncer à sa politique d'accessibilité, mais le taux élevé d'abandons et d'échecs que connaissaient certains

programmes nous incitent à bien préciser le sens que l'on doit donner à cette politique. Celle-ci doit être comprise comme une ouverture à tous ceux et celles qui se révèlent capables de poursuivre des études universitaires de 1<sup>er</sup> cycle autant par le talent que par le travail, selon les normes de qualité que l'Université s'est elle-même fixées. L'Université se doit de revoir en conséquence ses critères de sélection et d'admission.»

L'Université de Montréal constate également que 50% de ses étudiante-s optent aujourd'hui pour des études à temps partiel, un phénomène appelé à prendre de l'ampleur, mais elle mise visiblement peu sur cette clientèle dont une forte proportion est inscrite dans des programmes de certificat. Encore là, le propos est éloquent : «(...) L'Université a été amenée à concevoir, à côté d'une filière de formation longue, une filière de formation courte. L'Université de Montréal est presque la seule parmi les Universités comparables, à mener de front les deux filières de formation dans le cadre de régimes d'études entièrement crédités. On peut voir, dans la poursuite de cette double orientation, une réponse originale aux objectifs d'accessibilité formulés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec ainsi qu'une contribution importante développement social, économique et culturel du Québec. Cependant, l'existence de deux voies et de deux séries d'objectifs de formation ne peut manquer de soulever la question de la cohérence par rapport à la mission de l'Université et de créer en même temps des problèmes organisationnels importants. Les gestes qui seront éventuellement posés à cet égard pourront toucher toutes les facultés, mais leurs conséquences affecteront plus particulièrement les activités de l'éducation permanente (...)».

## L'éducation permanente

En matière d'éducation permanente, c'est surtout le secteur de l'enseignement crédité, où sont engagés près de 11 000 étudiant-e-s, qui risque de subir les transformations les plus importantes. L'apologie que l'Université fait de son glorieux passé en éducation permanente — programmes de baccalauréat ès-art pour les adultes, de certificats, de mineurs et de majeurs — laisse clairement entendre que l'U. de M. a fait sa part pour rendre l'université québécoise accessible, mais qu'elle se doit maintenant de passer à de nouvelles étapes, entre autres l'intégration au secteur régulier des programmes

de la FEP dits de formation initiale. Sur ce plan, le document de l'U. de M. ne prête à aucune équivoque : «Il faut cependant reconnaître que cette forme d'éducation permanente n'échappe pas aux contraintes institutionnelles d'activités prioritairement consacrées à une formation traditionnelle à plein temps. En témoignent non seulement le succès mitigé de la formule actuelle de baccalauréat avec majeur et mineur, mais surtout l'état de juxtaposition dans laquelle a été placée la formation initiale dispensée selon des modes de formation plus souples. L'Université entend corriger cette situation. Elle considère que la formation initiale pour adultes, pour laquelle on ne peut prévoir d'augmentation significative de clientèle, est du ressort des unités d'enseignement et de recherche et doit être intégrée à l'enseignement régulier du ler cycle. À cette fin, elle entend poursuivre ses efforts en vue d'adapter ses programmes réguliers à des modes plus souples de formation initiale.»

Si louable qu'elle soit en principe, l'intégration dont il est question comporte cependant des difficultés qui ne sont nullement évoquées dans le projet d'une politique de l'Université de Montréal. En effet, comment des facultés déjà contingentées pourraient-elles accueillir les centaines d'étudiant-e-s inscrits dans les programmes de le FEP, augmenter substantiellement leur corps professoral et dispenser des cours en soirée? L'intention manifestée par l'Université de resserrer ses critères d'admission et de diminuer sa clientèle laisse supposer qu'elle a une solution toute trouvée : que tous ces gens en-deça de ses critères d'admission aillent combler ailleurs leurs besoins de formation.

De même, il y a lieu de se demander ce que cette politique réservera aux grandx principes de l'éducation des adultes : la reconnaissance d'un statut particulier d'étudiant-e adulte issu du marché du travail, l'utilisation de méthodes pédagogiques inspirées de l'andragogie ainsi que la souplesse des conditions d'admission et son corollaire, la reconnaissance des acquis.

Est-ce à dire que l'Université de Montréal renoncera totalement aux programmes de certificats? Pas du tout, comme l'explique l'extrait suivant: «L'Université de Montréal croit fermement que l'éducation permanente doit se situer dans le prolongement des activités régulières d'enseignement et de recherche. Cela a des conséquences sur le choix des champs d'études et d'intervention. L'Université devra identifier de façon plus précise et dans une perspective de plus grande

cohérence les domaines dans lesquels elle entend développer des activités d'éducation permanente.»

Puisque l'éducation permanente serait dorénavant en lien avec la recherche et les cycles supérieurs, l'on devine que l'Université offrirait des certificats plus spécialisés à des clientèles très précises, par exemple des professionnel-le-s en exercice, déjà détenteurs d'un baccalauréat. À ceux et celles qui ne correspondent pas à ce profil, l'U. de M. indique d'ailleurs la voie de sortie : «Le développement d'activités similaires, dans toutes les universités québécoises, et plus particulièrement dans les universités de la région de Montréal, constitue par surcroît un contexte favorable et une invitation pressante à opérer de tels choix en concertation avec les universités québécoises et montréalaises.

Globalement, c'est donc une université éminemment élitiste, et par conséquent beaucoup moins accessible, que les dirigeant-e-s de l'U. de M. projettent pour l'an 2000. En concentrant ses activités sur la recherche et les études de 2e et de 3e cycles, l'U. de M. souhaite dans l'avenir réduire sa clientèle de 1er cycle et resserrer ses critères d'admission. La définition d'une telle priorité comportera nécessairement des conséquences néfastes très profondes pour les gens issus du marché du travail qui souhaitent poursuivre des études universitaires. La vision de l'éducation permanente en lien avec la recherche et les études supérieures se traduira forcément par la disparition de nombreux programmes de certificats actuellement dispensés par la FEP. Les nouveaux programmes, eux, seront si pointus que seuls y auront accès les professionnel-le-s de disciplines spécialisées.

L'existence d'un statut particulier pour adultes issus du marché du travail, l'admission à l'université sur la base de l'expérience, la reconnaissance des acquis, l'accès à des programmes adaptés aux besoins d'une large population ainsi que tous les principes inspirés de l'andragogie, sur tous les fronts, l'éducation permanente accusera de graves reculs si le plan de l'U. de M. devient réalité. De même, il est permis de se demander ce qu'il adviendra du baccalauréat par cumul de certificats, dont il n'est fait nulle mention dans L'Université de Montréal vers l'an 2000, et qui n'aurait d'ailleurs plus de raison d'être dans la nouvelle mission de l'Université.

Deux ans après la publication de l'énoncé politique, l'AGEEFEP estime toujours que l'Université de Montréal semble favoriser un partage des

responsabilités entre les universités québécoises qui soulève plusieurs questions. Ce n'est pas que l'AGEFEP s'objecte à l'élimination des duplications qui existent actuellement dans les universités québécoises; il ne lui semble cependant pas approprié que certaines universités se définissent d'abord par leurs activités de recherche et d'études supérieures, laissant à d'autres universités une vocation plus populaire. Ce serait là une hiérarchisation des établissements et du savoir totalement aberrante dans une petite société de moins de sept millions d'habitant-e-s.

Puisque 85% environ des étudiant-e-s des universités québécoises ne poursuivent pas leurs études au-delà du 1er cycle, puisque les adultes issus du marché du travail aspirent en grand nombre à une formation universitaire, il incombe à toutes les universités québécoises de s'occuper aussi de cette clientèle et de lui fournir des services efficaces.

L'AGEEFEP considère en effet que le principe d'un large accès aux études universitaires demeure non seulement fort louable, comme l'écrit l'U. de M., mais encore qu'il s'agit toujours d'un principe intouchable de la démocratie québécoise.

Afin de maintenir les acquis des années précédentes, l'AGEEFEP est demeurée vigilante au cours des deux dernières années. Plusieurs événements nous ont mis en alerte.

## Le budget de la Faculté de l'éducation permanente

En mars dernier, au moment où la Faculté présentait ses demandes budgétaires, l'AGEEFEP a constaté un déséquilibre flagrant dans les budgets réclamés pour la formation non créditée et la formation créditée. En effet, cette dernière ne bénéficiait que de 3 % de l'enveloppe budgétaire alors que la formation non-créditée bénéficiait de 18 %. L'AGEEFEP a donc fait pression afin qu'un meilleur équilibre soit respecté. Un élément principal fonde nos demandes : l'apport financier majeur des étudiant-e-s de la Faculté. En effet, ceux-ci ont subi une hausse vertigineuse de leurs frais de scolarité ces deux dernières années, de l'ordre de 140 %.

L'un des arguments que nous avons invoqué a trait à l'encadrement des étudiants par les chargé-e-s de cours. Depuis plusieurs années, nous demandons à la Faculté de réserver des locaux pour que les étudiant-e-s puissent rencontrer leurs chargés-e-s de cours dans un cadre un peu plus acceptable que celui utilisé actuellement, soit les pauses et le début ou la fin des cours, ce qui suscite souvent une affluence importante et ne permet pas à tous les étudiant-e-s de bénéficier d'un service fondamental dans leurs études.

Nous avons également réclamé un service de secrétariat réservé aux chargé-e-s de cours, ce qui assurerait la disponibilité du plan de cours dès le premier soir du cours et éviterait bien des malentendus.

Grâce à un effort conjoint des chargé-e-s de cours et de l'AGEEFEP, la Faculté a révisé ses demandes budgétaires pour la formation créditée et a obtenu des sommes plus substantielles qui serviront à revoir certains programmes et à en créer de nouveaux.

## L'avenir de la Faculté de l'éducation permanente

Mais que conclure de ce tour d'horizon des projets de l'U. de M. pour les prochaines années? D'abord, que l'avenir de la Faculté est intimement lié à la redéfinition de la mission que l'Université de Montréal entend se donner pour l'an 2000. L'AGEEFEP, il faut le souligner, ne s'oppose ni au développement des cycles supérieurs ni à la recherche. Elle croit cependant que l'Université trahirait son rôle social en concentrant trop ses ressources dans des secteurs de pointe et cela, au détriment de la majorité de sa clientèle, celle du 1<sup>er</sup> cycle. La volonté de resserrer les normes d'admission et de réduire la clientèle étudiante est, par la force des choses, une entorse au principe d'un large accès aux études universitaires. Sur ce point, l'opposition de l'AGEEFEP est inébranlable.

Au regard de l'éducation permanente, l'Association n'est pas non plus rivée au statu quo. Depuis plusieurs années, elle réclame elle-même des mesures concrètes pour assurer une meilleure formation aux étudiant-e-s de la FEP. L'Association n'est pas non plus opposée à ce que la FEP offre des programmes plus pointus à des clientèles particulières de professionnel-le-s. Jamais, cependant, elle n'acceptera que l'Université ferme ses portes aux gens issus du milieu du travail, dont l'expérience de vie compense le manque de formation scolaire. C'est là un acquis qu'elle défendra de toutes ses forces et cela, d'autant plus que la Faculté rappelle elle-même son expérience dans la mise au point de cours remédiateurs à l'intention des étudiant-e-s qui n'ont pas fait d'études collégiales ou qui n'ont pas de formation préalable dans un domaine donné.

#### État de la situation

# Baccalauréat avec appellation (BACCAP)

Dès le congrès de fondation, en 1985, l'AGEEFEP s'est intéressée de près au type de baccalauréat décerné aux diplômé-e-s de la FEP. L'année suivante, en 1986, un mémoire sur cette question a été présenté au Conseil des universités. La solution alors proposée par l'AGEEFEP était d'organiser le cumul de certificats afin d'assurer une progression logique des cours et des programmes.

En avril 1986, la Sous-commission du ler cycle (SCPC) recommandait à la Commission des études (COMET) la création d'un bac particulier pour les adultes inscrits aux certificats. La COMET a approuvé le projet et demandé à la SCPC de créer un groupe de travail afin d'assurer la mise sur pied du projet. Toutefois, un an plus tard, le projet était interrompu pour n'être repris qu'en septembre 1988.

À la 855e séance de la Commission des études, le 13 décembre 1988, le projet a été déposé pour étude et n'a toujours pas été ramené à l'ordre du jour de la COMET. La raison principale est essentiellement politique : l'opposition de la Faculté des arts et sciences (FAS), qui craint que l'appellation devant apparaître sur le nouveau diplôme avantage ce baccalauréat et engendre des résistances dans les différents départements. La FAS, qui est de loin la plus puissante faculté de l'U. de M., estime que le baccalauréat avec appellation (Baccap) serait perçu comme de la formation parallèle. Elle craint en outre la concurrence de la FEP, qui, avec des baccalauréats plus souples, risquerait d'attirer une partie de sa propre clientèle.

Pour faire revivre le dossier du Baccap, l'AGEEFEP a entrepris des démarches auprès de deux instances étudiantes nationales, la Fédération étudiante universitaires du Québec (FEUQ) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Une initiative à caractère national, croyonsnous, serait de nature à secouer l'inertie qui paralyse présentement le dossier. Pour peu que d'autres universités prennent la voie que nous souhaitons, l'U. de M. devra bien emboîter le pas.

## Les conseils de programmes

L'arrivée d'un vice-doyen aux études a permis à l'Association d'effectuer des pressions plus grandes sur la Faculté de l'éducation permanente. En effet, selon nos constatations, les conseils de programmes de remplissaient pas adéquatement le rôle qui leur est dévolu par le règlement pédagogique. Certains programmes sombraient dans la désuétude, les étudiant-e-s vivaient des conflits au moment de leur transfert dans des facultés d'accueil et certains conseils de programmes n'avaient pas siégé depuis près de quatre ans, l'indice d'un malaise certain.

Il faut donner crédit au vice-doyen aux études, qui, dès son arrivée, a étroitement associé l'AGEEFEP aux affaires académiques. Les conseils de programmes ont repris leur importance et des modifications ont été apportées dans le cheminement des décisions touchant les affaires académiques. Dorénavant, l'AGEEFEP est de plus en plus consultée et se trouve rarement mise devant un fait accompli, ce qui était courant dans le passé.

## Auto-évaluation des programmes

Dans le même élan, le vice-décanat a lancé le processus d'autoévaluation des programmes, une opération qui vise à assurer la qualité des programmes d'étude et qui doit se répéter tous les cinq ans. L'évaluation doit porter sur la pertinence de l'ensemble du programme et de chacun des cours en regard des attentes des étudiants et des besoins du marché du travail. Elle doit vérifier si l'allocation des ressources humaines et matérielles est adéquate pour atteindre les objectifs fixés. Un échéancier très serré a été adopté par le conseil de Faculté. La session de l'hiver 1991 a marqué le départ de l'opération. Il était proposé que les programmes de Santé et sécurité du travail. Relations industrielles I et II, Recherche documentaire et rédaction française, Inhalothérapie et Criminologie I et II fassent l'objet d'une évaluation. Le mandat a presque été rempli. Seul le programme d'inhalothérapie n'a pas été évalué, ce qui devrait être fait au cours de la présente session. De même, les certificats suivants seront évalués cet automne : Toxicologie-éco-industrielle, Relations publiques et Études individualisées. Il est prévu que toute l'opération se terminera au cours de l'hiver 1994.

## Les conseils de programmes

Quoique plusieurs conseils de programmes aient siégé au cours des deux dernières années, nous croyons qu'une plus grande fréquence est nécessaire pour assurer une mise à jour efficace des certificats. Entre autres programmes qui ont siégé et qui ont adopté des modifications, notons les suivants: Publicité, Traduction, Relations industrielles I et II et Ergonomie. nous attendons des modifications prochaines au programmes de Santé et sécurité du travail ainsi que Criminologie I et II.

Le problème majeur mentionné précédemment, soit la fréquence des réunions des conseils de programmes, devrait se résoudre cette année. En effet l'AGEEFEP a produit un Guide pratique des représentant-e-s de certificats de l'AGEEFEP, qui permettra à tous nos représentant-e-s d'être au fait des rouages d'un conseil de programme, du vocabulaire utilisé et des pouvoirs des étudiant-e-s au sein du conseil. L'AGEEFEP se propose aussi d'offrir des séances d'information et de formation à tous les représentant-e-s qui seront élus pendant le congrès afin que nos membres soient mieux outillés et aptes à défendre les droits des étudiant-e-s qu'ils représentent.

Une fois ce problème réglé, une seule lacune administrative subsistera : l'envoi des avis de convocation et des procès-verbaux des séances des conseils de programmes directement à l'AGEEFEP. En effet, nous ne recevons qu'une partie des procès-verbaux et nous apprenons souvent par hasard qu'un conseil a siégé ou siégera sous peu. Des délais plus raisonnables dans ce dernier cas permettraient à l'AGEEFEP de communiquer elle-même avec ses officiers aux conseils de programmes, de s'assurer de leur présence, de leur fournir des informations qui leur seraient bien souvent très utiles et de leur offrir l'encadrement nécessaire à l'exécution de leur tâche. Nous apprenons parfois qu'aucun étudiant n'a assisté à la dérnière rencontre d'un conseil. Une telle lacune aurait pu être comblée si l'AGEEFEP l'avant su à temps. Elle y aurait alors délégué un de ses officiers afin qu'il soit témoin des discussions et qu'il fasse rapport aux membres étudiant-e-s qui étaient absents. De plus, en communiquant nousmêmes avec nos membres, nous pouvons leur transmettre des informations politiques de dernière heure qui leur seraient précieuses et leur éviteraient bien des frustrations.

#### Deux nouveaux programmes

Au cours des deux dernières années, deux nouveaux programmes ont été créés : Intervention en milieu multiethnique et Santé mentale; ils appartiennent respectivement aux femilles Communication-intervention et Santé. Ces deux programmes sont multifacultaires et devraient rencontrer les objectifs de perfectionnement des étudiante-s qui s'y inscriront.

## La persévérance à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal est consternée! L'analyse statistique de la cohorte de l'automne 1987 a montré des résultats alarmants : seulement 41 % des étudiant-e-s inscrits au 1<sup>er</sup> cycle ont gradué; 27 % au 2<sup>e</sup> cycle. L'Université s'interroge : où est le problème?

Pour ne pas être en reste des autres universités, qui ont entrepris de vider la question, l'U. de M. a formé un comité chargé de cerner les causes de ce que l'on nomme l'«attrition» de la clientèle à l'Université. Le comité a entrepris ses travaux à l'hiver 1991 en se penchant sur les études effectuées dans d'autres institutions. La première observée a été celle l'UQAM, qui étudie la question depuis deux ans; elle est largement basée sur les textes de M. Vincent Tinto, professeur de sociologie et de pédagogie à l'Université de Syracuse. Dans une conférence à l'UQAM, le professeur Tinto a expliqué qu'il existe deux groupes de facteurs d'abandon : institutionnels et personnels.

Les facteurs institutionnels sont assez faciles à définir : difficultés scolaires, adaptation difficile, engagement incertain, etc. Pour ce qui est des facteurs personnels, ils sont nombreux et presque aussi variés qu'il y a de décrocheurs : isolement, ressources financières insuffisantes, redondance des programmes, qualité de vie déficiente, etc.

Le comité a entrepris ses travaux avec peu de matériaux en main. Une première constatation s'est imposée : les différences de clientèles exigent que le 1er cycle, les cycles supérieurs et l'éducation permanente fassent chacun l'objet d'une étude distincte. Les deux dernières retiendront plus particulièrement notre attention, car, à notre avis, les causes d'abandon à l'éducation permanente et aux études supérieures seraient similaires à quelques nuances près.

Le plan de travail que s'est donné le comité comporte trois étapes :

- 1) Distinguer, par les éléments de la problématique, les enjeux prioritaires :
  - a) références aux statistiques
  - b) programmes professionnels contingentés

- c) programmes de baccalauréats dans les secteurs de sciences
  - d) programmes de baccalauréats en sciences sociales
  - e) focus sur les phénomènes de transfert-abandon dans les secteurs précités;
- 2) Rencontrer les responsables de programmes pour :
  - a) valider le choix des enjeux prioritaires
  - b) cerner les causes perçues
  - c) définir des pistes de solutions
- 3) Caractériser le point de vue des étudiants de manière à vérifier certaines hypothèses.

Cette étape s'effectuera par sondage. Les groupes retenus aux fins des vérifications d'usage et de validation des facteurs d'attrition appartiennent à des programmes non contingentés. Entre autres, nous y contingentés et retrouvons les baccalauréats en architecture de paysage, urbanisme. psycho-éducation. en · en sciences éducation physique, biologiques. en en sciences infirmières, en sciences de la nutrition. Tous ces programmes sont contingentés et ont un taux d'attrition supérieur à 30%.

Parmi les programmes non contingentés, l'on retiendra ceux dont le taux d'attrition est supérieur à 50%, tels les baccalauréats en sciences-chimie, études françaises, mathématiques, histoire de l'art, sciences économiques et musique. On y ajoutera aussi certains programmes contingentés qui n'ont pas un taux d'attrition considéré comme élevé, mais qui présentent des caractéristiques particulières, tels les baccalauréats en droit, en architecture et en design industriel, ce qui donnera un excellent éventail des phénomènes d'attrition parmi ces étudiants.

Le comité devrait rendre son rapport final en septembre 1992 et un rapport d'étape au mois de juin de la même année.

Pour ce qui est de la Faculté de l'éducation permanente, l'étude serait déjà entreprise, selon M. Robert-Georges Paradis, vice-doyen à la

formation continue et membre du comité sur la persévérance à l'Université, mais aucun rapport d'étape n'a été produit à ce jour.

L'AGEEFEP s'inquiète. A-t-on vraiment entrepris cette étude? Si oui, pourquoi n'a-t-on pas invité des étudiant-e-s à y participer? Comment a-t-on ciblé les programmes de certificats qui seront étudiés? De grands doutes subsistent, et l'AGEEFEP devra demeurer vigilante afin que la Faculté n'échappe pas à l'examen imposé par le rectorat, car cette occasion ne se reproduira peut-être jamais.

## État de la représentativité en matières universitaire et académique

#### Intances U. de M.

Conseil représentant les étudiants :

M. Robert Martin

Assemblée universitaire

(A.U.):

Mme Johanne Mercier M. Denis Sylvain

Commission des études

(COMET):

M. Denis Sylvain

Sous-comm. du 1er cycle

(SCPC):

M. Christian Arseneault

## Instances de la FEP

Conseil de la Faculté :

Mme Ghislaine Chabot

M. Robert Martin

M. Yves Roy

Comité conjoint **FEP-AGEEFEP:** 

M. Michel Bellemare

Mme Ghislaine Chabot

M. Robert Martin

## Conseils de programmes

Famille Communication intervention

Animation: Mme Linda Zuliani

Vacance Vacance Vacance

Créativité: Mme Suzanne Côté-Beauregard

M. Alain Desmarais Mme Gisèle Poirier M. Alain Simard

Criminologie: Mme Ghislaine Brunelle

M<sup>me</sup> Françoise Deguire M<sup>me</sup> Johanne Mercier

M. Omar Sene

Information

et journalisme : M. Gérard Hector

Vacance Vacance Vacance

Publicité: M. Eddy Pierre

M. Louis-Joseph Richard

M. Laurent Spiriti M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay

Relations publiques: Mme Julie Genest

M<sup>me</sup> Agar Grinberg M. Yves Michel M. Raymond Proulx

Sciences

de la communication : M<sup>me</sup> Roxanne Bernier

M. Lawrence Veilleux

Vacance Vacance

Intervention

multi-etchnique:

Vacance Vacance Vacance Vacance

#### Famille Travail

Droit:

M. Stéphane Grenier M<sup>me</sup> Carole Mailhot M. Michel Tétreault M. Serge Thiffault

Ergonomie:

M. Pierre Joncas

M. François Xavier Nzi Iyo

Nsenga

Mme Manon Perreault

Vacance

Gestion

des services de santé:

Mme Monique Blouin

M. Claude Kane M. Michel Léveillé M<sup>me</sup> Hélène Renaud

Relations industrielles:

M. Claude Cadorette

M<sup>me</sup> Sylvie Charbonneau M<sup>me</sup> Joane Grandmaison

Mme Monique Horth

Santé

et sécurité du travail :

M. Jacques Boyer

M. Maurice Gohier M. Carol Grégoire

M. Yves Roy

Famille Santé

Études

de l'environnement:

M. André Duchastel

M. Richard Guèvremont

M. Roger LaRoche M. Andres Munoz

Gérontologie :

Mme Nicole Codère Mme Nicole Paradis Mme Nathalie Coutu

Mme Louisette Toussaint

Inhalothérapie:

Mme Édith Asselin

Vacance Vacance Vacance

Introduction

aux biotechnologies:

M. Pierre Forest

Mme Françoise Trépanier

Vacance Vacance

Santé communautaire:

Mme Fracine Hotte

Vacance Vacance Vacance

Santé mentale

fond. prat. interv. :

M. Jacques Dupuis M. Richard Leclerc

Mme Carole Provost

Vacance

Toxicologie

éco-industrielle :

M. Jean-Pierre Barrette Mme Carmelle Coulombe

M. Michel Geoffrion

M<sup>me</sup> Francine Robillard

Toxicomanies:

M<sup>me</sup> Sophie Basil M<sup>me</sup> Mylène Drouin M. Bernard Maltais M<sup>me</sup> Francine Myette

#### Famille Langues et culture

Rech. doc. & réd. franc. :

M. Marcel Bernier
Mme Monique Boucher
M. Sylvain Bourdeau
M. Ange Langlois

Traduction:

Mme Hélène Blouin Mme Hélène Parent Mme Lucie Péloquin Mme Louise Richard

# Rapport du service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP

Le service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP a été créé en février 1986 dans le but de répondre à l'un des objectifs fondamentaux de l'Association : défendre et promouvoir les intérêts et les droits collectifs et individuels des étudiant-e-s.

La création du service découle également d'un droit fondamental voté par le congrès de fondation, en l'occurence le droit des membres à une représentation entière par l'Association lors des mésententes ou des différends avec la Faculté de l'éducation permanente et l'Université, dans la mesure où le grief ne va pas à l'encontre des buts de l'Association.

Comme l'indique son appellation, le service se subdivise en deux secteurs d'activités : la réception et le traitement des plaintes et l'information aux membres.

Les plaintes enregistrées par le service se subdivisent en deux catégories : les plaintes individuelles et les plaintes collectives; elles sont très diverses : comportement déficient d'un chargé-e de cours, refus de révision de note par la Faculté, local insalubre ou inadapté, imposition de frais afférents non justifiés, annulation de cours à la dernière minute, accusation de plagiat non fondée, refus de reconnaître des crédits ou des acquis obtenus dans d'autres établissements d'enseignement ou sur le marché du travail, etc.

Dès qu'une plainte est reçue, le service l'enregistre et en examine la recevabilité. Il va de soi que le service ne peut donner suite aux plaintes farfelues, par exemple celle d'une dame mécontente de la couleur des murs de son local ou encore celle de ce monsieur qui exigeait qu'on lui fournisse gratuitement les livres pour son cours de droit.

Lorsque la recevabilité d'une plainte est établie, le service effectue une pré-enquête auprès des autorités concernées et du plaignant-e. Il est à noter qu'une partie des plaintes est solutionnée à cette étape, à la satisfaction du plaignant-e. Ces plaintes ne donnent donc pas lieu à l'ouverture d'un dossier proprement dit, seul un rapport-synthèse est versé aux archives du service. Dans le cas contraire, la préenquête amène l'ouverture d'un dossier.

Certaines plaintes ne nécessitent pas de préenquête. Il s'agit de cas dont la solution ne peut être trouvée qu'à moyen ou long terme en raison de la complexité des démarches à effectuer. Il en est ainsi, par exemple, d'une demande de reconnaissance de crédits sur la base d'acquis expérientiels ou encore du comportement d'un chargé-e de cours, de la fermeture d'un hors-campus, etc. Ce type de plainte entraîne automatiquement l'ouverture d'un dossier et le règlement est souvent d'ordre politique..

Le traitement de la plainte, outre l'entrevue avec le plaignant-e, comporte des activités telles que l'enquête, la confection du dossier (recherche, étude des règlements, stratégie d'intervention, etc.) et, s'il y a lieu, la représentation et la négocation avec les autorités concernées dans le but de solutionner le problème et de clore le dossier.

En ce qui a trait à l'enquête, elle doit être objective et menée d'abord auprès du plaignant-e. Les renseignements fournis par ce dernier lors de la préenquête et de l'entrevue seront utiles à deux points de vue : ils permettront en premier lieu de déterminer la personne en autorité dont il faudra recueillir le point de vue et les raisons qui ont motivé la décision litigieuse et, en deuxième lieu, d'orienter le coordonnateur vers la stratégie d'intervention la plus appropriée.

Le tact et la diplomatie sont de rigueur dans le traitement des dossiers, car il importe de maintenir de bonnes relations avec les autorités pour ne pas compromettre le traitement des dossiers ultérieurs.

En ce qui a trait aux demandes d'information, elles sont aussi très variées. Il peut s'agir de renseignements sur la façon d'être admis à la Faculté, de procéder à un changement de cours, de bénéficier du régime de l'aide financière, de payer ses frais de scolarité, etc.

D'année en année, depuis 1986, l'activité du service des plaintes et de l'information a augmenté de 35 à 40 % environ. Cette année, par exemple, le service a traité plus de 200 plaintes, dont 60 ont nécessité un traitement à long terme; les demandes d'information, elles, se sont chiffrées à plusieurs centaines. L'on peut donc penser que l'addition de la reconnaissance des acquis expérientiels fera

déborder le service et que nous vivrons, dans les années à venir, une demande accrue d'assistance pour monter le portefeuille de compétences, vérifier si toutes les étapes ont bien été remplies et voir à ce que le dossier soit acheminé aux bons intervenants.

Un mot enfin des relations entre notre service des plaintes et de l'information et l'ombudsman de l'Université de Montréal. Tous deux occupent le même champ d'activité, et les contacts entre les deux sont aussi fréquents que cordiaux. L'ombudsman est sans doute fort heureuse de notre action en ce domaine, car elle est déjà débordée de travail et elle serait sans doute incapable de résoudre adéquatement toutes les plaintes que soumettent nos membres. L'existence de notre service et l'information qu'elle en retire permettent à l'ombudsman de consacrer davantage de temps à faire modifier les règlements, politiques et pratiques qui sont fréquemment sources de litiges. Somme toute, les deux services sont complémentaires.

Il ne fait donc pas de doute que le service des plaintes et de l'information est un des outils essentiels pour les étudiant-e-s membres de l'AGEEFEP.

## **Propositions**

## Proposition 1

Considérant que l'énoncé de mission et de priorités institutionnelles L'Université de Montréal vers l'an 2000 est explicite quant à la volonté de l'U. de M. de s'engager davantage dans la formation non créditée en entreprise.

Considérant que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est ellemême engagée à la fois dans des programmes de formation créditée et non créditée.

Considérant le caractère nettement prioritaire de la formation créditée pour répondre aux besoins de la clientèle issue du marché du travail, qui constitue l'essentiel de l'effectif étudiant de la FEP.

Considérant que la formation non créditée n'est pas admissible aux subventions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et qu'elle doit donc s'autofinancer.

Considérant que, jusqu'à ce que l'autofinancement de la formation non créditée soit réalisé, la Faculté de l'éducation permanente utilise pour ce type d'activité des fonds qui serviraient normalement au maintien et au développement de programmes de formation créditée.

#### IL EST PROPOSÉ:

- a) Que l'AGEEFEP appuie l'intention de l'Université de Montréal de développer la formation non créditée en entreprise à la condition qu'elle s'autofinance.
- b) Que l'AGEEFEP fasse pression sur la Faculté de l'éducation permanente pour qu'elle délimite une période maximale pendant laquelle elle financera l'implantation de la formation en entreprise, après quoi celle-ci devra s'autofinancer.

## Proposition 2

Considérant que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, en incluant les subventions gouvernementales, contribuent plus de 30 millions de dollars au budget de l'Université de Montréal, alors que le budget annuel de la FEP est de l'ordre de 11 millions de dollars.

Considérant que la Faculté de l'éducation se retrouve de façon cyclique en situation de déficit budgétaire, ce qui a notamment pour conséquences de forcer l'annulation de nombreux cours et d'entraîner des compressions budgétaires qui perturbent le climat de travail à la Faculté.

Considérant que les déficits budgétaires de la FEP ne sont pas le fruit d'une gestion déficiente, mais qu'ils découlent plutôt du caractère particulier de la la FEP, dont la clientèle connaît des fluctuations importantes et imprévisibles d'un trimestre à l'autre.

Considérant la complexité des activités de la FEP, une faculté dite «horizontale» en raison de ses programmes d'étude multidisciplinaires et des nombreuses relations qu'elle entretient avec les autres facultés de l'Université.

Considérant la nécessité pour la FEP de disposer d'une marge de manœuvre financière pour composer efficacement avec ces contraintes.

Considérant que des lacunes importantes subsistent toujours, notamment au chapitre de l'encadrement des étudiant-e-s et des facilités de secrétariat et locaux mises à la disposition des chargé-e-s de cours.

## IL EST PROPOSÉ:

a) Que l'AGEEFEP réclame de la direction de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente qu'elles créent conjointement un comité d'expert-e-s chargé d'étudier en profondeur les mécanismes et modalités de financement de la FEP.

b) Que cette étude tienne compte des particularités de la FEP telles qu'indiquées dans le préambule de la proposition et qu'elle débouche sur des recommandations concrètes.

## Proposition 3

Considérant le rôle capital que sont appelés à jouer les conseils de programmes dans la supervision et la mise à jour des programmes de certificats de la Faculté de l'éducation permanente.

Considérant que l'opération d'auto-évaluation des programmes présentement en cours à la FEP donne lieu à des études spécialisées auxquelles l'Association n'a pas toujours accès en temps opportun.

Considérant le caractère statutaire de la représentation étudiante aux conseils de programme.

Considérant l'engagement concret de l'AGEEFEP à revitaliser les conseils de programmes et la nécessité pour l'Association de s'assurer de la présence des délégué-e-s étudiants aux réunions des conseils.

Considérant les difficultés qu'éprouve l'AGEEFEP à obtenir tous les documents pertinents aux activités des conseils de programme.

#### IL EST PROPOSÉ :

- a) Que l'AGEEFEP réclame de la Faculté de l'éducation permanente qu'elle lui fasse parvenir, dans des délais raisonnables, tous les documents pertinents aux activités des conseils de programmes, en particulier les avis de convocation, les procès-verbaux des réunions ainsi que toutes les études liées à l'évaluation des programmes.
- b) Que les conseils de programmes siègent régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par session régulière.

## Proposition 4

Considérant la volonté de l'AGEEFEP de revitaliser les conseils de programmes de la Faculté de l'éducation permanente, qui jouent un rôle crucial dans l'évolution de la formation dispensée.

Considérant l'importance numérique de la représentation étudiante à ces conseils, où siègent aussi des chargé-e-s de cours, des professeur-e-s d'autres facultés et des professionnel-le-s en exercice.

Considérant la nécessité que les représentants et représentantes de l'AGEEFEP exercent leur fonction avec compétence.

Considérant les efforts investis dans la production du Guide pratique des représentants et représentantes de certificats de l'AGEEFEP et la complexité des informations qu'il contient.

#### IL EST PROPOSÉ:

- a) Que le congrès reçoive le Guide des représentants et représentantes de certificats.
- b) Que l'AGEEFEP s'assure d'une utilisation efficace du Guide des représentants et représentantes de certificats et, qu'à cette fin, elle institue un mécanisme de formation de ses représentants et représentantes.

## Proposition 5

Considérant le caractère particulier des programmes d'études de la Faculté de l'éducation permanente.

Considérant que de plus en plus d'étudiant-e-s de la FEP obtiennent leur baccalauréat par le cumul de trois certificats dans un même champ d'étude ou dans des champs d'étude connexes.

Considérant que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente consacrent à leurs études tout autant d'efforts financiers et humains que les autres étudiant-e-s de l'Université, d'où le droit

que le diplôme décerné soit crédible et reflète plus fidèlement la nature de la formation qu'ils ont reçue.

Considérant la volonté expresse de l'Université de Montréal de développer chez ses étudiant-e-s un fort sentiment d'appartenance à l'établissement et la difficulté de réaliser cet objectif à la Faculté de l'éducation permanente aussi longtemps que les diplômes qui y sont décernés n'auront pas autant de poids que ceux des autres facultés de l'Université.

Considérant que, à la demande de l'AGEEFEP, la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle a recommandé à la Commission des études, dès 1986, de créer un certain nombre de baccalauréats avec appellation (BACCAP) pour les étudiant-e-s de la FEP qui ont cumulé trois certificats dans un même champ d'étude ou dans des champs détude connexe, comme il en existe dans d'autres universités québécoises.

Considérant que ce sont essentiellement des considérations politiques, notamment la crainte de la Faculté des arts et des sciences quant à la popularité des futurs baccalauréats par appellation, qui ont incité la Commission des études à rejeter la recommandation de la Sous-commission du 1er cycle, et qu'il s'agit là d'une injustice flagrante pour les étudiant-e-s de la FEP

#### IL EST PROPOSÉ:

- a) Que l'AGEEFEP insiste à nouveau auprès de l'Université pour qu'elle crée dans les plus brefs délais des baccalauréats avec appellation dans les champs d'étude et selon les normes qui avaient été déterminés à l'époque par la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle.
- b) Que l'AGEEFEP cherche à obtenir dans ce dossier l'appui tangible des associations étudiantes nationales, plus particulièrement celui de la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et du Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec (RACSQ).

## Proposition 6

Considérant que l'Université de Montréal a entrepris de scruter le problème de la persévérance aux études et, qu'à cette fin, elle a décidé de mener trois études, respectivement pour le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente.

Considérant que la réalisation de l'étude sur l'éducation permanente a été confiée à la Faculté de l'éducation permanente.

Considérant l'intérêt évident des étudiant-e-s de la FEP sur la question de la persévérance aux études.

#### IL EST PROPOSÉ:

Que l'AGEEFEP insiste auprès de la Faculté de l'éducation permanente pour que l'étude sur la persévérance aux études des étudiant-e-s de la FEP ne soit pas menée en vase clos et, qu'à cette fin, un comité soit formé, où l'AGEEFEP sera adéquatement représentée.

## Proposition 7

Considérant les heures investies dans ces instances et ce, sur une base gratuite dans le but de défendre et promouvoir les droits des confrères et consoeurs de classe

Considérant l'implication volontaire de tous ces bénévoles

Le conseil de direction recommande au congrès de féliciter tous les délégué-e-s précédemment identifiés.

## AFFAIRES ÉTUDIANTES

4e congrès biennal Novembre 1991

#### Introduction

## Intervenir là où se prennent les décisions

Pour être efficace et réaliser ses mandats, une organisation comme la nôtre a intérêt à ne pas limiter son champ d'action à la Faculté de l'éducation permanente ni même à l'Université de Montréal; elle doit rayonner à l'extérieur, intervenir là où se prennent les décisions. Les membres de l'AGEEFEP ne s'y sont d'ailleurs jamais trompés, eux qui ont voté, dès le congrès de fondation, le mandat de constituer un mouvement national en éducation permanente. En cela, les congressistes faisaient d'ailleurs écho aux Règlements généraux, qui invitent expressément l'Association à défendre les intérêts de ses membres et à promouvoir l'éducation permanente, à la fois sur les plans local, régional, national et international. Cette volonté a d'ailleurs été réitérée par les congrès subséquents.

Entièrement occupée à s'organiser, à se structurer et à prendre sa place à la FEP et à l'U. de M., l'Association a vécu ses premières années dans un isolement relatif et elle a dû différer pour un temps ses projets d'étendre ses activités à l'extérieur du campus de l'U. de M.

Les événements des deux dernières années ont cependant engendré un contexte favorable à une extension spectaculaire de notre champ d'action, si bien que l'AGEEFEP est aujourd'hui au cœur du mouvement étudiant québécois. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de dire que la force et la cohésion de notre organisation ont constitué un élément structurant majeur dans le projet de créer au Québec un mouvement étudiant solide et crédible.

Ces nouveaux engagements ne nous ont toutefois pas relevés de nos obligations à la FEP et à l'U. de M.; ils s'y sont simplement ajoutés, d'où un surcroît d'activité qui comporte des conséquences importantes sur les finances de l'Association, comme nous le verrons au cours du congrès. L'AGEEFEP doit-elle poursuivre dans cette voie, avec le fardeau qu'elle comporte, ou alors limiter son action à l'Université de Montréal comme elle l'a fait au cours de ses premières années d'existence? Il est indéniable que le conseil de direction a opté depuis deux ans pour le premier terme de cette alternative. C'est cependant au congrès de décider de la suite des événements, car nous ne pouvons aller plus loin sans obtenir des mandats explicites et les moyens de les réaliser.

# La FEUQ : reconstituer un mouvement étudiant national

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) ont successivement tenté de créer un mouvement étudiant québécois. En vain. Un temps, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) a semblé en mesure de relever le défi. Son succès médiatique incontestable dissimulait cependant des carences importantes : les forces vives de l'ANEO étaient concentrées dans le réseau collégial et, hormis chez une partie des étudiant-e-s de l'UQAM, elle n'a jamais eu de racines dans le monde universitaire. Diverses raisons peuvent sans doute expliquer cette désaffection, dont le discours socialo-communiste de l'ANEQ, qui cadrait mal avec la mentalité et la réalité des étudiant-e-s des années quatre-vingt. La crise du dégel des frais de scolarité et la déroute des moyens de pression mis en œuvre pour protester contre cette décision du gouvernement ont mis en lumière toutes ces lacunes et ont pour ainsi dire sonné le glas de l'ANEQ comme principal porteparole de la communauté étudiante.

Le déclin de l'un favorisant l'éclosion de l'autre, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui a été fondée le 11 février 1989, a effectué une percée importante en optant pour un discours nettement plus modéré. La FEUQ est visiblement convaincue que les étudiant-e-s du Québec ne sont plus intéressés à déclencher des grèves à répétition et elle n'a pas fermé la porte à toute hausse des frais de scolarité; elle a plutôt préconisé un nouveau partenariat pour solutionner le problème du sous-financement des universités : le maintien des contributions gouvernementales, un impôt postuniversitaire qui permettrait aux étudiant-e-s de payer leurs frais de scolarité après leurs études, au moment où ils occuperaient un emploi, une taxe sur les profits des entreprises et une plus grande transparence dans la gestion des universités.

Même si cette proposition n'a pas été retenue par le gouvernement, la FEUQ a poursuivi sur sa lancée et elle regroupe aujourd'hui 11 associations, qui représentent plus de 100 000 étudiant-e-s. La Fédération n'entend évidemment pas délaisser l'action politique, mais elle misera aussi sur l'organisation de services (rabais pour les étudiant-e-s dans certains établissements commerciaux avec la

formule du *Passeport étudiant*, publication de la revue *Vie étudiante*, fonds de dépannage, etc.)

#### L'AGEEFEP est de la partie

L'AGEFEP a été associée de très près à la fondation de la FEUQ, à laquelle elle a adhéré temporairement jusqu'à ce que le congrès que nous tenons présentement dispose définitivement de la question. Pourquoi? D'abord parce qu'elle est convaincue que la constitution d'un mouvement national crédible est le meilleur espoir de la communauté étudiante d'exercer un jour une influence significative sur les politiques gouvernementales.

Il y a une autre raison majeure : la FEUQ a appuyé dès le départ une revendication fondamentale de l'AGEEFEP, à savoir la reconnaissance de trois statuts d'étudiant-e-s : le ler cycle, les 2e et 3e cycles et l'éducation permanente. Cette reconnaissance est très tangible puisqu'elle se reflète dans la structure même de la Fédération, qui est composée de trois conseils nationaux, où chacun des groupes définis précédemment jouit d'une entière autonomie sur les questions et les politiques qui le touchent plus particulièrement. C'est ainsi que les orientations votées par le Conseil national de l'éducation permanente deviennent la politique officielle de la FEUQ en matière d'éducation permanente. Chaque conseil est par ailleurs assuré d'un poste de vice-président-e à la Fédération, et c'est l'AGEEFEP qui a occupé jusqu'à maintenant le siège de vice-président-e à l'éducation permanente.

La FEUQ est même allée plus loin en proposant que la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants (loi 32), qui pourrait faire l'objet d'une révision substantielle, reconnaisse officiellement les trois catégories d'étudiant-e-s.

La FEUQ a également adopté un mode de péréquation prévoyant que chacun des trois conseils nationaux reçoit 10 % du budget de la Fédération pour financer ces activités. C'est cette disposition, au fait, qui a permis au Conseil de l'éducation permanente d'obtenir la somme de 4 000 \$ qui a financé la recherche et la rédaction du document sur la reconnaissance des acquis soumis à notre congrès. Compte tenu que la cotisation «temporaire» de l'AGEEFEP à la FEUQ a été établie à 0,25 \$ par membre, cette somme équivaut à peu près à la contribution que nous avons versée à la Fédération au cours de la dernière année.

Est-il besoin de dire que ces développements constituent une grande victoire pour l'AGEEFEP, mais aussi pour l'ensemble du mouvement étudiant? Notamment à McGill, Laval et l'U. de M., les diverses associations étudiantes ont multiplié les guerres intestines au cours des dernières années — rappelons-nous seulement la bisbille entre l'AGEEFEP et la FAECUM —, et l'élimination de cette pomme de discorde permettra à chacun d'utiliser son énergie à meilleur escient.

Plus important encore, la reconnaissance d'un véritable statut d'étudiant-e à l'éducation permanente marque un pas décisif pour une clientèle qui, il y a quelques années encore, était officiellement désignée sous les vocables de «clientèles excédentaires» ou clientèles de «l'extension de l'enseignement». Les mots ne sont pas neutres, et l'utilisation de ce jargon technocratique reflétait le peu de considération que le système universitaire portait à l'éducation permanente. La reconnaissance d'un véritable statut d'étudiant-e nous a toujours semblé un préalable à l'amélioration du régime d'étude, des services et des conditions de vie de la clientèle de l'éducation permanente.

#### Le programme de la FEUQ

Nous l'avons mentionné précédemment, le programme politique de la FEUQ s'est constitué à la faveur de la crise du dégel des frais de scolarité et il est fondé sur la constatation d'un problème de fond quant au financement des universités. Selon le mouvement étudiant, la hausse des frais de scolarité — qui a été de 130 % au cours des deux dernières années — ne suffira pas à solutionner le sous-financement chronique dont souffrent les universités depuis une décennie et cela, d'autant plus que le gouvernement n'a pas accordé cette année la pleine indexation de ses subventions aux établissements universitaires.

De là l'idée du partenariat, où les étudiant-e-s acceptent certes une hausse graduelle des frais de scolarité, mais à la condition que les autres partenaires sociaux fassent également leur part. Cela inclut le maintien de la contribution gouvernementale en dollars constants, une plus grande transparence dans la gestion des universités, une taxe aux entreprises — de grands bénéficiaires de l'enseignement universitaire — ainsi qu'un impôt postuniversitaire qui permettrait aux étudiant-e-s de différer le paiement de leurs frais de scolarité jusqu'à ce qu'ils soient sur le marché du travail et qu'ils aient un revenu décent. Plus globalement, la FEUQ a démarré avec l'idée bien ancrée que les

étudiant-e-s en ont ras-le-bol des grèves à répétition, et que le temps est venu de créer un climat de collaboration entre les partenaires de l'éducation.

#### Les frais de scolarité

Il n'est pas sûr du tout que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) voit les choses du même œil. Au début de l'été, la FEUQ a en effet été saisie, à des fins de consultation, des hypothèses de travail du MESS, qui étudie la possibilité de moduler les frais de scolarité selon les universités, les programmes, les cycles d'étude, voire les perspectives d'emploi. La possibilité d'imposer des frais de scolarité différents selon les universités constituerait évidemment un changement spectaculaire de la tradition québécoise, et il n'a pas échappé à la FEUQ qu'une telle mesure risquerait, à plus ou moins long terme, de créer un déséquilibre dans le financement des universités et d'entraîner à la longue une forme de hiérarchisation du réseau universitaire, ce qui est totalement inacceptable pour le mouvement étudiant. La modulation selon les programmes et les cycles d'étude suscite également une forte opposition, car elle risquerait de fermer aux étudiant-e-s moins bien nantis l'accès aux études plus coûteuses. Quant à la modulation selon les perspectives d'emploi, l'on présume que le MESS lui-même ne retiendra pas cette hypothèse tant elle semble farfelue. Nul ne peut prévoir le succès ou l'échec d'une carrière, peu importe le champ d'étude.

Sur les quatre hypothèses de travail du MESS, la FEUQ a donc fait clairement connaître son opposition et, en matière de frais de scolarité, elle rappelle au gouvernement sa promesse de 1989. Au moment où il a annoncé une hausse de 130 % au cours des deux années subséquentes, le gouvernement avait en effet indiqué son intention «d'indexer» les frais de scolarité au cours de l'année 1992-1993. Indexer, rappelle la Fédération, c'est ajuster les frais de scolarité selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation, pas davantage. Or, que ce soit par un mécanisme de modulation ou autrement, l'on peut présumer que l'intention gouvernementale est de porter aussi rapidement que possible les frais de scolarité des étudiant-e-s québécois au seuil moyen observé au Canada. Cela signifierait une facture moyenne de 1 650 \$ par année, comparativement à 1 200 \$ environ présentement.

Sur tous ces points, il y a eu jusqu'à maintenant une large convergence de vue entre la FEUQ et l'AGEEFEP, comme en témoignent les propositions qui vous seront soumises pour discussion et adoption.

#### L'aide financière

Il y a également volonté commune de réclamer l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au régime de l'aide financière aux étudiant-e-s, une promesse qu'avait faite le ministre de l'époque, M. Claude Ryan, mais qu'il a par la suite reniée en invoquant les difficultés financières du gouvernement.

#### La fragilité de la FEUQ

Malgré qu'il ait soutenu la FEUQ jusqu'à maintenant et qu'il propose au congrès de continuer dans cette voie, le conseil de direction de l'AGEFEP n'ignore pas la fragilité de la Fédération et le risque qu'elle s'effondre à l'improviste, comme ce fut le cas des tentatives antérieures de constituer un mouvement étudiant national.

Certes, la FEUQ regroupe officiellement 11 associations étudiantes universitaires et plus de 100 000 membres, mais l'engagement à long terme de plusieurs de ces associations demeure très tiède, car l'appartenance à la FEUQ signifie l'imposition d'une cotisation de 1 \$ par membre pour chacune des sessions d'automne et d'hiver.

La FEUQ a également mis tous ses œufs politiques dans le panier du partenariat. Or, jusqu'à preuve du contraire, ce dernier n'est toujours que de l'ordre du discours et il n'a donné lieu jusqu'à maintenant à aucune mesure concrète. Pour qu'il y ait partenariat, le sens commun nous dit que des partenaires doivent être réunis autour d'une même table et s'entendre sur un certain nombre d'objectifs communs.

Le mois dernier, la FEUQ s'est toutefois adressée simultanément au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, au Conseil du patronat et au Conseil des universités pour les inviter à se joindre à une table commune, où l'on réfléchirait sur les perspectives à long terme du financement des universités. Cette démarche sera-t-elle couronnée de succès? L'on devrait en savoir plus long à ce sujet dès la semaine prochaine, puisqu'une rencontre est prévue entre la FEUQ et la ministre responsable du MESS, M<sup>me</sup> Lucienne Robillard. La question du partenariat, une idée très à la mode dans notre société, est bien sûr à l'ordre du jour de cette rencontre.

C'est dans cette perspective — pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier — que l'AGEEFEP, tout en travaillant à la consolidation de la FEUQ, a uni ses forces à la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) pour créer la Fédération des associations étudiantes universitaires en éducation permanente FAEUQEP), le prochain sujet que nous aborderons.

## La FAEUQEP : une fédération de l'éducation permanente

S'il est indéniable que toutes les catégories d'étudiant-e-s ont des intérêts communs, il est tout aussi vrai que ceux de l'éducation permanente présentent des caractéristiques particulières et qu'ils ont avantage à s'unir pour parler d'une même voix et se faire entendre efficacement des autorités. Il a fallu plusieurs années pour y arriver, mais un pas décisif a été franchi le 17 novembre 1990 avec la naissance officielle de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Au départ, la FAEUQEP a regroupé les 12 000 membres de l'AGEEFEP et les 17 000 membres de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). L'Association des étudiants de l'éducation permanente de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui compte 5 000 membres, suit de près l'évolution de la FAEUQEP, et il n'est pas exclu qu'elle se joigne à la Fédération dans un avenir rapproché.

Au cours d'une conférence de presse tenue quelques semaines plus tard, les dirigeant-e-s de la Fédération avaient été très explicites sur les raisons de leur initiative : «Qu'importe l'évolution politique, sociale ou économique du Québec au cours des prochaines années, la FAEUQEP est issue de la conviction que l'éducation permanente est appelée à prendre une part de plus en plus importante dans les universités québécoises. Les gens issus du marché du travail qui s'inscrivent aux programmes universitaires constituent jusqu'à 50 % de la clientèle de certaines universités, et il n'est pas loin le jour où ils seront majoritaires. Or, il est manifeste que les universités ellesmêmes, le gouvernement du Québec et tous les intervenants en éducation permanente ne saisissent pas toujours l'ampleur phénomène tout comme ils négligent d'y apporter les réponses appropriées. Il est donc normal, après 25 ans de silence, que les étudiants de l'éducation permanente aient décidé de se donner une voix pour faire connaître leurs besoins et défendre leur droit à l'éducation, qui est souvent synonyme de droit au travail.»

La FAEUQEP a défini un certain nombre de dossiers comme prioritaires: le financement des universités en général et des programmes d'éducation permanente en particulier, l'accessibilité à tous les programmes universitaires pour la clientèle de l'éducation permanente, l'octroi d'un baccalauréat par cumul de trois certificats

dans les universités qui refusent toujours cette reconnaissance, la création d'un baccalauréat avec appellation, la reconnaissance des acquis de formation scolaire et non scolaire, l'accessibilité au régime de l'aide financière pour les étudiant-e-s à temps partiel ainsi que le congé éducation.

Pour une question d'efficacité et de crédibilité, la FAEUQEP souhaite également que les associations membres s'accréditent sous l'empire de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants. Les deux associations fondatrices ont d'ailleurs prêché par l'exemple en tenant — et en gagnant haut la main — leur référendum sur cette question.

Enfin, sur le plan de l'organisation, la FAEUQEP a opté pour une structure légère et peu coûteuse. Ainsi, l'AGEEFEP abritera le siège social de la Fédération et les deux associations pourvoiront à parts égales aux besoins de cette dernière en personnel et en services divers. Ce mode d'organisation pourra bien sûr être revu lorsque d'autres associations auront joint la Fédération, ce qui est souhaitable et probable.

#### Une faille dans la loi 32

Certains diront que la FAEUQEP fait double emploi avec le Conseil de l'éducation permanente de la FEUQ et ils auront partiellement raison. Partiellement, disons-nous bien, car les modalités actuelles de constitution des associations étudiantes prévues par la loi 32 empêchent la FAEUQEP de regrouper l'ensemble de la clientèle de l'éducation permanente des universités québécoises.

Dans beaucoup d'établissements, et l'on pense en particulier à tout le réseau de l'Université du Québec, il n'existe pas de faculté ou de département de l'éducation permanente; celle-ci est officiellement intégrée à l'enseignement régulier. La réalité est bien sûr différente de la politique officielle, et, en pratique, les étudiant-e-s de l'éducation permanente se retrouvent dans les mêmes programmes — des certificats en très grande majorité — et les mêmes classes. Il s'agit là d'une clientèle très nombreuse : seulement à l'Université du Québec à Montréal, l'on dénombre une trentaine de programmes de certificats, qui regroupent environ 15 000 personnes. Ces groupes ne peuvent cependant se constituer en association étudiante distincte, puisque la loi 32 n'accorde des accréditations que sur la base d'un établissement, d'une faculté ou d'un département. Si jamais la loi 32

est amendée, nous réclamerons évidemment que l'on remédie à cette anomalie en autorisant les étudiant-e-s d'un même programme à se regrouper en association. C'est ce que préconise le mémoire que la FAEUQEP a fait parvenir à ce sujet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Pour l'instant, la clientèle de l'éducation permanente de ces universités est représentée par les associations de campus qui sont membres de la FEUQ; cela justifie en partie notre double appartenance à la FEUQ et à la FAEUQEP. Notre présence dans ces deux fédérations s'explique également par notre volonté de favoriser une plus grande solidarité dans le mouvement étudiant national, ce qui a fait nettement défaut dans le passé.

## L'Institut québécois des colloques étudiants

Toujours au chapitre de notre rayonnement, une innovation particulièrement significative du dernier mandat a sans doute été la création de l'Institut québécois des colloques étudiants (IQCE). C'est l'AGEEFEP qui a lancé l'idée de créer cet organisme sans but lucratif, dont le mandat consiste à organiser des colloques sur des sujets qui touchent la communauté étudiante du Québec. Le projet a été accueilli avec enthousiasme, si bien que quatre associations nationales ont désigné un représentant-e pour siéger au conseil d'administration. Il s'agit de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), du Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec (RACSQ) et de la Fédérations des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

La première activité de l'IQCE a consisté en un colloque de trois jours, les 8, 9 et 10 octobre dernier, qui avait pour thème «L'avenir de l'enseignement postsecondaire dans le Québec de demain». Fait à noter, la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ) et le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) ont contribué de façon très importante à ce premier colloque de l'IQCE.

L'événement a été un succès incontestable en raison de la qualité des intervenant-e-s: dirigeant-e-s d'universités, leaders des associations étudiantes, professeur-e-s, fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche; même le Conseil du patronat y était représenté.

Une activité de ce genre a évidemment pour premier objectif de maintenir les associations étudiantes à la fine pointe de l'information sur l'orientation, les défis et les problèmes du système de l'enseignement postsecondaire au Québec. Elle constitue également l'occasion d'une foule de rencontres informelles et de contacts personnels, qui accroissent notre pénétration dans le réseau du pouvoir universitaire et collégial.

Les commentaires recueillis au cours de ces trois journées nous assurent que le mouvement étudiant a beaucoup gagné en crédibilité en organisant cet événement.

#### Ailleurs aussi

L'AGEEFEP est donc très présente dans le monde étudiant québécois — nous constituons certainement l'une des associations étudiantes les plus structurées —, mais aussi dans d'autres types d'organisations qui s'intéressent plus particulièrement à l'éducation permanente.

Ainsi, depuis plusieurs années, nous sommes membres de l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), qui regroupe principalement des professionnel-le-s de la formation des adultes. L'ACDEAULF tient un colloque annuel de trois jours auquel nous nous faisons un devoir de participer.

Plus récemment, cette année en fait, nous avons aussi adhéré à l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA), qui fêtera bientôt son 75<sup>e</sup> anniversaire et qui est une source inépuisable de connaissances. Je n'en ajouterai pas davantage, puisque vous trouverez dans votre cahier du congrès un document sur l'ICEA; signalons simplement que notre président siège au conseil d'administration de cet organisme.

Nous sommes également membres de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et nous avons participé à un colloque sur la reconnaissance des acquis organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS, en mai dernier. C'était le premier pas qui nous a menés au document sur la reconnaissance des acquis à l'étude au cours de notre congrès. Plus récemment, cet automne, nous avons participé, à Montréal et à Magog, à deux colloques internationaux, le premier de l'American Society for Adult Education et le second qui avait pour thème «Formation/Travail, Travail/Formation.

Derrière tous ces engagements, toujours le même objectif : être mieux informés, devenir plus compétents et plus efficaces dans la défense de nos dossiers. La qualité de l'argumentation est une exigence incontournable dans le monde universitaire.

## Poursuivre l'offensive ou se replier?

Nous y avons fait allusion au début du document : l'offensive de rayonnement menée par l'AGEEFEP au cours des deux dernières années a été très substantielle, mais elle comporte un corollaire : elle a pesé lourdement sur notre budget, notamment au chapitre des frais de déplacement et de représentation. Ce que nous devons décider aujourd'hui, c'est si nous devons persister dans cette voie ou nous replier sur nos positions en nous limitant au campus de l'Université de Montréal.

La nature des propositions qui seront soumises au vote indique clairement l'option qu'a choisie le Conseil de direction. Si c'est aussi votre choix, il faut prévoir une augmentation de la cotisation étudiante pour nos affiliations nationales et pour assurer notre présence régulière aux nombreux colloques, congrès et réunions des organismes auxquels nous sommes associés.

C'est avec cela en tête qu'il vous faudra discuter des propositions qui vous seront soumises un peu plus tard.

## La question constitutionnelle

Quoique ce sujet ne comporte nulle incidence sur nos finances, nul n'ignore que le Québec a renoué avec ses fantômes constitutionnels au cours des deux dernières années, entre autres à l'occasion de la Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel du Québec, mieux connue sous le nom de Commission Bélanger-Campeau.

Tant le Conseil de direction que le Conseil de direction élargi ont adopté une résolution donnant le mandat à l'Association de pondre un court mémoire en faveur de la souveraineté du Québec. Conformément à la vocation fondamentale de l'AGEEFEP — la défense et la promotion de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes dans les universités —, l'AGEEFEP a insisté sur la nécessité qu'une future constitution du Québec comporte des dispositions très claires sur l'accessibilité aux études universitaires pour la population québécoise, y compris la population adulte. Selon le mémoire de l'Association, la future constitution du Québec devrait comporter une charte des droits de la personne, une charte de la langue française ainsi qu'une charte de l'environnement. Le cahier des propositions comporte évidemment un projet de résolution pour entériner l'initiative du Conseil de direction élargi.

## À l'Université de Montréal

Nos nombreuses activités de rayonnement extérieur ne nous ont pas fait oublier nos obligations sur le terrain même de l'U. de M. Deux questions retiendront particulièrement notre attention : le Conseil représentant les étudiants et la volonté de notre faculté de développer le vaste secteur de la formation continue.

#### Les relations FAECUM-AGEEFEP

Est-ce parce que les deux organisations se sont retrouvées autour d'une même table à la FEUQ? Toujours est-il que les relations entre la l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), très tendues dans le passé, se sont nettement améliorées au cours des deux dernières années.

Du fait qu'elles sont les deux seules associations étudiantes accréditées à l'U. de M., la FAECUM et l'AGEEFEP n'ont guère le choix de trouver un modus vivendi acceptable, car elles constituent ensemble, en vertu des statuts et règlements de l'Université, le Conseil représentant les étudiants. Or, ce dernier est un rouage indispensable de la vie étudiante, puisque c'est lui qui désigne les représentant-e-s étudiants (dans certains cas, comme au Conseil de l'Université, il n'a qu'un pouvoir de recommandation) dans les diverses instances universitaires.

Dès la mise sur pied du Conseil représentant les étudiants, les deux associations ont convenu d'un mode d'opération qui octroie les deux tiers des sièges à la FAECUM et l'autre tiers à l'AGEEFEP. Nous sommes d'ailleurs tout à fait d'accord avec ce partage du pouvoir, qui reflète sensiblement le nombre de membres de chacun des deux groupes. Cela dit, afin d'éviter que la FAECUM profite de sa supériorité numérique pour toujours tirer la couverture de son côté, il a également été convenu que l'AGEEFEP disposerait d'au moins un siège dans toutes les instances universitaires où siègent les étudiant-e-s, incluant la direction des Services aux étudiants et chacun des services qu'il chapeaute.

Sur papier, le Conseil représentant les étudiants est donc tout à fait adéquat. Est-ce dû à des problèmes internes d'organisation de la FAECUM? Le fait est qu'il a été extrêmement difficile de faire siéger le Conseil et qu'aucune réunion n'a été tenue pendant plusieurs mois.

La situation était telle que, l'été dernier, l'Université a dû désigner elle-même un étudiant de son choix pour siéger au comité de discipline, le Conseil n'ayant pas été en mesure de se réunir pour faire son propre choix. La situation a heureusement été corrigée ultérieurement lorsque les délégué-e-s étudiants ont convaincu l'Assemblée universitaire de revenir sur cette décision.

Cet épisode aura-t-il permis de secouer la torpeur? Tout récemment, nous avons convenu avec la FAECUM de la nécessité de réactiver le Conseil et de lui faire jouer son rôle.

#### Recourir à la loi 32?

Fonctionnerait-il normalement, le Conseil demeurerait cependant limité dans son action par les statuts et règlements de l'Université. Dans un certain nombre de cas, cette dernière se réserve le droit d'approuver ou de rejeter les candidatures de représentant-e-s étudiants que soumet le Conseil. C'est le cas au Conseil de l'Université, comme nous l'avons mentionné, mais il est également arrivé dans le passé que le président de l'AGEEFEP soit refusé comme membre de la Commission des études. En somme, il est anormal que les étudiant-e-s ne puissent désigner eux-mêmes leurs représentant-e-s en toute liberté.

Il existe un moyen fort simple pour résoudre ce problème : si l'AGEEFEP et la FAECUM en faisaient conjointement la demande, le Conseil pourrait être accrédité selon le Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants (loi 32). La communauté étudiante obtiendrait ainsi le droit, sans réserve, de désigner les représentant-e-s de son choix. Il y a peu de temps, nous avons saisi la FAECUM de ce projet, mais nous ignorons si la réaction sera favorable

À plus long terme, nous croyons également que la FAECUM et l'AGEEFEP ont intérêt à unir leurs forces pour prôner l'adoption d'une Charte des droits des étudiants, comme il en existe, notamment, à l'Université Laval.

## **Propositions**

## Proposition 1

Considérant que les étudiant-e-s de l'éducation permanente présentent généralement un profil identique : la plupart assument des responsabilités familiales et professionnelles tout en poursuivant des études à temps partiel;

considérant que la plupart de ces étudiant-e-s s'inscrivent dans des programmes de certificats, avec des objectifs de perfectionnement professionnel, de mise à jour des connaissances, de réorientation de carrière et d'enrichissement personnel;

considérant que les programmes de l'éducation permanente ont pour particularité d'offrir une formation souple et multidisciplinaire, qui s'articule sur l'expérience des étudiant-e-s et qui tient compte des connaissances qu'ils ont acquises en dehors du système scolaire;

considérant que les étudiant-e-s de l'éducation permanente constituent une clientèle sans cesse croissante, qui engendre une nouvelle réalité et pose de nombreux défis aux universités;

considérant que de nombreux dossiers à caractère national touchent l'ensemble des étudiant-e-s de l'éducation permanente : le financement des universités et de la formation courte, l'accessibilité à l'université pour les adultes, l'éducation permanente, l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel, le baccalauréat par cumul de certificats et le baccalauréat avec appellation, la reconnaissance des acquis, le congé éducation et les services aux étudiants;

considérant que l'AGEEFEP s'est donné comme mandat de créer des liens avec les étudiant-e-s de l'éducation permanente des autres universités du Québec et d'apporter son appui à tout projet qui aurait pour objectif le regroupement des association d'étudiant-e-s dans une association nationale capable d'assurer la défense de leurs intérêts;

considérant que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), avec ses 100 000 membres, constitue présentement la meilleure chance de créer un porte-parole de poids des étudiant-e-s des universités québécoises auprès des leaders d'opinion du Québec;

considérant que la FEUQ reconnaît explicitement trois catégories distinctes d'étudiant-e-s dans les universités québécoises : le 1<sup>er</sup> cycle, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ainsi que l'éducation permanente;

considérant que la FEUQ a créé un conseil national pour chacune de ces trois catégories d'étudiant-e-s, qui a pleine juridiction sur les dossiers qui le touchent plus particulièrement;

considérant que les associations de 1<sup>er</sup> cycle membres de la FEUQ représentent des milliers d'étudiant-e-s de l'éducation permanente, qui ne pourraient être représentés ailleurs qu'à la FEUQ;

#### IL EST PROPOSÉ:

que l'AGEEFEP, conformément à l'article 28 a) et b) de ses règlements généraux, s'affilie à la Fédération étudiante universitaire du Québec;

## Proposition 2

Considérant que les 12 000 membres de l'AGEEFEP et les 17 000 membres de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) sont unis de facto depuis le 17 novembre 1990 dans la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP);

considérant que les gens issus du marché du travail qui s'inscrivent dans des programmes universitaires constituent jusqu'à 50 % de la clientèle de certaines universités québécoises et qu'ils n'est pas loin le jour où ils seront majoritaires;

considérant les besoins particuliers de la clientèle de l'éducation permanente en matière de mise à jour des connaissances, de recyclage, de réorientation de carrière et de ressourcement culturel;

considérant que de nombreux dossiers à caractère national touchent l'ensemble des étudiant-e-s de l'éducation permanente : le financement des universités et de la formation courte, l'accessibilité à l'université pour les adultes, l'éducation permanente, l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel, le baccalauréat par cumul de certificats et le baccalauréat avec appellation, la reconnaissance des acquis, le congé éducation et les services aux étudiants;

considérant que l'AGEEFEP s'est donné, dès sa fondation, le mandat de créer un mouvement national de l'éducation permanente dans les universités québécoises;

#### IL EST PROPOSÉ:

que le congrès entérine la décision du conseil de direction autorisant l'AGEEFEP à se joindre à la MACES au sein de la Fédération étudiante universitaire québécoise en éducation permanente (FAEUQEP).

## Proposition 3

Considérant que l'AGEEFEP, à titre de membre de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), a participé à la confection de la plateforme politique de la Fédération et qu'elle appuie largement les principes de cette politique, connue sous le nom de nouveau partenariat, à savoir que les étudiant-e-s ne doivent pas être les seuls à contribuer au redressement financier des universités, et que ces dernières, le gouvernement et les entreprises doivent également faire leur part;

considérant que les étudiant-e-s du Québec ont fait leur large part pour améliorer le financement des universités en encaissant des hausses de leurs frais de scolarité qui totalisent 130 % au cours des deux dernières années;

considérant l'opposition de la FEUQ aux hypothèses actuellement à l'étude au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science voulant que les frais de scolarité puissent être modulés selon les universités, les programmes, les cycles d'étude et les perspectives d'emploi;

considérant que les hausses des frais de scolarité des deux dernières années sont responsables d'une augmentation de 1 % de l'inflation au Québec et qu'il s'agit là d'un lourd fardeau pour une économie déjà mal en point;

considérant que la contribution additionnelle des étudiant-e-s n'a nullement mis un terme aux difficultés financières des universités et qu'il faut repenser l'ensemble du dossier du financement des universités; considérant la promesse du gouvernement du Québec de limiter la hausse des frais de scolarité à une indexation pour l'année 1992-1993;

#### IL EST PROPOSÉ:

- a) Que l'AGEEFEP s'oppose à toute modulation des frais de scolarité selon les universités, les programmes, les cycles d'étude ou les perspectives d'emploi;
- b) que l'AGEEFEP s'oppose à toute hausse des frais de scolarité pour l'année 1992-1993 qui excéderait l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation;
- c) que l'AGEEFEP appuie les efforts de la FEUQ pour instituer un nouveau partenariat, où les étudiant-e-s, les universités, le gouvernement et les entreprises chercheraient ensemble les moyens de résoudre à long terme le problème du sous-financement des universités.

## Proposition 4

Considérant la décision du Conseil de direction élargi de l'AGEEFEP de présenter un mémoire à la Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel du Québec;

Considérant que ce mémoire contenait les points suivants :

- 1 L'AGEEFEP reconnaît que le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin, de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel;
- 2 Le Québec peut se doter d'une constitution orientée sur sa souveraineté dans tous les domaines et toutes les juridictions;
- 3 La constitution du Québec devrait contenir les éléments suivants :
  - a) La charte québécoise des droits de la personne
  - b) La charte de la langue française

#### c) Une charte de l'environnement

- 4 La disposition suivante devrait être ajoutée à la Charte québécoise des droits de la personne : l'enseignement primaire, secondaire et collégial doivent être gratuits; l'enseignement universitaire doit être accessible à tous en pleine égalité, et les universités doivent conserver leur caractère public;
- 5 Le Québec aurait intérêt à s'associer en communauté économique avec tout peuple désireux d'assurer son développement sur la base de la reconnaissance réciproque de leurs cultures.

#### IL EST PROPOSÉ:

Que le congrès entérine la position du Conseil de direction élargi sur l'avenir constitutionnel du Québec.